
Bulletin n° 11, Chantiers 2001

Bulletin n° 11

Bulletin n° 11, printemps 2001

Robert Frank, p. 7-16

→ [Editorial](#)

CHANTIERS

Christophe Laforest, p. 17-29

→ [Milieux d'affaires français et relations internationales dans l'entre-deux-guerres : le cas polonais](#)

Olivier Compagnon, p. 31-43

→ [L'influence de Jacques Maritain en Amérique latine. Contribution à l'étude des échanges intellectuels internationaux.](#)

Caroline Moine, p. 45-61

→ [Films documentaires et relations internationales. La création du festival de Leipzig, 1955-1964](#)

Pierre Journoud, p. 63-82

→ [Des artisans de la paix dans le secret de la diplomatie. Vers un règlement pacifique de la guerre au Vietnam, 1967-1973](#)

Jean-Michel Guieu, p. 83-101

→ [Les juristes au regard de l'historien. Le cas de l'engagement des professeurs de droit pour l'Union de l'Europe dans l'entre-deux-guerres.](#)

Julien Gueslin, p. 103-116

→ [Les petits États dans l'entre-deux-guerres : un concept en évolution](#)

François Durpaire, p. 117-137

→ [Les Etats-Unis face aux indépendances en Afrique noire francophone, 1945-1962](#)

Georges Saunier, p. 139-158

→ [Temps présent et relations internationales. Réflexions « anté-doctorales »](#)

Laurent Courmel, p. 159-182

→ [L'URSS dans l'histoire des relations internationales. L'apport des nouvelles archives.](#)

Robert Frank, p. 7-16

→ [Editorial](#)

ROBERT FRANK

Ce numéro répond bien à une des vocations du *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, celle de donner la parole aux jeunes chercheurs. Cette fois-ci, une commande et une demande ont été faites à quelques-uns des doctorants et nouveaux docteurs de l'Institut: parlez-nous de votre thèse en cours, ou tout juste achevée, et à partir d'un, de deux ou de plusieurs de ses éléments - son sujet, une de

ses problématiques, une notion rencontrée, une méthode à éprouver - livrez nous une bonne et belle réflexion historique. Il appartient au lecteur de juger du résultat.

Je me permettrai seulement de souligner, d'abord, la variété des thèmes et des objets destinés à exciter notre curiosité intellectuelle, puis de mettre en perspective plusieurs convergences fécondes qui donnent quelques indices du renouvellement de la recherche en histoire des relations internationales¹. Les thèses dont il est question ici nous font faire un véritable tour du monde: la France, l'Allemagne, les États de la mer Baltique, la Russie, l'Europe, l'Asie à travers le Vietnam, les Amériques et l'Afrique. Tous les aspects de la vie internationale sont abordés: les affaires, la culture, la diplomatie, la guerre, la paix, le jeu des États, petits et grands, l'influence des intellectuels et même du cinéma.

Chaque article pose une question stimulante ou ouvre des pistes intéressantes. Christophe Laforest part d'une interrogation maintenant classique, celle des investissements à l'étranger - ici, en l'occurrence la pénétration économique française en Pologne entre les deux guerres. Il mesure les rôles respectifs des milieux d'affaires et des gouvernements: est-ce l'autorité politique qui est obligée de pousser des milieux d'affaires peu entreprenants à investir conformément à des intérêts stratégiques et diplomatiques? Dans ce cas, il s'agit pour la France d'un «impérialisme du pauvre», pour reprendre l'heureuse formule de Georges-Henri Soutou. Ou l'initiative vient-elle «naturellement» des investisseurs selon des critères économiques, en particulier le profit? L'impérialisme français de l'époque rejoindrait alors l'impérialisme des riches Anglo-Américains. À un questionnement ancien, c'est une réponse plutôt nouvelle et nuancée qui est donnée.

À travers sa recherche sur l'influence de Jacques Maritain en Amérique latine, Olivier Compagnon, croisant les méthodes de l'histoire culturelle, réfléchit sur les notions d'«échanges intellectuels» et de «transferts culturels», bien mis en valeur par les travaux de Michel Espagne et Michael Werner². Comment s'élaborent les modes de circulation des idées à travers les frontières?

Caroline Moine développe le même type de questionnement à propos des films documentaires, à partir de l'exemple est-allemand et du festival international de Leipzig commencé en 1955. La production cinématographique de RDA était évidemment un outil de propagande, un vecteur d'identité est-allemande, une vitrine des pays socialistes à l'extérieur, mais elle était également une fenêtre d'ouverture sur le monde, et cela ne pouvait manquer d'exercer en retour une influence sur la société de cette «démocratie populaire». Assurément, les échanges culturels fonctionnent dans les deux sens: même pour un régime communiste, s'ouvrir au-dehors ne se limite pas à une politique volontaire d'exportation de l'image de soi; c'est aussi, qu'on le veuille ou non, générer des importations et des logiques d'emprunt.

C'est la circulation des idées qui fait leur force et la force des idées fait certainement partie des «forces profondes» qui façonnent les relations internationales. D'où le rôle des intellectuels dans cette arène et l'intérêt que leur portent de plus en plus les «historiens internationalistes». De ce point de vue, Jean-Michel Guieu apporte une contribution essentielle à «l'histoire intellectuelle» en étudiant l'action des juristes, jusqu'alors trop souvent négligés. Pendant l'entre-deux-guerres, leur combat pour l'unité

¹ Voir aussi une réflexion sur l'histoire des relations internationales dans l'hommage rendu à René Girault, *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°65-66, janvier-juin 2002.

² ESPAGNE (M.) et WERNER (M.), *Transferts: les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIIe et XIXe siècle)*, Paris, Recherche sur les civilisations, 1988; ESPAGNE (M.), *Les transferts culturels franco-allemands*, Paris, PUF, 1999.

de l'Europe a été spectaculaire et les débats d'ordre institutionnel qu'ils ont alors lancés sont devenus ou redevenus aujourd'hui d'une actualité tout à fait brûlante.

Il est un paradoxe que suggère l'article suivant. Les mêmes milieux de la SDN qui prônaient l'européisme et les regroupements régionaux dans le monde vantaient aussi les mérites des "petits États" - *small is beautiful*. Julien Gueslin analyse la notion elle-même (un petit État est finalement plus une "représentation", un "comportement", qu'une unité objectivement mesurable), et réfléchit sur le type de diplomatie qu'ils déploient ou peuvent déployer.

La question que se pose Pierre Journoud porte d'une façon plus centrale sur les ressorts de la diplomatie: une bonne dose de "secret" n'est-elle finalement pas nécessaire dans une négociation de paix, comme le montrent certains pourparlers auxquels participèrent des Français pendant la guerre du Vietnam? Abolir la "diplomatie secrète", comme le voulait le président Wilson, ne signifie pas supprimer le "secret de la diplomatie", même en démocratie, nous rappelle justement Pierre Journoud en empruntant cette forte distinction à Alain Dewerpe. Une négociation est en effet délicate et ne concerne pas seulement les diplomates, mais elle met en jeu bien des "forces profondes". Si "la guerre", c'est "faire violence à l'ennemi", "la paix", écrit Elias Sanbar, c'est "faire violence à soi-même"³. Cette épreuve qu'il faut imposer à sa communauté ou à son peuple demande donc une préparation psychologique; elle implique une phase de discrétion sur les concessions que l'on est prêt à faire pour ne pas déchaîner un tir de barrage venant de son propre camp, et la phase de publicité ne peut venir que lorsque le plan de paix apparaît dans sa globalité, avec les contreparties, les concessions de l'Autre, et pas seulement les siennes propres. S'intéresser historiquement à la chose diplomatique ne signifie en aucune façon, on le voit, un retour à l'histoire traditionnelle. Au contraire, il est possible de faire une histoire non diplomatique de la diplomatie.

L'article de François Durpaire confirme bien cette démarche. Une approche trop classique de la vie internationale délaisse l'Afrique, perçue comme située hors des rivages du *main stream*, jugée comme objet et non sujet de cette histoire; ou bien les pays de ce continent sont uniquement considérés dans leurs relations bilatérales avec tel ou tel pays européen, métropole ou ancienne métropole. Voilà pourquoi il convient de suivre les traces de John Kent et de faire pour la décolonisation ce qu'il a fait pour la colonisation: analyser le phénomène d'une façon moins eurocentrée, dans un cadre multilatéral, celui de l'internationalisation, ce qui fait d'emblée intervenir le facteur américain. La focale des recherches s'en trouve changée, avec des zooms indispensables non seulement sur les interférences entre guerre froide et décolonisation, mais aussi entre émancipation des peuples africains et libération des Noirs des États-Unis. L'histoire de la diplomatie est en effet inséparable de l'histoire des sociétés.

Georges Saunier le dit aussi à sa façon lorsqu'il en vient à faire une histoire sociale du groupe influent au palais de l'Élysée, autour de François Mitterrand dans l'élaboration de la politique étrangère et européenne. Puisque le principe hologrammatique veut à la fois que la partie soit dans le tout et que le tout se retrouve organiquement dans toutes les parties qui le constituent, l'historien des mécanismes de décision doit analyser le petit groupe qui fait la politique de la France, mais aussi mesurer la part de France et le poids des forces profondes françaises se réfractant dans le prisme de ce petit groupe décideur. On comprend le *blues* pascalien du doctorant, pris de vertige devant les deux infinis à scruter, celui de la micro-histoire du "microcosme" élyséen et celui de la macro-histoire de l'espace français, européen et international. Le double maniement du microscope et du télescope devient encore plus malaisé lorsqu'il s'agit d'une histoire - la période mitterrandienne - qui n'a pas

³ SANBAR (E.), «Un spectre hante Israël...», *Le Monde*, 25 janvier 2001.

vingt ans. C'est toute une réflexion sur l'histoire du temps présent que développe Georges Saunier, et l'histoire qu'il écrit pose de grandes questions méthodologiques, moins à cause du caractère très contemporain des faits que parce qu'il s'agit d'une "histoire non close" pour reprendre l'expression de Paul Ricoeur: la construction européenne, relancée par la conférence de Fontainebleau de 1984, l'Acte unique de 1986 et le traité de Maastricht de 1992, est en effet un processus à effets non terminés aujourd'hui, une dynamique dont on ne connaît pas la fin de l'histoire. Néanmoins, il est légitime pour l'historien de faire cette recherche et même d'y consacrer une thèse. L'histoire du temps présent n'est en aucun cas du "journalisme", surtout quand le chercheur a la chance d'accéder aux archives très récentes - celles de la présidence Mitterrand-, quand il maîtrise les méthodes de la discipline historique, quand il accepte de consacrer du temps à son étude. Oui, le temps de travail de l'historien est long, et cette lenteur fait sa "force scientifique", puisqu'elle permet de fabriquer la distanciation nécessaire, la médiation propre à dissoudre l'immédiateté. Mais, elle fait en même temps sa "faiblesse sociale": le temps de réaction de l'historien du temps présent est forcément moins rapide que celui du journaliste, celui des experts d'autres sciences de l'homme, et il est souvent décalé par rapport à l'attente de la société. C'est une réflexion qu'il conviendra de poursuivre.

Lorsque l'histoire est récente, mais "close", elle devrait être plus facile à faire. Ce devrait donc être le cas de l'URSS. Sa mort en 1991 n'a certes pas sonné la "fin de l'histoire", mais donné le fin mot d'une histoire: celle d'un régime, d'une fédération, d'un empire. Néanmoins, cette histoire spécifique pose bien d'autres problèmes de méthode. Sous la rubrique "Lieux de recherche", Laurent Coumel ne s'est pas contenté de reproduire l'entretien qu'il a eu avec Marie-Pierre Rey et Sabine Dullin, mais a joint à leurs passionnantes réflexions les siennes propres pour écrire un véritable article méthodologique sur l'usage des nouvelles archives russes, sur les différentes grilles d'interprétation applicables aux politiques extérieures de l'URSS, de Staline à Brejnev, et au système soviétique en tant que tel.

La première convergence entre ces articles réside dans *la question des archives et des sources*. Pour l'historien, les archives sont tellement nécessaires et tellement insuffisantes à la fois! D'elles, il faut savoir tirer tout le miel en veillant à ne se coller ni les doigts ni les yeux. Que ce soit pour comprendre l'URSS, la politique européenne de Mitterrand ou la paix au Vietnam, il faut créer la distanciation historique en diversifiant la nature des sources. D'autre part, François Durpaire le montre bien, le choix d'un fonds d'archives est déjà le choix d'un angle d'attaque, risquant d'induire telle interprétation (une lecture eurocentriste de l'Afrique par exemple) et de faire passer à côté d'autres questionnements utiles.

Il est une autre convergence intéressante: l'indispensable recoupement des méthodes de l'histoire politique, de l'histoire sociale, de l'histoire culturelle et de l'histoire des relations internationales conduit à placer dans notre boîte à outils des notions tout à fait précieuses. Il y a d'abord celle de *réception* ou de *réceptivité* d'une société aux éléments extérieurs à elle, à l'Autre, à "l'international" tout simplement. Cette réception et cette réceptivité ne vont pas de soi et elles varient non seulement d'une société à l'autre, mais à l'intérieur d'une société en fonction du contexte et de la conjoncture. Olivier Compagnon en analysant le transfert de la culture française en Amérique latine s'interroge sur la capacité de réception de cette culture par les sociétés latino-américaines, sur l'*afrancesamiento* des élites de ce continent à une époque donnée. Des questions du même type ont été posées sur les phénomènes d'*américanisation* ici ou là dans le monde: le pluriel est nécessaire, car la réception sociale transforme l'émission culturelle et l'américanisation n'a pas les mêmes traits selon la société réceptrice. D'où aussi l'importance de la notion de *processus d'acculturation* qui s'applique à l'international. L'ouverture des pays de l'Est à l'Occident pendant la détente a fini par susciter une acculturation de valeurs et pratiques dites occidentales qui ont pu avoir un effet-retard après la seconde guerre froide sur les événements de 1989-1991. Il est d'ailleurs difficile de mesurer dans

cette dynamique d'acculturation ce qui relève des anciennes couches archéologiques pré-communistes et ce qui résulte du transfert culturel pendant les années soixante. L'acculturation suppose une imprégnation, une transformation, une adaptation, une acclimatation et finalement une restitution quelque peu différente par rapport au modèle d'origine. Toute cette dynamique implique une durée, celui de la métamorphose. Avec le temps, la phase de "réception" cède la place à une phase de production et d'*émission* de signes nouveaux, dont certains peuvent avoir une dimension politique: ainsi, de l'influence de Maritain en Amérique latine, on passe à la naissance de la démocratie chrétienne latino-américaine; de même, lorsque l'Est s'ouvre culturellement à l'Ouest, c'est finalement la culture politique de certains milieux qui finit par se modifier comme dans un "creuset". Si celui-ci en vient à éclater, il ne disparaît pas totalement et, de la "mixité" obtenue du temps du transfert culturel, il reste toujours quelque chose dans les sociétés post-communistes.

D'où la possibilité que donnent ces articles de réfléchir aussi sur *le processus de politisation*⁴ en relations internationales, ou mieux, sur *le processus d'internationalisation du politique*. Tout n'est pas politique dans les relations internationales, mais beaucoup d'éléments internationaux peuvent se politiser. De même, tout n'est pas international dans le politique, mais bien des phénomènes politiques intérieurs peuvent s'internationaliser. Le processus de politisation est le passage du non politique au politique. Ce passage a lieu lorsqu'il y a conscience du fait que des intérêts de la "cité" sont en jeu, c'est-à-dire des intérêts collectifs "supérieurs" à ceux des individus ou des groupes concernés ou agissants, et lorsque, au nom de ces intérêts dits supérieurs, on recherche à exercer, à accroître un pouvoir, une influence sur les autres. L'historien internationaliste doit s'intéresser à ce passage de l'international non politique à l'international politique: ainsi l'instrumentalisation par le gouvernement français des exportations de capitaux en Pologne, analysée par Christian Laforest, ou celle du festival international du film documentaire de Leipzig par le régime est-allemand, étudiée par Caroline Moine. L'historien internationaliste doit également réfléchir sur le passage du politique non international au politique à dimension internationale. Bien des événements «locaux» ou «nationaux» n'ont pas ou quasiment pas d'incidence internationale. Certains en ont d'emblée; d'autres encore en ont après un temps de latence ou après le développement d'un phénomène de résonance. Peu à peu, toute l'évolution du XIXe et du XXe siècle fait que tout point du globe en vient à être plus ou moins "branché" au réseau des relations internationales. Mais les fils qui relient le "local" au circuit central sont plus ou moins "conductibles". Tout dépend de la perception qu'on a, au centre, des menaces, des intérêts, des engouements que tel ou tel espace du monde peut fabriquer à tel ou tel moment. On pourrait penser que ce différentiel de conductibilité internationale tient à la présence ou à l'absence de telle grande ressource économique, à telle ou telle position plus ou moins stratégique dans le monde. En 1990, le massacre des Kurdes par Saddam Hussein a pu se faire en "circuit fermé"; il ne pouvait pas en être de même avec l'agression contre le Koweït. Le circuit était par définition ouvert, pas seulement à cause des intérêts économiques (le pétrole), mais à cause de la série facilement prévisible de menaces et de capacité de nuisance induite par le surcroît d'impunité et de puissance politique (encore le pétrole, mais dans sa dimension non économique) acquise dans la région par le dictateur irakien. Le différentiel de conductibilité peut dépendre également de la distance qui peut exister entre la "périphérie" et le "centre", entre l'Afrique par exemple, jugée marginale, et l'ensemble euro-américain. Il y a du vrai dans cette assertion. Mais l'article de François Durpaire montre une réalité plus complexe. Par exemple, il ne faut sous-estimer ni la conductibilité de l'Afrique aux courants internationaux, ni, à l'inverse, l'importance de l'échelle locale: lorsque telle affaire ou telle crise africaine s'internationalise, il convient de ne pas tout ramener aux rivalités des puissances extérieures ou à leur jeu en niant celui des acteurs africains. L'historien doit d'autant plus analyser ces *effets de conductibilité internationale* que, pour un même lieu, ils varient dans le temps. La "menace talibane"

⁴ J'emprunte cette expression à Didier Musiedlak qui lance un grand chantier sur cette notion avec l'équipe d'historiens de l'Université de Paris X-Nanterre.

en Afghanistan n'a pas la même intensité de conductibilité avant ou après le 11 septembre 2001, selon qu'elle est perçue comme devant rester en circuit fermé ou vue comme fondamentalement associée au grand terrorisme international⁵.

Pour comprendre *le seuil d'internationalisation* d'un phénomène, il convient de procéder à l'analyse, comme le font bien des articles du présent numéro, des différents *jeux d'échelle* dans le monde. De ce point de vue, les "petits États" ont leur importance, les "petits groupes", les "microcosmes" aussi. Une grande crise internationale peut partir d'un micro-phénomène à haute conductibilité, générateur de haute tension. D'ailleurs, bien des catastrophes sont dues à des erreurs de perception et à la non-reconnaissance à temps de cette capacité d'électrisation du circuit international. Voilà pourquoi l'historien des relations internationales doit concentrer son attention sur les *espaces de référence* que les acteurs ont dans leurs têtes, et les interférences existant entre ces espaces représentés. Les juristes français de l'entre-deux-guerres se réfèrent d'abord à l'espace national et à l'espace international au sens mondial du terme; puis, nous explique Jean-Michel Guieu, devant les difficultés de la SDN à faire la paix dans le monde, ils se fabriquent un autre espace de référence intermédiaire, l'espace européen. Dans ce jeu de variation des échelles, le reste de la société ne suit pas, car - et l'on revient à la problématique de la réception - la réceptivité sociale à ce nouvel espace européen est alors assez faible. Autour de François Mitterrand, on se livre en 1982-1983 à une véritable bataille des espaces adéquats de référence: la France seule, cap à gauche, ou la France européenne? Il peut y avoir aussi difficulté de bien distinguer ce qui relève de l'espace intérieur et de l'espace extérieur. Les règles de gestion politique ne sont pas les mêmes. C'est ce que le président Nixon a oublié: la pratique du "secret" nous rappelle Pierre Journoud, n'a ni la même signification, ni le même résultat, en diplomatie et en politique domestique. Dans un cas, elle débouche sur le succès des accords de Paris et la paix au Vietnam, dans l'autre elle conduit à la farce du *Watergate*. Que c'est compliqué la démocratie...

Oui, la démocratie est bien un thème qui affleure dans presque tous les articles. Alors que dans les années quatre-vingt, la notion de "puissance" retenait l'attention des historiens internationalistes, il est significatif de voir qu'une nouvelle problématique s'esquisse dans bien des travaux en cours autour de la question: "Démocratie et relations internationales". Voilà un beau chantier qu'il convient de développer.

CHANTIERS

Christophe Laforest, p. 17-29

→ [Milieux d'affaires français et relations internationales dans l'entre-deux-guerres : le cas polonais](#)

CHRISTOPHE LAFOREST

⁵ Le présent numéro du *Bulletin* est certes daté du printemps 2001, mais les retards éditoriaux font que ce texte a été rédigé après le 11 septembre 2001.

Longtemps a dominé en Pologne une historiographie marxiste attribuant à la loi d'airain du capital étranger le retard de développement économique du pays. Soumis à un examen critique, ces ouvrages restent cependant toujours utiles à consulter. Il serait vain de présenter ici une bibliographie exhaustive des livres et articles en langue polonaise sur ce sujet et nous nous permettons de renvoyer les lecteurs slavissants à la bibliographie figurant à la fin de notre thèse⁶.

Les autres pourront trouver quelques articles en anglais de Zbigniew Landau⁷ et de Jerzy Tomaszewski⁸. Sans négliger les sources imprimées (documents diplomatiques allemands, britanniques et français, annuaires statistiques), nous avons donc essentiellement fondé notre étude sur des sources d'archives publiques (archives diplomatiques du Quai d'Orsay bien sûr, mais aussi archives du Service historique de l'Armée de Terre en raison notamment du rôle essentiel joué par la Mission militaire française en Pologne jusqu'au coup d'État de Pilsudski en mai 1926) et surtout privées, notamment les archives bancaires (Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit lyonnais) qui nous ont permis de procéder à une étude micro-économique secteur d'activité par secteur d'activité, entreprise par entreprise.

D'après le *Maly Rocznik Statystyczny (Petit annuaire statistique)* de 1939, les capitaux français investis dans les sociétés anonymes polonaises représentaient, en 1933, 646 millions de zloty (soit 1849 millions de francs courants ou 370 millions de francs-or), ce qui faisait de la France le premier investisseur étranger en Pologne avec près du quart de l'ensemble des capitaux étrangers investis dans les sociétés anonymes polonaises⁹. L'ampleur de ces chiffres doit nous amener à nous interroger sur l'existence d'une stratégie autonome de pénétration économique en Pologne de la part du gouvernement français, à laquelle il aurait cherché à rallier ses industriels et ses banquiers, et pour laquelle il n'aurait pas hésité à faire pression politiquement sur le gouvernement polonais, ce que Georges-Henri Soutou appelle «l'impérialisme du pauvre»¹⁰. En dépit de l'appui du gouvernement français, les entreprises françaises durent le plus souvent, en l'absence de grands groupes privés polonais, s'appuyer sur des partenaires étrangers (allemands et belges) pour pénétrer ou renforcer leur présence dans les différents secteurs de l'économie polonaise et affronter la concurrence des firmes anglaises et italiennes qui pouvaient compter, pour leur part, sur le soutien financier de leurs gouvernements respectifs.

L'homme de toutes les combinaisons franco-polonaises: Wojciech Korfanty

⁶ LAFORST (C.), *La stratégie française et la Pologne (1919-1939). Aspects économiques et implications politiques*, thèse de doctorat en histoire sous la direction du professeur Bernard Michel, Université Paris1, mars 2001.

⁷ LANDAU (Z.), «The Influence of Foreign Capital upon the Polish Economy of 1918-1939», in Académie polonaise des Sciences, Comité des Sciences historiques - Institut d'Histoire, *La Pologne au Xlle congrès international des sciences historiques à Vienne*, Varsovie, Panstwowe Wydawnictwo Naukowe, 1965, pp. 133-144; *idem*, «Foreign Capital in Poland 1918-1939», *Acta Poloniae Historica*, vol. 59, 1989, pp. 55-94.

⁸ TOMASZEWSKI (J.), «German Capital in Silesian Industry in Poland between the Two World Wars», in TEICHOVA (A.) et COTTRELL (P.L.) (dir.), *International Business and Central Europe, 1918-1939*, Leicester University Press, 1983, pp. 227-247.

⁹ PIETRZAK-PAWLOWSKA (I.), «Les investissements français en Pologne», in LÉVY-LEBOYER (M.) (dir.), *La position internationale de la France. Aspects économiques et financiers XIXe-XXe siècles*, Paris, EHESS, 1977, pp. 319-324, ici p. 322.

¹⁰ SOUTOU (G.-H.), «L'impérialisme du pauvre: la politique économique du gouvernement français en Europe centrale et orientale de 1918 à 1929. Essai d'interprétation», *Relations internationales*, n°7, 1976, pp. 219-239, ici p. 220.

Les cas de la Banque de Silésie et de la Société fermière des Mines fiscales de l'État polonais en Haute-Silésie (Skarboferm) illustrent à merveille la difficulté pour les investisseurs français de trouver en Pologne des partenaires d'envergure en dehors de l'État polonais. Lorsque des Polonais furent associés aux affaires françaises, ce fut avant tout pour des raisons politiques. Ainsi, le premier président de la Banque de Haute-Silésie, fondée le 8 août 1922, fut Wojciech Korfanty, l'animateur du soulèvement polonais dans la région.

La nomination, à la fin de l'année 1923, à la vice-présidence du Conseil et à la présidence du comité économique interministériel de Wojciech Korfanty ne produisit pas les effets que pouvait en attendre la Banque de Silésie. Elle fut peut-être, au contraire, à l'origine d'une partie de ses soucis. Korfanty n'avait en effet aucune autorité réelle dans un gouvernement polonais dont la politique économique était menée d'une main ferme par le ministre des Finances, Wladyslaw Grabski. Or Grabski était animé d'une animosité profonde à l'égard de Korfanty avec qui il s'était trouvé en désaccord total sur les moyens à employer pour la restauration des finances polonaises: il n'était donc pas fâché de voir son rival empêtré dans cette affaire que les autorités polonaises ne montraient aucun empressement à résoudre. La Banque de Silésie se trouvait donc au cœur d'un conflit de politique intérieure qui la dépassait et qui ne pouvait que lui être préjudiciable.

Sur la demande du groupe français, Wojciech Korfanty, dont les fonctions auraient dû normalement prendre fin le 2 août 1924, fut exceptionnellement maintenu à la présidence du conseil de surveillance de la Banque de Silésie. Le groupe français avait estimé qu'il pourrait encore rendre de grands services à celle-ci grâce à son influence, son autorité et ses relations. Korfanty possédait en effet plusieurs journaux en Haute-Silésie et dans le reste de la Pologne et contrôlait plusieurs sociétés polonaises, dont la Banque pour le Commerce et l'Industrie de Varsovie (Bank dla Handlu i Przemyslu).

Cette décision s'avéra rapidement être un mauvais calcul car Korfanty, dont les relations avec Grabski étaient toujours aussi mauvaises, se trouva mêlé à une affaire d'abus de biens sociaux. L'organe du parti socialiste polonais, le *Robotnik*, révéla en novembre 1925 que Korfanty s'était fait attribuer par la Banque de Silésie des crédits considérables (environ 1 million de zloty) pour alimenter financièrement plusieurs sociétés dans lesquelles il était intéressé: les journaux *Polonia* et *Rzeczpospolita* ainsi que les distilleries Górnospirt et Pólsprit. Bien qu'il fût interdit aux banques d'accorder des crédits aux membres de leur conseil d'administration, sans une autorisation expresse du conseil, Korfanty s'était appuyé sur la législation allemande qui était encore en vigueur en Haute-Silésie et qui ne prévoyait pas un tel empêchement pour contourner la législation polonaise. Korfanty, qui avait détourné à son profit une part importante de la dernière augmentation de capital à laquelle avait procédé la Banque de Silésie, fut alors mis en demeure par le conseil de surveillance de cette dernière de rembourser les sommes qu'il avait empruntées. De fait, Korfanty remboursa immédiatement la majeure partie des avances qui lui avaient été faites et des échéances lui furent fixées pour les sommes restantes.

Si l'on se penche sur la carrière de Korfanty, il apparaît clairement que c'est la politique qui a amené ce fils de paysan pauvre à exercer des responsabilités au sein de grandes sociétés industrielles et financières et à devenir un personnage incontournable de la vie économique en Haute-Silésie¹¹. À

¹¹ LEWINSOHN (R.), *Histoire de l'inflation. Le déplacement de la richesse en Europe (1914-1925)*, Paris, Payot, 1926, p. 333-334.

partir du moment où il n'avait plus le pouvoir politique, il fallait s'attendre à ce que sa puissance financière déclinât également. À la suite du coup d'État de Pilsudski en mai 1926, le conseil des ministres décida, lors de sa réunion du 29 mai 1926, de retirer à Korfanty la présidence des conseils d'administration de la Banque de Silésie et de la Skarboferm¹².

Les milieux d'affaires français et les solidarités internationales

La coopération franco-allemande

En octobre 1920, l'ambassadeur de France à Berlin, Charles Laurent¹³, proposa au Quai d'Orsay de mener à Berlin des négociations avec les industriels allemands de Haute-Silésie pour répondre au désir d'entente avec les industriels français manifesté par certains d'entre eux. Lors des discussions qui se tinrent à Berlin du 17 au 22 novembre 1920, le docteur Kleefeld, président des Hohenlohe Werke, se présenta d'emblée comme le porte-parole des milieux allemands convaincus que le rétablissement des relations économiques franco-allemandes était la condition *sine qua non* à l'instauration d'une paix durable en Europe¹⁴.

On considérait au Quai d'Orsay que la liquidation pure et simple des entreprises allemandes en vertu de l'article 297 du traité de Versailles et leur reprise par des groupes franco-polonais tel que cela était envisagé par la convention des marks du 17 janvier 1920 était irréaliste. En effet, ni les Polonais, ni les Français, n'avaient les moyens de racheter ces affaires dont la valeur globale atteignait 2 milliards de marks-or. On s'orienta donc vers une participation minoritaire des Français et des Polonais à la gestion de ces entreprises dont le capital demeurerait en majorité entre des mains allemandes et dont le personnel allemand serait conservé dans la mesure nécessaire à la bonne marche des exploitations¹⁵. Le temps n'était plus, comme à l'époque du Cabinet Clemenceau où fut négociée la convention des marks, à l'opposition systématique à l'égard de l'Allemagne et à l'application stricte du traité de Versailles. Il s'agissait désormais, depuis l'arrivée au pouvoir de Millerand, d'instaurer une collaboration entre industriels allemands et français, qui, pensait-on, se ferait à l'avantage de la France en raison de la position politique dominante que celle-ci occupait alors en Europe. Dans le cas de la Haute-Silésie, il ne s'agissait donc plus d'exclure économiquement les Allemands de la région par la coercition mais de les amener à associer les Français à leurs affaires¹⁶.

Les conversations entre Weyl et Kleefeld débouchèrent, le 16 février 1921, sur la signature d'un protocole d'accord par sept sociétés silésiennes qui admettaient le principe d'une participation française au capital de leur société et qui se déclaraient prêtes à entamer des négociations avec le

¹² LANDAU (Z.) et SKRZESZEWSKA (B.) (dir.), *Wojciech Korfanty przed sadem Marszalkowskim. Dokumenty* [Wojciech Korfanty devant le tribunal du Maréchal. Documents], Katowice, 1964, p. VII.

¹³ Il n'est pas inutile de rappeler que Charles Laurent n'était pas issu de la Carrière mais qu'il venait de l'industrie métallurgique et qu'il siégeait dans de nombreux conseils d'administrations où il représentait les intérêts du groupe Schneider. SOUTOU (G.-H.), «Les mines de Silésie et la rivalité franco-allemande, 1920-1923. Arme économique ou bonne affaire?», *Relations internationales*, n°1, mai 1974, pp. 135-154, ici p. 139.

¹⁴ Note du colonel Weyl, 21 décembre 1920. AMAE, PA-AP, 118-MILLERAND, vol. 57, ff. 50-54.

¹⁵ Note du MAE, 1er février 1921. AMAE, EU 18-40, Pologne, vol. 212, ff. 70-73.

¹⁶ SOUTOU (G.-H.), «La politique économique de la France en Pologne (1920-1924)», *Revue historique*, n°509, janvier-mars 1974, pp. 85-116, ici p. 102.

consortium Weyl en vue d'y parvenir. Mais ces pourparlers se heurtèrent bientôt à l'hostilité du ministère allemand des Affaires étrangères qui subordonna la participation du capital français dans les entreprises allemandes de Haute-Silésie à la garantie que la région serait attribuée à l'Allemagne.

Il s'avéra alors impossible d'aboutir à un résultat concret dans les négociations avec les industriels allemands de Haute-Silésie, tant que la question silésienne ne fut pas tranchée à Genève. Ce n'est donc qu'à l'automne 1921, après l'accord de partage de la Haute-Silésie du 20 octobre qui fixait définitivement la frontière entre l'Allemagne et la Pologne, que les négociations purent reprendre. Des sept sociétés allemandes qui avaient sollicité jadis une participation française, une seule - les Hohenlohe Werke - persista dans cette voie et signa un accord avec les Français le 3 mars 1922. Le Comité des Forges eut dès lors quelques doutes sur l'intérêt que présentait, du point de vue de l'influence française en Haute-Silésie, le fait de ne prendre des participations que dans une seule société de la région¹⁷.

Au Quai d'Orsay, on craignait désormais que le groupe franco-polonais ne devînt un instrument entre les mains des magnats allemands (Frederic Flick), autrichiens (Sigismund Bosel) et tchèques (famille Petschek et Frederic Weinmann) qui se disputaient le contrôle des grandes affaires industrielles en Haute-Silésie. Le groupe franco-polonais semblait avoir trouvé plus profitable de devenir une force d'appoint pour des groupes plus puissants à qui il apportait son concours pour consolider leur position dans ces entreprises, ce qui n'avait plus rien à voir avec le projet politique initial tel qu'il figurait dans la convention du 22 mars 1921 et dont le but était de s'assurer à terme le contrôle des affaires dans lesquelles seraient prises des participations¹⁸. Il apparut alors aux autorités françaises qu'elles n'avaient plus «aucun intérêt à être mêlées de près ou de loin à ces associations d'intérêts de nature à gêner à un moment donné [leur] liberté d'action», notamment en restreignant le champ d'application de l'article 260 du traité de Versailles en vertu duquel la Commission des Réparations avait le droit de se faire remettre les biens et intérêts privés allemands au cas où l'Allemagne tenterait de se soustraire à ses obligations.

C'est la raison pour laquelle le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, Raymond Poincaré, fit connaître, en mars 1924, aux dirigeants du groupe français son refus définitif d'apporter le concours du gouvernement français à leur entreprise¹⁹.

La coopération franco-belge

La collaboration financière franco-belge ne se heurta pas aux mêmes obstacles politiques. Dans le domaine industriel, le correspondant de la Banque de Paris et des Pays-Bas en Pologne, la Banque franco-polonaise amorça, à la fin des années vingt, une politique de prise de participations en se rapprochant de la Société générale de Belgique qui souhaitait développer son activité en Europe centrale. C'est ainsi que la Banque franco-polonaise fut invitée à prendre une participation dans le capital de l'Union financière polonaise, société au capital de 25 millions de francs belges, qui avait été constituée, à Bruxelles, en octobre 1928, par l'association du groupe de la Générale de Belgique, de la Finabel, de Solvay et sa filiale polonaise, la banque Malopolski, et du groupe de l'Union européenne. Un an plus tard, en juillet 1929, la Banque franco-polonaise devait de la même façon

¹⁷ Le vice-président délégué du Comité des Forges, R. Pinot, au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, R. Poincaré, 22 février 1922. AMAE, EU 18-40, Pologne, vol. 216, ff. 245-247.

¹⁸ Note du MAE, 23 septembre 1923. AMAE, EU 18-40, Pologne, vol. 217, ff. 282-285.

¹⁹ Le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, R. Poincaré, au président du Comité d'Études Silésiennes, L. Mercier, 14 mars 1924. AMAE, EU 18-40, Pologne, vol. 218, f. 60.

participer, aux côtés de ses partenaires de l'Union financière polonaise et de l'Union chimique, à la création de la Société générale d'Industrie en Pologne.

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agissait de développer autour de ces sociétés de portefeuille un réseau de participations dans des sociétés industrielles où capitaux belges et français agiraient de concert. Une bonne illustration de ce qu'aurait pu être cette politique de regroupement des forces fut la fondation, en 1930, par des entreprises belges et françaises (Banque de l'Union parisienne, Cie générale d'Électricité, Union des Mines, Traction et Électricité) d'un Syndicat pour l'Électricité en Pologne (Synelpol) qui tenta de se faire attribuer la concession de l'électrification du sud du pays. On ne peut qu'être d'accord avec Éric Bussière pour dire qu'il exista bel et bien «une véritable stratégie commune, à l'échelle européenne entre intérêts belges et intérêts français» à la fin des années vingt. Il convient cependant de parler, en ce qui concerne la France, d'une stratégie par défaut car force est de constater que, le plus souvent, les capitaux français jouèrent un rôle auxiliaire, se contentant de soutenir le dynamisme commercial ou industriel belge²⁰. Comme le soulignait l'ambassadeur de France à Varsovie, Jules Laroche, les capitaux français ainsi investis ne pouvaient jouer «qu'un rôle passif», la direction de l'affaire leur échappant. Ne représentant qu'une petite partie du capital de ces groupements (1/10e dans le cas de l'Union financière polonaise), l'argent français n'était assurément pas en mesure d'exercer «l'influence que l'on tire de capitaux dont on reste le maître»²¹.

Les milieux d'affaires et les rivalités internationales

La rivalité franco-britannique

Si les établissements financiers de la place de Paris étaient prêts à consentir au consortium français composé de la Société de Construction des Batignolles, de la SA Hersent et de Schneider et Cie, à des conditions d'ailleurs très onéreuses, les prêts à long terme indispensables à la construction du port de Gdynia, ils n'entendaient pas courir le moindre risque; quant aux banques polonaises, elles étaient bien sûr incapables de s'engager dans une telle opération. Pour lutter à armes égales avec la firme anglaise Armstrong, qui pouvait, pour sa part, compter sur la garantie du Trésor britannique, le Consortium s'adressa aux autorités françaises afin d'obtenir la garantie de l'État, en ne manquant pas de rappeler que c'était, à la demande du chef de la Mission navale française en Pologne, l'amiral Jolivet, qu'il avait été amené à s'intéresser à l'affaire²².

L'adoption du principe même de la garantie financière du Trésor français posait une question de plus large portée, celle de l'attitude du gouvernement français à l'égard de ses exportateurs. En effet, si la Trésorerie britannique accordait alors des primes à l'exportation à ses entreprises de travaux publics, la législation française ne donnait pas à l'État la possibilité de soutenir financièrement ses entrepreneurs à l'étranger. À moins d'une loi spéciale, dont l'adoption par le Parlement français semblait très hasardeuse, la seule solution consistait à se retrancher alors derrière les nécessités de

²⁰ BUSSIÈRE (É.), *La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe. 1918-1935*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 1992, pp. 324-325.

²¹ L'ambassadeur de France à Varsovie, J. Laroche, au MAE, 17 novembre 1928. AMAE, EU 18-40, Pologne, vol. 235, f. 123.

²² La Société de Construction des Batignolles au ministre de la Marine, Bokanowski, 14 avril 1924. AMAE, EU 18-40, Pologne, vol. 260, ff. 140-143.

la défense nationale en réservant, à titre de garantie, une partie des crédits déjà votés dans le cadre de la loi autorisant le Trésor français à ouvrir une avance de 400 millions de francs à la Pologne.

Le 18 avril 1924, les membres de la Commission d'Études du Conseil supérieur de la Défense nationale (CSDN) se prononcèrent, à l'exception notable du représentant des Finances, Pierre Chasles, qui s'abstint, en faveur de l'octroi au Consortium de la garantie financière de l'État jusqu'à concurrence de 30 millions de francs par imputation sur le crédit de 400 millions consenti à la Pologne, «eu égard à l'aide financière promise à des maisons étrangères par leurs gouvernements respectifs»²³.

Mais, dans le même temps, et en dépit de l'intérêt politique qui s'attachait à la réalisation de ce projet, les démarches du groupe français composé de Schneider et Cie et de la Société générale d'Entreprises tendant à obtenir un concours financier du gouvernement français pour entreprendre la construction d'un chemin de fer entre la Haute-Silésie et la Baltique demeurèrent vaines. Le ministre des Finances, Frédéric François-Marsal, estima en effet

«qu'il serait, d'une façon générale, extrêmement dangereux d'admettre le principe de l'intervention de l'État pour faciliter, au moyen de la garantie du Trésor, le financement d'exportations ou de travaux à l'étranger».

Il prit bien soin d'ajouter que

«la solution proposée pour le port de Gdynia consistant à imputer la garantie éventuelle du Trésor sur les avances de 400 millions autorisées par la loi du 8 janvier 1924 [était] tout à fait exceptionnelle et ne saurait constituer un précédent».

Selon le ministre des Finances, la France ne devait d'ailleurs en aucun cas tenter d'imiter le modèle britannique dans lequel les groupements industriels obtenaient souvent la garantie de leur gouvernement, et parfois même des avances importantes de la Trésorerie, grâce au mécanisme de l'Overseas Trade Act, car la politique économique anglaise était commandée sur ce point par le problème du chômage, tandis que celle de la France était subordonnée à la résolution de ses problèmes financiers²⁴.

La rivalité franco-italienne

L'appui financier du gouvernement italien à ses firmes exportatrices joua également un rôle décisif, au début des années trente, dans l'échec du projet de collaboration entre la SA des Automobiles Citroën et les Établissements d'État du Génie en vue de la mise sur pied d'une fabrique d'automobiles en Pologne. Les bases d'un accord entre Citroën et le gouvernement polonais avaient en effet été établies et seules quelques questions de détail restaient à régler quand, en avril 1931, Fiat se mit sur les rangs et usant d'une tactique qui lui était coutumière se déclara prête à signer, sans discussion, un accord satisfaisant à toutes les conditions posées par les autorités polonaises. Enfin, et c'était là le principal atout de Fiat, la firme italienne offrait au gouvernement polonais 1200000 \$ (soit environ 30

²³ PV de la délibération de la Commission d'Études du CSDN dans sa séance du 18 avril 1924. SHAT, 2 N 14/1.

²⁴ Le ministre des Finances, F. François-Marsal, au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, R. Poincaré, 2 juin 1924. AMAE, EU 18-40, Pologne, vol. 263, ff. 111-111 bis.

millions de francs) qui lui avaient été apportés par la Banca Commerciale dont le président, Giuseppe Toeplitz, était d'origine polonaise. Les autorités polonaises écartèrent alors l'offre Citroën et conclurent avec la firme italienne en septembre 1931.

Nous pouvions nous demander, lorsque nous avons commencé notre recherche, qui du gouvernement ou des capitalistes français avait donné l'impulsion décisive à l'expansion économique française en Pologne durant l'entre-deux-guerres. Mais ce serait admettre, ce faisant, une stricte séparation entre la sphère du politique et celle de l'économique. En réalité, l'arme financière maniée par le gouvernement français à l'égard de la Pologne ne s'est avérée efficace que lorsqu'elle est allée dans le sens financier dominant. La plupart des tentatives gouvernementales pour forcer les perspectives économiques dominantes se heurtèrent à un mur érigé par les établissements financiers français. Réciproquement, les firmes françaises n'ont intégré la dimension politique à l'élaboration de leur stratégie que dans la mesure où celle-ci n'allait pas à l'encontre des réalités économiques et financières sur lesquelles se fondaient leur gestion. On ne peut donc qu'être d'accord avec la conclusion énoncée par René Girault et suivant laquelle

«dans le cas de divergences entre les milieux économiques, le point de vue politique incarné par l'État et l'administration sert d'argument, de point d'appui à ceux dont l'intérêt converge avec ses vues; il n'est pas à l'origine des entreprises économiques qui obéissent à d'autres lois (profit, économie d'échelle, organisation internationale du travail, etc.)».

Il y aurait donc eu, dans le cas polonais, interdépendance entre les acteurs économiques et politiques ou, pour reprendre l'expression de René Girault, «autonomie de l'un et de l'autre dans une dépendance réciproque»²⁵.

Olivier Compagnon, p. 31-43

→ [L'influence de Jacques Maritain en Amérique latine. Contribution à l'étude des échanges intellectuels internationaux.](#)

OLIVIER COMPAGNON

L'influence intellectuelle et culturelle de la France en Amérique latine, depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e siècle au moins, est un phénomène bien connu qui a suscité de multiples publications relevant de l'histoire des idées ou de l'histoire des politiques culturelles. Les unes ont tenté de dresser un bilan diachronique de ce modèle français en Amérique latine²⁶, d'autres ont recherché les causes de l'afrancesamiento des élites américaines dans les efforts déployés, depuis Paris, pour promouvoir la langue et la culture française à l'étranger²⁷.

Toutes s'accordent, en dernière analyse, à reconnaître la «logique de l'emprunt» qui caractérise les sociétés latino-américaines, perpétuellement déchirées entre leur appartenance historique au monde

²⁵ GIRAULT (R.), «L'Europe centrale et orientale dans la stratégie des hommes d'affaires et des diplomates français», in *Les relations financières internationales facteurs de solidarités ou de rivalités*, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1979, p. 119-132]

²⁶ C'est la perspective dans laquelle s'inscrivait Bonnefous (E.) au lendemain de la Seconde Guerre mondiale: «Les liens intellectuels entre la France et l'Amérique latine», *Revue des Deux Mondes*, septembre 1953, p.63-86. Pour quelques références plus récentes, cf. les contributions consacrées à la France dans LEMPERIERE (A.) et alii, *L'Amérique latine et les modèles européens*, Paris, L'Harmattan, 1998; ainsi que ROLLAND (D.), *La crise du modèle français. Marianne et l'Amérique latine*, Presses Universitaires de Rennes-Institut Universitaire de France, 2000.

²⁷ Cf. par exemple MATTHIEU (G.), *Une ambition sud-américaine. Politique culturelle de la France (1914-1940)*, Paris, L'Harmattan, 1991.

occidental et la tentation d'un particularisme culturel qui participerait à la construction de l'identité nationale²⁸. Si ce champ historiographique semble à première vue convenablement balisé, il est toutefois une question qui demeure souvent en suspens, celle des médiations concrètes et matérielles grâce auxquelles s'est effectuée la translation de telle œuvre, de tel courant de pensée ou de tel mouvement artistique d'un continent à l'autre. C'est une chose de constater que le positivisme comtien a joué un rôle déterminant dans l'histoire républicaine du Brésil à partir de 1889, au point que la jeune République ait frappé son drapeau auriverde de la devise *Ordem e Progresso*; c'en est une autre de déterminer les vecteurs de ce positivisme d'Europe vers l'Amérique latine.

Cette interrogation fut au cœur de nos travaux concernant l'influence du philosophe français Jacques Maritain (1882-1973) en Amérique du Sud²⁹. Vers 1925, les travaux de ce petit-fils de Jules Favre converti au catholicisme en 1906 sont presque totalement méconnus outre-Atlantique. Seuls quelques cercles restreints d'intellectuels ayant séjourné un temps à Paris ou de prêtres européens émigrés, au Brésil et en Argentine notamment, ont commencé à s'intéresser à l'œuvre de réhabilitation du thomisme entreprise par Maritain puis à la faire connaître. Un quart de siècle plus tard, au sortir de la guerre, c'est par dizaines que l'on recense les «Cercles» ou «Centres d'études Jacques Maritain», les traductions en espagnol ou en portugais de son abondante production et les mouvements politiques se revendiquant de l'idéal historique concret d'une nouvelle chrétienté et d'Humanisme intégral³⁰. «Il ne se passe pas une semaine», nous rapporte un témoin de l'époque, «sans que son nom soit cité dans les journaux»³¹. En Argentine, l'un des pays où l'audience du philosophe est la plus forte, le clivage entre «maritainiens» et «antimaritainiens» est perceptible au travers de multiples polémiques et constitue une véritable ligne de faille au sein du catholicisme national depuis la fin des années trente. Et cette diffusion exceptionnellement rapide se poursuit jusqu'aux années soixante, date à laquelle la démocratie chrétienne conquiert le pouvoir au Chili et au Venezuela après avoir fait de la philosophie politique maritainienne sa principale référence doctrinale³².

L'audience importante que recueillit en peu de temps Maritain en Amérique du Sud, a priori étonnante eu égard à l'oubli précoce dont il fut victime en France, ne peut être considérée comme le produit d'une quelconque obstination du philosophe à exporter ses travaux sous d'autres cieux. Au contraire, elle reflète la posture d'un catholicisme en quête de renouvellements après un XIXe siècle libéral perçu comme «une nuit de l'histoire», et toujours à l'écoute des tendances européennes. En cela, ce phénomène met en jeu des acteurs locaux qui prennent l'initiative du transfert du modèle européen et décident de ses modalités. L'analyse de ce processus complexe d'importation montre alors qu'il s'agit souvent, au départ, d'initiatives individuelles et isolées, ne relevant aucunement d'un quelconque plan préalablement établi, qui laissent peu à peu la place à l'élaboration de véritables

²⁸ Sur ce point, on pourra se reporter aux réflexions de BADIE (B.), *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

²⁹ Aux sources de la démocratie chrétienne? Jacques Maritain (1882-1973) et les élites catholiques d'Amérique du Sud, thèse de doctorat nouveau régime, Université de ParisI, dir. François-Xavier Guerra, novembre 2000.

³⁰ *Humanisme intégral. Problèmes spirituels et temporels d'une nouvelle chrétienté* paraît en 1936 (*Œuvres Complètes*, Paris-Fribourg, Editions Saint Paul-Editions Universitaires, vol. VI, p.291-634) et constitue la pierre angulaire de la philosophie politique maritainienne: la nouvelle chrétienté repose sur la distinction des plans temporel et spirituel et ouvre la voie à une civilisation chrétiennement inspirée, c'est-à-dire une cité laïque et pluraliste, fondée sur de nouveaux rapports entre foi et politique. Cf. ALLARD (Jean-Louis) *et alii*, *L'humanisme intégral de Jacques Maritain*, Paris, Editions Saint Paul, 1986.

³¹ ATHAYDE (T. de), «Maritain et l'Amérique latine», *Revue thomiste*, t. 48, 1948, p.16.

³² Eduardo Frei Montalva est élu en 1964 au Chili, Rafael Caldera en 1968 au Venezuela. La démocratie chrétienne étendra son emprise à l'Amérique centrale dans les années 1970.

stratégies reposant sur la constitution de réseaux de personnes destinées à réceptionner le modèle puis à le véhiculer. C'est l'ensemble de ces courroies de transmission qu'il s'agit d'étudier brièvement ici, loin des approches strictement substantialistes qui ont longtemps caractérisé l'histoire des idées.

Microcosmes

Le premier article de Maritain outre-Atlantique paraît en 1925, dans une revue confidentielle tenant lieu de bulletin interne des Cursos de Cultura Católica de Buenos Aires³³, c'est-à-dire une publication dont on a tout lieu de se demander comment elle a pu obtenir la collaboration d'un philosophe déjà renommé et débordé de commandes émanant de titres infiniment plus prestigieux. Le fonds des correspondances privées de Maritain nous offre alors des sources déterminantes dès lors qu'il s'agit de reconstituer les premiers contacts du philosophe avec l'Amérique du Sud³⁴. Il nous révèle en effet que jamais Maritain n'a personnellement cherché à diffuser ses travaux à l'étranger, mais qu'il s'est contenté de répondre aux sollicitations de jeunes catholiques sud-américains qui l'ont découvert à Paris, alors qu'ils y séjournaient dans le cadre du traditionnel voyage initiatique en Europe ou qu'ils y achevaient leurs études.

C'est par exemple le cas d'Atilio Dell'Oro Maini, directeur des CCC, qui avait eu l'occasion de suivre les cours dispensés par Maritain à l'Institut Catholique de Paris au lendemain de la Première Guerre mondiale, et nourrit dès 1924 le projet de faire venir en Argentine ce «digne représentant de la culture catholique»³⁵. Ce projet de voyage n'aboutit finalement pas avant 1936, mais c'est bien grâce au contact noué rue d'Assas à la fin d'un cours que Maritain publie pour la première fois à Buenos Aires et devient, à partir de 1928, le collaborateur régulier d'une autre revue dirigée par le même Dell'Oro Maini, *Criterio*. Dans le cas de l'Argentine, c'est surtout la figure de Rafael Pividal qui illustre le mieux le rôle pionnier d'un nombre limité de jeunes catholiques sud-américains dans le processus d'importation du maritainisme en Amérique du Sud. Tandis qu'il achève en Sorbonne une thèse de doctorat en sciences politiques, ce jeune étudiant commence à lire Maritain en français à la fin des années vingt. Séduit par le cheminement qui a mené le philosophe à la conversion autant que par le renouveau thomiste grâce auquel il lui semble désormais possible de penser le monde issu de la guerre, il obtient un rendez-vous avec Maritain qu'il rencontre longuement en 1929, découvrant ainsi les réunions de Meudon qui irradiant la pensée catholique française de l'entre-deux-guerres³⁶. C'est le début d'une relation féconde, essentiellement épistolaire, qui va jouer un rôle important dans l'implantation du maritainisme en Argentine. Car de retour en Argentine, Pividal entreprend tout d'abord de diffuser les livres que lui envoie Maritain auprès de ses amis francophones, parmi lesquels on trouve par exemple Manuel V. Ordoñez, l'un des futurs fondateurs de la démocratie chrétienne argentine, qui devient à son tour l'un des correspondants les plus assidus de Maritain. Un premier réseau maritainien se constitue de la sorte, essentiellement fondé sur les réseaux de sociabilité

³³ MARITAIN (J.), «Le rôle de la pensée allemande dans la philosophie moderne», *Circular Informativa y Bibliográfica de los Cursos de Cultura Católica*, 1925. Les CCC ont été créés en 1922 afin d'assurer la formation intellectuelle des futures élites du catholicisme argentin. La fondation de cette institution s'inscrit plus généralement dans le cadre du *renacimiento católico* caractérisant l'Amérique latine dans les années qui entourent la Première Guerre mondiale.

³⁴ On recense dans les archives du Cercle d'Etudes Jacques et Raïssa Maritain (CEJRM) de Kolbsheim (Haut-Rhin) 679 lettres reçues d'Amérique du Sud, pour un total de 183 correspondants. Trois pays représentent à eux seuls plus des quatre cinquièmes de ces correspondants, l'Argentine (87), le Brésil (41) et le Chili (22).

³⁵ Dell'Oro Maini à Maritain, 2 avril 1924, CEJRM.

³⁶ Cf. CHENAUX (P.), «Le milieu Maritain», *Cahier de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n°20, mars 1992, «Sociabilités intellectuelles. Liens, milieux, réseaux», p.160-171.

amicale ou familiale qu'entretient Pividal dans les milieux universitaires ou dans la banlieue de BuenosAires où il réside. Dans un second temps, celui-ci commence à prononcer des conférences sur Maritain à BuenosAires, permettant ainsi à ses auditeurs d'avoir accès à des textes récents alors qu'aucune traduction en castillan n'est encore disponible. En 1933, il envisage pour la première fois de traduire le premier livre de Maritain et met le philosophe en contact avec le directeur de la Libreria Santa Catalina, qui publiera par la suite, grâce à ce premier contact, des textes aussi fondamentaux que *Christianisme et démocratie* (1944). Enfin, lorsque de violentes polémiques éclatent dans la presse argentine à propos des positions de Maritain sur la guerre d'Espagne, Pividal rédige plusieurs manifestes et pétitions qu'il fait circuler là encore en sphère privée, mais qui déjà réunissent plusieurs dizaines de signatures. D'autre part, il recrute quelques plumes brillantes au sein de ce proto-réseau afin de répondre par voie de presse aux attaques des adversaires du philosophe: autour de la rédaction de ces articles se constitue un cercle de fidèles élargi - puisqu'il accueille désormais des Uruguayens comme Dardo Regules - et d'autant plus solidaire qu'il s'inscrit dans une stratégie de défense du maritainisme. Dans le même temps, Pividal donne naissance à des structures de type associatif, destinées à approfondir la connaissance de l'œuvre du philosophe français et à l'enraciner plus profondément dans les milieux catholiques, aux confins d'une logique de sociabilité amicale et d'une logique de sociabilité intellectuelle.

Confirmée par les exemples d'Alceu Amoroso Lima³⁷ et de Gustavo Corção au Brésil, de Gabriela Mistral et d'Eduardo Frei au Chili ou de Rafael Caldera et Julio González au Venezuela, cette étude de cas révèle l'importance des acteurs individuels dans les premiers temps du processus d'importation du modèle maritainien, au point que l'on peut légitimement supposer que le faible écho recueilli par les travaux de Maritain dans un pays comme la Colombie n'est pas seulement dû aux structures très particulières du catholicisme national, mais qu'il a aussi probablement manqué, à Bogotá ou à Medellín, l'équivalent d'un Pividal à BuenosAires. Sur le fondement de la sociabilité familiale ou amicale se constitue progressivement un réseau certes encore limité, mais dont l'étude sur un temps long rend compte qu'il évolue rapidement vers l'élaboration de structures de sociabilité intellectuelle.

Sociabilités intellectuelles

A la suite de Michel Winock consacrant une longue étude à *Esprit* ou d'Auguste Anglès étudiant les premières années de la *Nouvelle Revue Française*³⁸, Jean-François Sirinelli a insisté sur la fonction des publications périodiques dans la construction de sociabilités intellectuelles; car le fonctionnement concret d'une revue et de son comité de rédaction, les diverses réunions accompagnant le projet de tel ou tel numéro spécial, les manifestations organisées pour la sortie d'une livraison, sont autant d'occasions privilégiées pour que fermente, mûrisse et parfois se cristallise le débat d'idées³⁹. Appliqué aux échanges intellectuels internationaux au travers du cas de l'influence de Maritain en Amérique du Sud, ce schéma ne perd rien de sa pertinence si l'on considère la véritable inflation de

³⁷ Cf. COMPAGNON (O.), «Le catholicisme français au Brésil. L'influence de Jacques Maritain sur Alceu Amoroso Lima», dans *Les modèles de l'Europe au Brésil*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001 (à paraître).

³⁸ WINOCK (M.), *Histoire politique de la revue Esprit, 1930-1950*, Paris, Seuil, 1975; ANGLES (A.), *André Gide et le premier groupe de La Nouvelle Revue Française*, Paris, Gallimard, 1986.

³⁹ SIRINELLI (J.-F.), «Les intellectuels», dans REMOND (R.) (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1988, p.199-231.

publications qui, à partir des années 1940, revendiquent l'héritage maritainien et participent à l'élaboration de stratégies de diffusion à grande échelle.

L'un des exemples les plus révélateurs en la matière est celui de la revue chilienne *Política y Espiritu*, fondée en 1945 à l'initiative de quelques maritainiens de la première heure qui avaient précocement rallié les positions du philosophe sur la guerre civile espagnole. Avec un tirage moyen de 1500 à 2000 exemplaires, de périodicité mensuelle au départ, cette publication se place dès son premier numéro sous le patronage du philosophe, puisqu'un éditorial décrivant le versant du catholicisme auquel la revue estime appartenir affirme que, d'un point de vue intellectuel, «elle s'inspire d'une pléiade de philosophes et d'écrivains français et d'autres nationalités, au premier rang desquels se situe Jacques Maritain»⁴⁰. En publiant régulièrement des articles du philosophe ou sur l'œuvre du philosophe, elle contribue activement à la popularisation de son œuvre au Chili, mais aussi sur l'ensemble du sous-continent où elle jouit d'une audience importante. De plus, en convoquant des auteurs de nationalités diverses dans la plupart de ses numéros, elle joue un rôle essentiel dans l'élaboration d'une sociabilité intellectuelle internationale autour du maritainisme: la livraison de mai 1947 réunit ainsi des collaborateurs chiliens, uruguayens, argentins et brésiliens qui ont tout le loisir de confronter leur vision de Maritain⁴¹. On observe une logique comparable en Argentine avec les revues *Orden Cristiano*, *Estrada*, *Civilización* ou *Esquíu*, à ceci près qu'elles doivent composer avec un contexte infiniment plus défavorable qu'au Chili, celui du péronisme triomphant qui limite considérablement la liberté d'opinion. Au final, c'est toute une presse d'obédience maritainienne qui fleurit en Amérique du Sud dans les années 1940, permettant aux disciples du philosophe jusque là isolés ou réunis en cercles restreints de jeter les bases d'une internationale maritainienne. A cela s'ajoute, on ne saurait l'oublier, l'audience importante que recueillent en Amérique latine - et particulièrement dans le cône Sud - des revues françaises qui publient régulièrement des articles de Maritain: *Esprit*, la *Nouvelle Revue Française* ou *La Vie Intellectuelle* comptent plusieurs centaines d'abonnés francophones outre-Atlantique, à l'écoute du renouveau catholique européen.

La création de maisons d'édition vouées à la diffusion du maritainisme, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, participe d'une logique similaire et contribue elle aussi à une plus ample diffusion de l'œuvre de Maritain. En mai 1944, son principal disciple brésilien, Alceu Amoroso Lima, lui annonce la fondation des éditions Agir dont l'objectif est de «voir [ses] idées pénétrer chaque jour davantage les milieux culturels brésiliens, et particulièrement nos milieux catholiques encore si retardés et déformés par de mauvais guides intellectuels»⁴². De manière presque simultanée naît à Santiago du Chili l'*Editorial del Pacífico*, dont l'un des collaborateurs écrit à Maritain qu'il publiera des ouvrages traitant de questions politiques, économiques, sociales ou religieuses dans la perspective du maritainisme, ainsi que des traductions du philosophe comme il se doit⁴³. Le résultat ne se fait pas attendre, puisque la plupart des livres de Maritain sont traduits en castillan et en portugais - à l'initiative de maisons hispano-américaines et brésiliennes, et non espagnoles ou portugaises- à la fin des années 1940, et que l'on identifie désormais un réseau cohérent de traducteurs qui collaborent d'un pays à l'autre. Le dynamisme des stratégies éditoriales élaborées en Amérique du Sud semble atteindre son paroxysme au début de la décennie suivante. En 1951 paraît, à Chicago et en anglais, *Man and the State* qui parachève la trajectoire philosophico-politique de Maritain; et ce n'est pas sans surprise que l'on observe qu'une traduction en castillan est réalisée à Buenos Aires en 1952 avant même que *L'homme et l'État* ne paraisse à Paris en 1953. C'est dire toute l'efficacité de ces nouvelles stratégies éditoriales

⁴⁰ «Posición cristiana frente al mundo actual», *Política y Espiritu*, 1re année, n°1, juillet 1945, p.26.

⁴¹ Ce sont tous les grands noms du maritainisme de l'Entre-deux-guerres que l'on retrouve dans ce numéro: Frei pour le Chili, Ordoñez pour l'Argentine, Regules pour l'Uruguay et Lima pour le Brésil (*Política y Espiritu*, 2e année, n°22, mai 1947).

⁴² Lima à Maritain, 8 mai 1944, CEJRM.

⁴³ Manuel Garretón Walker à Maritain, 31 octobre 1944, CEJRM.

qui permettent au maritainisme de sortir du ghetto dans lequel il était confiné lors de ses premiers pas outre-Atlantique.

Sociabilités politiques

Les années d'après-guerre sont également celles où les maritainiens de la première heure tentent de convertir sur le terrain politique le legs intellectuel de Maritain⁴⁴, et où émergent en conséquence de nouvelles pratiques de diffusion qui viennent se superposer -et non se substituer- à celles qui prévalaient auparavant. L'un des enjeux de cette dernière étape réside dans la transmission des principaux linéaments du maritainisme hors du monde des élites intellectuelles, notamment à destination de militants qui n'ont pas nécessairement fait d'études supérieures et dont la formation philosophique est réduite à sa plus simple expression.

C'est ainsi qu'apparaissent, dans les divers pays où le contexte politique laisse la place à l'émergence d'un parti démocrate-chrétien, toute une série de publications visant à vulgariser la philosophie politique maritainienne. En 1964, l'année même où il accède à la présidence de la République chilienne, Eduardo Frei cosigne avec Ismael Bustos un ouvrage intitulé *Maritain entre nosotros*. Ce livre de quelque 70 pages, publié sous les auspices de l'Instituto de Educación Política lui-même lié au parti démocrate-chrétien chilien, fournit tout d'abord au lecteur les principaux éléments de la biographie du philosophe, puis replace son œuvre dans le contexte de la pensée catholique contemporaine, avant de résumer dans une dernière partie les grandes lignes de sa philosophie politique. En cela, il offre aux cadres du parti une sorte de vulgate de l'œuvre dont la démocratie chrétienne s'estime l'héritière⁴⁵. L'année précédente, le principal idéologue de la démocratie chrétienne chilienne avait publié dans une perspective comparable *Las fuentes de la democracia cristiana*⁴⁶, qui fournissait à l'usage du militant une approche simplifiée du maritainisme sous la forme de préceptes généraux résumant les grands traits de l'humanisme chrétien. On observe exactement le même phénomène dans les années 1960 au Venezuela, autre terre d'élection de la démocratie chrétienne en Amérique du Sud, lorsque le parti social-chrétien COPEI initie une série de publications destinée à vulgariser l'œuvre de Maritain⁴⁷.

Ces divers travaux de synthèse parus sous l'égide de formations politiques contribuent à faire du maritainisme une référence partagée par l'intégralité du personnel démocrate-chrétien sud-américain. Y contribuent également plusieurs institutions qui voient le jour à partir des années 1960 afin de dispenser aux militants un enseignement théorique rudimentaire. Ainsi l'Instituto de Formación y de Educación Demócrata-Cristiana (IFEDEC), créé en 1962 à Caracas afin d'assurer la formation doctrinale des démocrates-chrétiens de tout le sous-continent, organise des séminaires annuels de

⁴⁴ Si cet article concerne les vecteurs du maritainisme vers l'Amérique du Sud, et non les conditions de sa réception, notons toutefois que l'œuvre de Maritain n'avait pas vocation à inspirer la formation de partis politiques, et que son audience outre-Atlantique repose sur un effet de lecture décalée. Sur ce point, cf. COMPAGNON (O.), « Jacques Maritain et la naissance de la démocratie chrétienne en Amérique du Sud: le modèle malgré lui », dans *L'Amérique latine et les modèles européens*, op. cit., p.505-530.

⁴⁵ FREI M.(E.) et BUSTOS (I.), *Maritain entre nosotros*, Santiago, Instituto de Educación Política, 1964.

⁴⁶ CASTILLO VELASCO (J.), *Las fuentes de la democracia cristiana*, Santiago, Editorial del Pacífico, 1963.

⁴⁷ Cf. par exemple FERNANDEZ HERES (R.), *Maritain*, Caracas, Publicaciones de la Fracción Parlamentaria de Copei, n°8, 1963; ou encore PEREZ OLIVARES (E.), *Introducción a la democracia cristiana*, Caracas, Partido Social-Cristiano Copei, 1965.

plusieurs semaines; ou encore l'Instituto Chileno de Estudios Humanísticos (ICHEH), qui voit le jour en 1974 dans le contexte de la dictature pinochétiste et entend «mettre l'acuité de la pensée humaniste, en particulier de l'humanisme chrétien, et la doctrine sociale de l'Église catholique, à la portée de la communauté chilienne»⁴⁸. Autant d'initiatives qui renouvellent profondément les modes de diffusion du maritainisme en Amérique du Sud, en ce qu'elles les rendent désormais tributaires de sociabilités d'ordre politique et non plus seulement intellectuel. L'apparition de ces nouvelles courroies de transmission confère à Maritain une renommée qui touche désormais d'amples secteurs des sociétés chilienne ou vénézuélienne, comme en témoigne l'ovation de la foule réunie à Santiago en 1982 à l'occasion des funérailles de Frei au moment où le nom du philosophe français est prononcé par l'un des orateurs⁴⁹.

Ces quelques remarques mettent en lumière l'existence de différentes phases dans le transfert en Amérique du Sud de ce modèle européen qu'est le maritainisme. Au départ, un noyau très limité de personnes, en contact direct avec leur maître à penser, sont les premiers dépositaires d'une œuvre qu'ils commencent à diffuser au coup par coup, de manière très empirique, au sein de réseaux préalablement constitués reposant sur les sociabilités familiales ou amicales. Dans un second temps, la volonté de faire connaître les travaux du philosophe à des sphères élargies du catholicisme conduit à la construction de stratégies de diffusion plus élaborées: revues et maisons d'édition deviennent alors les lieux privilégiés d'une sociabilité intellectuelle reposant sur une adhésion commune au modèle maritainien. Enfin, dès lors qu'il s'agit de convertir l'idéal d'une nouvelle chrétienté en substrat idéologique d'une démocratie chrétienne à naître, surgissent de nouvelles courroies de transmission visant à populariser les travaux de Maritain au-delà des élites: leur diffusion dépend désormais de sociabilités d'ordre politique, notamment dans le cadre de partis cherchant à doter leurs militants de rudiments doctrinaux.

Il resterait désormais à tester la pertinence de ce modèle à l'aune d'autres exemples. Ainsi celui d'Emmanuel Mounier, dont on sait que la diffusion en Amérique du Sud est plus tardive mais se joue en des termes très comparables à celle de Maritain; ou encore, hors du champ du catholicisme, celui de Louis Althusser qui influence profondément le marxisme latino-américain à la charnière des années 1960 et 1970. Seule la multiplication des travaux de ce type donnera corps à une approche renouvelée de l'histoire intellectuelle, mettant l'accent sur les modes de circulation des idées et non plus seulement sur les contenus et leur détermination.

Caroline Moine, p. 45-61

→ [Films documentaires et relations internationales. La création du festival de Leipzig, 1955-1964](#)

CAROLINE MOINE

L'histoire de la RDA s'inscrit dans les conflits de guerre froide, de la naissance à la chute du régime.

Les soubresauts et les crises qui ont touché cette zone de tensions entre l'Est et l'Ouest relèvent de l'histoire diplomatique, qui en a retracé les différentes étapes de 1949 à 1989⁵⁰. L'étude des relations

⁴⁸ Cette déclaration de principe figure sur la page de garde de la plupart des ouvrages publiés par l'ICHEH.

⁴⁹ Cf. le témoignage de LOUIS (A.), «Le passé et le présent des relations euro-latino-américaines», dans *La démocratie chrétienne dans le monde*, Bruxelles, Documents CEPESS, XXI, n°5-6, 1982, p.272.

⁵⁰

internationales gagne cependant à se détacher de la seule analyse politique et institutionnelle. L'émergence depuis dix ans d'un repli identitaire est-allemand, le maintien de pratiques culturelles datant de la RDA, comme le festival international de Leipzig qui a encore lieu annuellement, révèlent la complexité d'une analyse de l'histoire allemande. Parmi les multiples voies s'offrant à l'historien, les échanges culturels ouvrent précisément de nouvelles pistes. Les débats théoriques, les différents courants de pensée circulent, en effet, le plus souvent suivant un parcours qui leur est propre, distinct des voies diplomatiques institutionnelles⁵¹.

Le cas est-allemand prouve combien la formation d'une vie culturelle en RDA s'est inscrite dans un mouvement qui ne saurait exclure la politique gouvernementale, mais qui ne saurait non plus se limiter à elle⁵². Située à la frontière entre les deux blocs, la RDA a subi les influences croisées de l'Ouest et de l'Est, clairement perceptibles dans la production cinématographique est-allemande⁵³. Le film documentaire présente un clair exemple du double mouvement de fermeture et d'ouverture sur le monde qui caractérisa la politique culturelle de Berlin-Est.

En étudiant la difficile naissance du festival international de films documentaires qui se tint pour la première fois à Leipzig en 1955, nous sommes naturellement amenés à suivre la politique extérieure est-allemande au lendemain de la mort de Staline et des émeutes du 17 juin 1953. Sa progressive mise en place introduit également le rôle des cinéastes, désireux d'exploiter les axes de la politique diplomatique en leur faveur; mais furent-ils finalement obéissants, opportunistes ou critiques? Dès lors se pose la question des limites du contrôle de l'État et l'ambiguïté d'une telle ouverture.

Pour un rapprochement entre les deux Allemagnes

Dans le complexe système d'instrumentalisation de l'image par un pouvoir politique, les festivals apparaissent comme des lieux de manipulation essentiels⁵⁴. Lieux de rencontres officielles et officieuses, à travers les liens personnels qui s'y nouent, ils sont porteurs d'échanges souvent féconds, mais, pour un pays qui souhaite contrôler sa production cinématographique, la sélection des invités et des films devient un enjeu diplomatique essentiel. Ainsi, en cette fin des années cinquante, l'existence de festivals ne pouvait qu'inquiéter le pouvoir est-allemand, affaibli par de violentes secousses internes et en repli sur lui-même. Toutefois, acquérir une reconnaissance internationale

Pour une histoire de la RDA inscrite dans son contexte diplomatique, voir WEBER (H.), *Die DDR 1945-1990*, nouvelle édition complétée, Munich, 1993 et POIDEVIN (R.), SCHIRMANN (S.), *L'histoire de l'Allemagne*, Paris, Hatier, 1992.

⁵¹ Sur la nécessité de prendre en compte les dimensions sociales et culturelles du passé est-allemand, voir FRANCOIS (É.), «Révolution archivistique et réécritures de l'histoire: l'Allemagne de l'Est», in ROUSSO (H.) (dir.), *Stalinisme et nazisme*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1999, p.342.

⁵² Plusieurs études ont permis de mieux saisir les liens entre artistes et dirigeants en RDA, notamment sur les écrivains, EMMERICH (W.), *Kleine Literaturgeschichte der DDR*, Berlin, Aufbau Verlag, 1996/2000, sur les photographes, KUEHN (K.-G.), *Caught. The Art of Photography in the German Democratic Republic*, Berkeley and Los Angeles, London, California University Press, 1997, et FLACKE (M.) (dir.) *À la recherche de l'État perdu. L'art des partis et des organisations de masse*, Berlin, Deutsches Historisches Museum, 1994.

⁵³ Marc Ferro souligne l'importance du film pour l'historien soucieux de mieux comprendre les discours non institutionnels de l'histoire contemporaine, difficiles à cerner, «faute de recul». FERRO (M.), *Histoire et Cinéma*, Éditions Gallimard, 1993, p. 72.

⁵⁴ FRANK (R.), «Images et imaginaire: problèmes et méthodes», in FRANK (R.) (dir.), *Images et imaginaire dans les relations internationales depuis 1938*, Paris, Institut d'Histoire du temps présent, 1994, p.6 et 10.

devenait dans le même temps une nécessité pour les dirigeants d'un régime en crise et une attente des cinéastes, désireux de s'inscrire dans un réseau culturel international.

Une manifestation inter-allemande

À la suite des émeutes de juin 1953, le gouvernement est-allemand mêla répression et tentatives d'apaisement, afin de désamorcer le mécontentement qui agitait la population. Dans le domaine culturel, une timide libéralisation vit le jour. Le Club der Filmschaffenden fut enfin créé en décembre 1953, réunissant les professionnels du cinéma⁵⁵. Pour le gouvernement, il s'agissait de donner la parole aux acteurs de la vie culturelle tout en conservant le contrôle sur la production artistique. Dans cet esprit, un ministère de la Culture fut créé en mars 1954, sous la direction du poète J. R. Becher qui souhaitait lutter pour la paix et pour la réunification de l'Allemagne.

La question nationale était en effet au cœur des préoccupations du régime. L'idée d'une réunification revint au premier plan après l'admission de la RFA au Conseil de l'Europe en juillet 1950 puis les Accords de Paris, signés en octobre 1953, qui déclaraient la fin de l'état de guerre entre la RFA et les Alliés, l'URSS exceptée, et poursuivaient l'intégration de l'Allemagne de l'Ouest dans le camp occidental.

La politique interallemande de cette période alternait repli et tentative constante de s'immiscer dans les affaires du voisin⁵⁶. Le domaine culturel s'avéra un terrain intensivement exploité en vue de rapprochements. Le 25 novembre 1953, devant la Chambre des députés de la RDA, Walter Ulbricht proposa de réunir en une assemblée interallemande «écrivains, éditeurs, artistes et scientifiques humanistes de renom, à qui reviendrait le droit de prendre des décisions concernant les questions artistiques et culturelles»⁵⁷. Le discours du Premier secrétaire du Comité central du SED⁵⁸ fut accueilli favorablement à l'Est comme à l'Ouest. Nombreux étaient les partisans d'un tel rapprochement entre les deux Allemagnes. Ainsi, le 8 février 1954, les studios des documentaires et des actualités de la DEFA⁵⁹ réunirent en une assemblée historique les principaux journalistes américains, français, allemands, venus à Berlin pour la Conférence interalliée.

Dans un même élan, un journaliste ouest-allemand proposa de créer en RDA un festival de documentaires, afin de contrebalancer celui qui se tenait depuis 1952 à Mannheim, en RFA. De plus, les festivals internationaux de documentaires étant bien moins nombreux que ceux consacrés à la fiction, il y avait là une occasion de créer une dynamique originale. Il n'y eut d'ailleurs jamais de festival international consacré aux films de fiction en RDA, la concurrence aurait été trop rude. Leipzig,

⁵⁵ Les écrivains, musiciens, professionnels du théâtre et des arts plastiques avaient créé, sur le modèle soviétique, des unions au cours du printemps 1952. Le régime n'accorda aux cinéastes que le statut de Club, moins indépendant que celui d'Union, obtenu en 1967 seulement.

⁵⁶ KLESSMANN (C.), *Zwei Staaten, eine Nation. Deutsche Geschichte 1955-1970*, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 1997, p.447-448.

⁵⁷ Cité dans MÜCKENBERGER (C.), «Fenster zur Welt», in JORDAN (G.), SCHENK (R.) (dir.), *Schwarzweiss und Farbe. Dokumentarfilme der DEFA, 1946-1992*, Berlin, Filmmuseum Potsdam, Jovis Verlag, 1996, p.366.

⁵⁸ *Sozialistische Einheitspartei Deutschlands*, parti socialiste unifié d'Allemagne, né de la fusion en 1946 du SPD et du KPD de la zone d'occupation soviétique et second pilier, avec le gouvernement, du régime.

⁵⁹ *Deutsche Film-Aktiengesellschaft*, société étatique de production cinématographique, créée en 1946, et dont les studios exercèrent leur monopole en RDA jusqu'à la chute du Mur.

ville historique de foires, fut retenue pour les relatives bonnes infrastructures dont elle bénéficiait. Rendez-vous fut pris le 14 janvier 1955 avec Anton Ackermann, membre du Comité central du SED et directeur de l'administration du Cinéma au sein du ministère de la Culture. L'évolution des événements internationaux maintint cependant le projet en suspens⁶⁰.

En effet, la question allemande suscitait de nouvelles tensions entre les Alliés. Finalement, alors que la RFA entrait dans l'UEO et l'OTAN, la RDA fut intégrée au Pacte de Varsovie le 14 mai et l'URSS lui accorda officiellement en septembre une pleine souveraineté. La voie diplomatique avait échoué à imposer l'idée d'une unité allemande. Restait la possibilité d'encourager toute action permettant de développer les contacts de part et d'autre de l'Elbe: Anton Ackermann reçut finalement les représentants du Club des professionnels du cinéma le 13 mai 1955. Il fut décidé d'organiser le festival du 11 au 18 novembre, en clôture de la Foire d'automne.

En RFA, Konrad Adenauer menait une politique étrangère résolue, hostile à toute reconnaissance de la RDA⁶¹. Tout initiateur en RFA de contacts interallemands s'opposait ainsi directement aux discours officiels.

Premiers succès, premières tensions

Le premier festival de films documentaires de Leipzig eut cependant bien lieu. Sur les 123 invités, 37 venaient de la RFA. Le jury était composé de trois Allemands de l'Ouest et de trois Allemands de l'Est. La parité était respectée. La semaine de projections connut un succès certain. Certains thèmes revenaient régulièrement, «notre beau pays [Heimat] d'Allemagne», «le sport au cinéma», «le film au service du rapprochement entre les peuples», etc. Près d'un millier de spectateurs assista à la soirée d'ouverture du festival et les journaux des deux républiques publièrent des comptes rendus encourageants.

Le festival de l'année 1956 se déroula dans une atmosphère bien moins unanime, à l'image des événements qui avaient agité les relations internationales depuis un an. Les invitations s'élargirent, parmi les pays capitalistes, à la France, la Belgique, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, côté socialiste, à la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Bulgarie, l'URSS et la Chine - qui n'était pas encore excommuniée. Fait notable, le tiers-monde apparaissait en cette année 1956 à Leipzig, pour ne plus quitter les écrans du festival. Parmi les premiers à être représentés se trouvaient le Vietnam et l'Égypte. En avril 1955 la conférence de Bandoung avait amené Nasser à s'imposer sur la scène internationale, mais ce fut la crise de Suez du 30 octobre au 6 novembre 1956 qui permit au dirigeant égyptien de mener une politique offensive et de se rallier au Bloc soviétique. Les événements de Suez furent immédiatement exploités à Leipzig. Deux documentaires «offerts par la République d'Égypte à la RDA»⁶², sur le Canal, furent programmés, hors compétition. Un journal est-allemand salua «la

⁶⁰ Le fonds du Club des professionnels du cinéma, conservé aux Archives du film des Archives fédérales, Barch/Farch, nous renseigne précisément sur le déroulement des événements.

⁶¹ Bonn adopta en septembre 1955 la «doctrine Hallstein», selon laquelle la reconnaissance diplomatique de la RDA par un État autre que l'URSS entraînerait la rupture des relations diplomatiques entre la RFA et cet État. Sur les principes et la complexité de l'application de cette «doctrine», voir le mémoire de maîtrise de TESSON (S.), *La doctrine Hallstein*, sous la direction de Robert Frank, Université de Paris1, 2000 (prix Duroselle 2001 du meilleur mémoire de maîtrise en Histoire des relations internationales).

⁶² Programme du festival, Farch, Leipzig 1/1956.

poignée de mains entre un réalisateur anglais et deux cinéastes égyptiens, sous un tonnerre d'applaudissements du public⁶³.

D'autres événements avaient également marqué l'automne 1956 et affectèrent le festival. L'écrasement de la révolte hongroise, commencé le 3 novembre, se poursuivait encore à l'ouverture des rencontres.

«Naturellement les événements de Budapest et du Caire assombrirent les premiers jours au moins [...]. Beaucoup de producteurs de la RFA se décommandèrent au dernier moment [...]. La semaine de Leipzig fut donc tout sauf une programmation interallemande»

jugea le correspondant du grand journal ouest-allemand, *Die Welt*⁶⁴. De fait, la DEFA présenta 37 films contre 12 pour la RFA. Un des principaux documentaristes de la RDA, Andrew Thorndike, n'en demeura pas moins optimiste:

«D'éventuelles coproductions ont été évoquées. [...] Il semble bien que nous, les artistes, dans les deux pays, nous sommes ainsi en mesure de contribuer de manière importante à la lutte contre la séparation et la division»⁶⁵.

Les tensions apparues au cours de ce festival étaient cependant assez vives pour menacer son caractère interallemand. L'intrusion des événements internationaux et l'apparition d'invités et de films étrangers offraient, en effet, à Leipzig de nouvelles perspectives. D'autant plus que la qualité des productions allemandes s'avéra assez faible. Des nains de jardin furent même remis aux plus mauvais films présentés. Même si les tensions politiques pouvaient être surmontées grâce à l'enthousiasme des participants, le problème de la qualité des documentaires risquait de diminuer l'intérêt des spectateurs et des professionnels.

Or la relative spontanéité du premier festival avait déjà laissé place à une élaboration plus contrôlée de la programmation. Un présidium fut formé⁶⁶, chargé d'émettre un jugement sur le choix fait par le comité de sélection⁶⁷. Ses critères se révélèrent rapidement bien plus politiques qu'esthétiques. Ainsi, aucun des «documentaires noirs» polonais ne fut diffusé à Leipzig, malgré leur grande qualité. Il s'agissait d'un nouveau courant qui, autour de Jerzy Bossak, un vétéran du cinéma polonais qui s'était exilé à Moscou pendant la guerre, développa le socialisme critique, «décidé à présenter la vie de la société polonaise telle qu'elle était vraiment»⁶⁸, avec ses problèmes de sécurité et de jeunesse désœuvrée. L'esprit du festival se jouait sur ce point précisément. Le gouvernement, conscient de la faiblesse du cru allemand de 1956 et des risques encourus si la nouvelle esthétique polonaise se propageait, en profita pour s'opposer à la tenue du festival l'année suivante⁶⁹.

⁶³ Mitteldeutsche Neuste Nachrichten, 9/11/1956.

⁶⁴ WEHLING (W.), «*Beaucoup de celluloid-peu de lumière*», *Die Welt*, 20/11/1956.

⁶⁵ THORNDIKE (A.), «Le court-métrage est plus aimé qu'on ne le pense», *Sonntag*, 18/11/1956.

⁶⁶ Il était composé de huit membres: différents réalisateurs et chefs opérateurs de la DEFA, le directeur du studio des documentaires ainsi que le Premier secrétaire du Club des professionnels du cinéma et le maire adjoint de Leipzig. Barch/Farch, Fonds Festival de Leipzig, 1956.

⁶⁷ Il était également formé de professionnels et de fonctionnaires exclusivement est-allemands.

⁶⁸ MICHALEK (B.) (dir.), *Le cinéma polonais*, Paris, Centre Georges Pompidou, Éditions du cerf, 1992, p.66.

⁶⁹ Barch/Farch, Fonds Leipzig, 1957.

Faute de pouvoir montrer des films de qualité qui auraient justifié de surmonter les divergences politiques, Leipzig avait perdu son atout principal aux yeux des dirigeants et avait été rattrapé par les événements internationaux.

Les années d'incertitude

Le soulèvement hongrois avait encouragé Ulbricht à mettre fin au timide dégel apparu en RDA à la suite du XXe Congrès du PCUS. Il condamna violemment les partisans d'une éventuelle troisième voie entre le capitalisme et le socialisme stalinien. Au cours de l'année 1957, arrestations et procès se succédèrent. En 1958, le parti décréta qu'une étape supplémentaire vers le socialisme devait être franchie. Une offensive idéologique fut lancée dans tous les domaines de la société est-allemande.

En juillet 1958, le Club des professionnels du cinéma apprenait que «le festival de Leipzig [n'aurait] plus lieu sous la même forme» et qu'il serait remplacé par «une action internationale des cinéastes contre la bombe atomique [...], contre les plans de l'OTAN en Europe et contre le réarmement atomique de l'armée ouest-allemande»⁷⁰. La seconde crise de Berlin amorcée en novembre 1958 acheva de rendre illusoire toute tentative de dialogue bilatéral entre les deux États allemands, sous quelque forme que ce fût.

Le festival n'eut pas lieu en 1959, malgré, une fois encore, les premiers travaux préparatifs. Cependant, durant les réunions organisées par le Club, des voix s'élevèrent qui proposaient une solution pour relancer le festival. Un important travail international avait été effectué pour acquérir une reconnaissance auprès de collègues étrangers. Les membres d'honneur du Club comptaient parmi eux de prestigieuses personnalités du monde du cinéma de l'époque comme Gérard Philipe, Georges Sadoul, Joris Ivens, Nikolaï Tcherkassov - le magistral Ivan le Terrible d'Eisenstein. L'idée d'un forum international qui se tiendrait à Leipzig fut refusée, mais les cinéastes n'abandonnèrent pas.

Ouverture sur le monde

Une nouvelle chance

En janvier 1960, un nouveau projet vit le jour. Le ministère souhaitait axer le festival, prévu pour septembre, sur la technique et les sciences, et ne pas dépasser, par prudence, le cadre bien défini des «pays frères socialistes». Cependant, en juin, le Club eut finalement le dernier mot: l'internationalisation du festival fut acceptée et la manifestation reportée à novembre⁷¹. La raison d'un tel retournement de situation, après trois années d'échecs est à chercher du côté occidental, à Mannheim et Oberhausen.

⁷⁰ Bonn avait décidé en mars de fournir la Bundeswehr en armes atomiques. Cité dans MÜCKENBERGER (C.), *op. cit.*, p.370.

⁷¹ Lettre du département de la culture du comité central du SED au responsable du parti à Leipzig, 6.11.1960, Barch/SAPMO [Stiftung der Parteien und Massenorganisationen der DDR] DY 30/IV 2/9.06/228.

Fondée en 1952, la semaine internationale du film de Mannheim entretenait des rapports complexes avec Leipzig et les cinéastes de l'Est. Un documentaire de la DEFA avait reçu un prix en 1956, mais plusieurs films des studios est-allemands y furent refusés en 1960⁷². Les invités de la RDA quittèrent alors le festival⁷³. Le même scénario se déroula à Oberhausen, pourtant plus ouvert, depuis sa création en 1955, sur les productions des pays de l'Est et surnommé le «festival rouge». Il était cependant plus facile de montrer des films polonais ou tchécoslovaques qu'est-allemands dans le difficile contexte de non-reconnaissance mutuelle des deux Allemagnes⁷⁴. Les dirigeants de Berlin comprirent alors tout l'intérêt stratégique d'organiser leur propre festival international.

L'organisation s'avéra très médiocre, due en grande partie aux courts délais impartis. Une rétrospective consacrée au documentariste soviétique Dziga Vertov⁷⁵ réussit tout de même à voir le jour et Joris Ivens⁷⁶ présenta son film *La Seine a rencontré Paris*. Portrait poétique du fleuve et de ses rives, sur un texte de Prévert, et dénué de toute ambition politique, le film avait reçu une palme à Cannes en 1957. Certains regrettèrent de ne pas y voir de «poing levé», selon les termes mêmes du réalisateur de la DEFA Karl Gass. Le célèbre réalisateur britannique John Grierson, le père du documentaire anglais, alors âgé de 62 ans, se vit obligé de mettre en garde contre «les films ennuyeux», dénués de toute poésie. Deux écoles s'affrontèrent, opposant des réalisateurs de la DEFA aux documentaristes étrangers: les uns se montrant fidèles aux préceptes du seul réalisme socialiste, et les autres défendant, certes, un engagement politique, sans exclure toutefois une réflexion nouvelle sur l'esthétique d'un documentaire moins démonstratif.

Réunis en conférence, les réalisateurs présents décidèrent que le festival aurait désormais lieu tous les ans et que dès 1961 une fédération mondiale des documentaristes verrait le jour à Leipzig - ce qui eut finalement lieu en 1965 seulement et à Mannheim...

Contourner le Mur

Un an plus tard, le festival de Leipzig se déroulait à l'ombre du Mur. Le nouveau slogan, «Des films du monde entier - Pour la paix dans le monde», résumait toute la nouvelle stratégie du régime. La RDA devait prouver plus que jamais son importance sur la scène internationale. Puisant leur confiance dans le «rempart antifasciste», selon les termes officiels, les dirigeants est-allemands soutinrent activement la préparation de Leipzig. L'enjeu diplomatique du festival devint un des lieux communs de la propagande officielle. Pour contrôler la sélection des films et des invités, un groupe du

⁷² Dont *Unternehmen Teutonenschwert (Opération Teutonenschwert)* de Annelie et Andrew Thorndike, consacré au général de la Bundeswehr Speidel, dont l'activité passée dans l'armée du IIIe Reich était vivement dénoncée. Il se voyait notamment accusé d'avoir trahi les conjurés du 20 juillet 1944. Le film avait été interdit de projection en Autriche et avait provoqué un important scandale au Royaume-Uni.

⁷³ Lettre de protestation du Club des cinéastes de la RDA adressée au maire de Mannheim, le 27 mai 1960, Barch/SAPMO DY 30/IV 2/906/248.

⁷⁴ Voir SCHLEGEL (H.-J.), VAILLANT (F.), «Wege zum Nachbarn? Zwischen Konkurrenz und Kooperation: Leipzig, Oberhausen, Mannheim», in GEHLER (F.), STEINMETZ (R.) (dir.), *Dialog mit einem Mythos*, Media Studien 5, Leipziger Universitätsverlag, 1998.

⁷⁵ D.Vertov (1896-1954), instigateur du Ciné-œil (Kinoglaz) et réalisateur notamment de *L'Homme à la caméra* en 1929 et, un an plus tard, de *La symphonie du Donbass*.

⁷⁶ Né en 1898 aux Pays-Bas, auteur très engagé politiquement, Ivens tourna de nombreux documentaires dont *Terre d'Espagne* en 1937. Il travailla dans plusieurs pays dont la RDA. Il mourut à Paris en 1989.

parti fut formé. Des représentants de la section Culture, de la section Agitation et Propagande et de la section Politique étrangère du Comité central du SED y côtoyaient les directeurs des studios des documentaires et du court-métrage de la DEFA.

À l'Ouest, l'idée selon laquelle la situation ne pourrait être modifiée par la force finit par s'imposer. De fait, les relations s'apaisèrent entre Bonn et Berlin, comme si le Mur arrangeait les deux parties. Et en 1962 les organisateurs pouvaient se féliciter de la présence de représentants de Oberhausen et Mannheim, auxquels, à leur tour, les citoyens de RDA pouvaient à nouveau participer. De plus, signe de l'écho international rencontré par Leipzig, Pablo Picasso donna son accord pour voir sa colombe de la paix devenir l'emblème du festival. Un nouveau prix fut alors créé, la colombe d'or, puis, en 1964, la colombe d'argent.

Douloureuses confrontations...

En 1963, la coexistence pacifique dominait les relations internationales, nécessitant «la lutte des classes entre le socialisme et le capitalisme à travers une compétition entre les deux systèmes opposés dans le domaine économique, politique et culturel». Leipzig, vitrine de la production est-allemande et des pays socialistes, participait de ce mouvement. La VIe édition du festival le fit entrer dans une phase nouvelle où la dimension internationale commençait à prendre tout son sens.

Certes, plus de 80 invités ouest-allemands répondirent présent. Mais les relations interallemandes passèrent quelque peu au second plan. Les festivaliers portèrent leur attention ailleurs, comme le prouve l'attribution de la colombe d'or à Chris Marker pour son film *Le Joli Mai*⁷⁷. Le cinéma vérité⁷⁸, dont le documentaire primé était un exemple magistral, fut au centre des débats passionnés qui animèrent la semaine. L'utilisation du son synchrone liée aux mouvements si libres de la caméra à l'épaule donnait au film une légèreté et une acuité nouvelles. Les confrontations entre documentaristes de l'Ouest et de l'Est mirent à jour cependant les limites de l'ouverture sur le monde des cinéastes et critiques est-allemands. Dans un long compte rendu administratif du festival destiné au ministère de la Culture, le critique de cinéma Hermann Herlinghaus dressait un tableau assez sombre de la situation.

«Il s'est avéré que les documentaristes comme les critiques [est-allemands] sont, en comparaison avec leurs collègues étrangers, les plus mal informés des problèmes actuels de la production documentaire internationale. [...] Ainsi, aucun exemple de cinéma vérité ne nous est encore parvenu alors que nos collègues soviétiques, tchécoslovaques, polonais et hongrois en connaissent depuis longtemps au moins deux ou cinq.»⁷⁹

Herlinghaus poursuivait en regrettant qu'aucun chercheur en cinéma n'eût encore eu l'occasion de se rendre à des festivals à l'Ouest, notamment Oberhausen et Mannheim. Véritable mise en garde, le compte rendu s'interrogeait sur le sens de Leipzig: «Le festival se situe à un moment où il lui est difficile de dire quel est son caractère propre»⁸⁰. Le film de Marker n'en influença pas moins des

⁷⁷ *Le Joli Mai*, film de Chris Marker et de l'opérateur Jean Lhomme, fut tourné en 1962 avec le prototype d'une caméra légère fabriquée par Éclair. À travers le portrait de Paris et de ses habitants à la fin de la guerre d'Algérie, les auteurs donnent une image complice et ironique de la France de l'époque.

⁷⁸ MARSOLAIS (G.), *L'Aventure du cinéma direct*, Paris, Seghers, 1974.

⁷⁹ HERLINGHAUS (H.), «Compte rendu du Libre Forum du VIe festival international de Leipzig, 13/1/1964», Bundesarchiv, fonds du ministère de la Culture, Barch-DR1/4272, p.14-16.

⁸⁰ *Ibid.*, p.19

documentaristes de la DEFA comme Jürgen Böttcher⁸¹, attaché lui aussi à donner la parole non à des héros mais aux individus, à travers de beaux portraits d'hommes et de femmes.

Réunion de famille

Le début des années 1960 vit rapidement s'estomper les signes d'isolement de la RDA de la part des Occidentaux en réaction à la construction du Mur. Et neuf ans après sa création, le festival put se flatter d'une photo de prestige réunissant les plus grands documentaristes de l'Est et de l'Ouest. Pour Wolfgang Harkenthal, nouveau directeur du festival en 1964, les invités prestigieux «contribuaient au rayonnement de la politique extérieure humaniste et pacifiste de la RDA»⁸².

La génération des avant-gardes de l'entre-deux-guerres était représentée par Frances Flaherty (la veuve de l'Américain Robert Flaherty⁸³, auquel était consacrée la rétrospective du festival), Alberto Cavalcanti⁸⁴, John Grierson, aux côtés de ses compatriotes et collègues Basil Wright et Paul Rotha, Joris Ivens, qui fit partie des invités réguliers du festival jusqu'en 1968, date à laquelle ses positions promaoïstes l'éloignèrent de la RDA. En 1933 il avait dénoncé les conditions de vie des ouvriers dans Borinage avec le réalisateur belge Henry Storck, né en 1907, également présent.

De la génération du direct - selon l'expression de Guy Gauthier⁸⁵ - on retrouvait le Cubain Santiago Alvarez, fervent défenseur de la révolution castriste, l'Américain Richard Leacock qui avait tourné quatre ans auparavant *Primary*, sur les élections présidentielles aux États-Unis, et Chris Marker, de retour à Leipzig. Le festival semblait avoir atteint son âge d'or...

La rétrospective, consacrée à Flaherty, contribua à la venue de nombreux cinéastes et critiques aussi bien de l'Est que de l'Ouest. Il fallut cependant quelques ajustements théoriques, comme le laisse percevoir un texte du ministère de la Culture:

«Jusqu'à présent [l'œuvre de Flaherty] n'a été prise en compte que du côté des cinéphiles bourgeois. Il est cependant nécessaire de juger les tendances humanistes et démocratiques présentes dans l'œuvre de Flaherty du point de vue de l'esthétique du film marxiste-léniniste. Il paraît par conséquent très important, dans le cadre de notre politique culturelle et à l'occasion d'un si grand événement international en RDA, de présenter Flaherty comme «le bon Américain», l'ami de F.D. Roosevelt.»⁸⁶

Il s'agissait d'accorder la tradition documentaire internationale aux exigences idéologiques des organisateurs du festival, et non l'inverse. Or désormais, le Club des cinéastes passait le relais pour l'organisation de Leipzig au ministère de la Culture, associé à la Télévision allemande (Deutsches Fernsehfunk). Le gouvernement désirait accroître son contrôle et la télévision ne pouvait que l'y aider.

⁸¹ J. Böttcher (né en 1931) dans un entretien avec l'auteur du 31 octobre 2000, à Berlin.

⁸² W. Harkenthal (né en 1922) dans un entretien avec l'auteur du 3 août 2000, à Berlin.

⁸³ R. Flaherty (1884-1951), réalisateur de *Nanouk l'esquimau* en 1922, *Tabou* en 1931 ou encore *L'Homme d'Aran* en 1934.

⁸⁴ Né en 1897 au Brésil, il vint en France avant de participer dans les années 1930 à l'École documentaire britannique formée par John Grierson.

⁸⁵ GAUTHIER (G.), *Le documentaire, un autre cinéma*, Paris, Nathan Université, 1995.

⁸⁶ «Conception concernant la VIIe semaine internationale de Leipzig des documentaires et des courts-métrages, ministre Hans Bentzien, ministère de la Culture, au secrétariat du CC du SED», Barch/DR1 4272.

En plein essor⁸⁷, le nouveau média proclamait en effet haut et fort son rôle de propagande⁸⁸. Heinz Adameck, son intendant, déclarait ainsi en 1962:

«La Télévision allemande propage jusqu'en Allemagne de l'Ouest l'image d'un monde nouveau, d'une société nouvelle [...], l'image de la paix, de la démocratie et du socialisme. Elle est un instrument efficace contre les provocations de la politique de Bonn»⁸⁹.

Ainsi, après de timides débuts, le festival de Leipzig devint une arme diplomatique importante pour le régime. Le tiers-monde offrit notamment un vaste ensemble de production documentaire politiquement largement exploité, de la guerre du Vietnam au conflit israélo-palestinien en passant par le Chili ou le Cambodge. Le réalisateur Karl Gass - membre du jury dès 1955 - estime cependant que le festival perdit son identité réelle avec l'arrivée de la télévision, serviteur zélé des autorités politiques⁹⁰. De fait, l'influence certaine des professionnels du cinéma qui avait permis la naissance et la reprise du festival à partir de 1960-1961 se vit nettement limitée. Toutefois, Leipzig restait le seul lieu de rencontres internationales pour les documentaristes de la DEFA. Les festivals à l'étranger ne leur étaient accessibles que si leurs films étaient sélectionnés et surtout si les autorités est-allemandes leur permettaient de s'y rendre. Les documentaristes est-allemands durent vingt-quatre ans durant apprendre à profiter de l'ouverture sur le monde que leur offrait Leipzig, sans chercher à fuir par cette fenêtre maintenue sagement entr'ouverte par le régime.

Pierre Journoud, p. 63-82

→ [Des artisans de la paix dans le secret de la diplomatie. Vers un règlement pacifique de la guerre au Vietnam, 1967-1973](#)

PIERRE JOURNOUD

Parmi les activités humaines qui ont institutionnellement recours au secret, se trouve la diplomatie, dont l'un des grands desseins réside dans le maintien ou la restauration de la paix entre les nations.

Si la guerre couvre, bien entendu, un nombre incalculable de secrets, au point que la notion de «guerre secrète» est désormais courante⁹¹, les tentatives d'y mettre fin, autrement dit la recherche de la paix, peuvent difficilement se passer de confidentialité, à tout le moins d'une sérieuse discrétion. Cette étude se propose de comprendre la nécessité du secret à diverses étapes d'un processus de paix et de soulever quelques-uns des problèmes que son usage peut rencontrer dans nos sociétés démocratiques actuelles, à l'exclusion de tout autre type de régime.

⁸⁷ Les premiers essais de transmission télévisée avaient eu lieu en octobre 1955 et le premier programme fut diffusé le 2 janvier 1956.

⁸⁸ Il est significatif que la télévision dépendait de la section Propagande du CC du SED, alors que le cinéma était soumis à la section Culture.

⁸⁹ Cité dans KLESSMANN (C.), *op.cit.*, 1997, p.393.

⁹⁰ Karl Gass dans un entretien avec l'auteur le 18 août 2000, à Berlin.

⁹¹ DEWERPE (A.), *Espion. Une anthropologie historique du secret d'état contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, p. 68-73.

Mais elle voudrait également mettre en relief les raisons qui expliquent le choix de tel ou tel intermédiaire par des belligérants en quête de solution pacifique et le rôle clé qu'en certaines occasions - comme l'ouverture d'un dialogue informel - ceux-ci peuvent jouer. Sans nous limiter à l'interprétation classique de la diplomatie comme activité gouvernementale spécialisée, nous nous référerons indistinctement à deux groupes: les professionnels de la diplomatie et du secret d'une part - diplomates de métier et agents secrets qui, de manière ponctuelle pour les premiers et systématique pour les seconds⁹², utilisent le secret pour parvenir aux fins définies par le pouvoir exécutif - et, d'autre part, ceux qui, étrangers à la «carrière» comme à la «piscine»⁹³ mais choisis pour les qualités et les relations spécifiques qu'ils possèdent, sont appelés à remplir dans le secret, ici ou là, certaines missions au service de la paix.

Ces hommes et ces femmes de l'ombre, mandatés à des degrés variables par les décideurs, ont été, plus d'une fois au cours de ce siècle, les artisans d'avancées parfois décisives pour le succès de la paix. Voilà au moins une bonne raison pour ne pas les délaissier sous prétexte qu'ils ne feraient pas partie du panthéon des grands hommes illustres auxquels la patrie décerne bien naturellement sa reconnaissance. L'État a ses raisons et l'histoire, ses exigences...

De fait, après avoir longtemps jeté au rebut - positivisme aidant - tout ce qui leur paraissait enveloppé d'un épais mystère, une poignée d'historiens des relations internationales, à partir surtout de la deuxième moitié du XXe siècle, va poser les premiers jalons d'une réflexion d'ensemble sur la diplomatie secrète, encore que celle-ci soit restée longtemps événementielle. Ainsi Jacques de Launay, auteur d'une histoire de la diplomatie secrète entre 1789 et 1945 en deux volumes⁹⁴, précise-t-il dans la conclusion de son avant-propos:

«L'histoire de la diplomatie secrète n'est qu'une partie mineure de l'histoire diplomatique. Cette approche, encore hésitante, permet d'éclairer l'histoire des relations internationales»⁹⁵.

Le débat sur la place, la moralité et l'efficacité de la diplomatie secrète est lancé. Dix ans plus tard, en 1976, Jacques Freymond, co-président du comité de rédaction de la revue *Relations Internationales*, conclut par ces mots l'introduction du cinquième numéro de cette jeune revue consacré au thème «Diplomatie ouverte, diplomatie secrète»:

«Un très bon champ d'explication est ouvert ainsi à l'historien des relations internationales contemporaines. L'abondance et la diversité des sources, l'importance des témoignages accessibles devraient l'encourager à entrer dans un secteur qu'il a laissé jusqu'ici au politologue pour entreprendre des études systématiques.»

⁹² Il arrive en effet que des agents secrets soient utilisés dans certaines situations délicates par le pouvoir, comme intermédiaires aux motivations variées, en particulier dans le contre-terrorisme proche-oriental. On trouvera quelques exemples concrets et intéressants dans deux ouvrages: GUISEL (J.) et VIOLET (B.), *Services secrets. Le pouvoir et les services de renseignements sous la présidence de François Mitterrand*, Paris, La Découverte, 1988, p. 197-201 («intermédiaires douteux» et «émissaires officieux»); et MARION (P.) (responsable des services secrets français de juin 1981 à novembre 1982), *La mission impossible. A la tête des services secrets*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, p.205-218 («négociation avec les Syriens»).

⁹³ L'expression, traditionnellement utilisée pour désigner les services secrets français parce que leur siège se trouve boulevard Mortier face à la piscine des Tourelles, renvoie ici, par extension, à l'ensemble des services de renseignements.

⁹⁴ De LAUNAY (J.), *Histoire de la diplomatie secrète, 1914-1945*, Lausanne, 1965, et *Histoire de la diplomatie secrète, 1789-1914*, Lausanne, 1966.

⁹⁵ DE LAUNAY (J.), *op. cit.*, 1966 (avant-propos).

En répondant à notre tour à ces exhortations, nous avons voulu, à l'aide de brefs exemples essentiellement puisés dans nos recherches personnelles, amorcer une réflexion sur le choix et le rôle des acteurs de la diplomatie secrète dans un processus de paix.

Parce que la paix ne va pas de soi, parce que la paix «n'est pas la simple absence de guerre [mais] une vertu qui a son origine dans la force d'âme»⁹⁶, il lui faut impérieusement ses artisans dévoués et résolus. Nous ne craignons pas d'affirmer d'emblée que parmi eux, il en est qui doivent, dans le souci démocratiquement exprimé de l'intérêt national, être protégés dans leurs missions par le secret d'État.

Paix, secret et diplomatie

En dépit des exigences démocratiques de transparence, que dès 1918 le président Wilson avait classées parmi les priorités de la nouvelle diplomatie internationale⁹⁷, les responsables politiques ne se sont pas privés, depuis lors, d'user à leur gré du secret en alternance avec la publicité, pour mettre fin à un conflit. Qui pourrait s'offusquer qu'il en soit ainsi puisqu'il leur appartient en dernier ressort d'assurer le plein succès d'opérations aussi délicates que l'établissement des premiers contacts entre belligérants puis l'aboutissement de négociations censées mettre un terme à des années de lutte?

En de semblables circonstances, la moindre indiscretion - à moins qu'elle ne soit voulue par les négociateurs eux-mêmes - peut remettre brutalement en question ces longs et patients efforts. Dans une situation de conflit où les passions sont exacerbées, les haines attisées et les extrémismes déchaînés, l'établissement des premiers ponts humains entre belligérants peut entraîner l'échec, au cas où le bruit de la tentative parviendrait aux oreilles d'une opinion publique qui pourrait bien ne pas accepter l'ouverture de pourparlers non conformes à l'idée qu'elle se fait de l'enjeu de la lutte. Non que l'opinion ne puisse également peser en faveur de la paix sur les choix des décideurs⁹⁸, mais plutôt que le secret des tractations écarte le risque de malentendus, voire de contestations. En somme, il garantit la liberté et l'efficacité des négociateurs.

Lorsque la paix est l'objectif à atteindre, des murs entiers d'incompréhension, d'aveuglement, de rancune et de répugnance, doivent être abattus. Le secret, au risque d'être perçu comme l'apanage d'une élite, paraît essentiel parce qu'il laisse le temps de préparer l'opinion au tournant majeur que représente dans un conflit l'amorce d'un dialogue entre les parties en guerre. Mue par des sentiments parfois instinctifs, souvent contradictoires, et globalement ignorante du contexte géopolitique ou des subtilités de l'action diplomatique, l'opinion risque de compromettre certaines initiatives qui sont, en principe, le fruit de raisonnements opiniâtres et complexes.

⁹⁶ SPINOZA, *Traité politique*, GF-Flammarion, Paris, 1966, chap. 5, section 4.

⁹⁷ Figurait au tout premier plan des préoccupations du président américain (et de ses «14 points») le principe d'une «diplomatie procédant franchement et aux vues de tous». Wilson était persuadé que les traités secrets portaient une lourde responsabilité dans le déclenchement de la Première Guerre mondiale. L'article 18 du pacte de la Société des Nations déclara donc sans effet les engagements internationaux qui ne seraient pas enregistrés au greffe du secrétariat; Wilson espérait ainsi bannir à tout jamais l'usage de la diplomatie secrète. Vœux pieux. Dans les années 1920 et 1930 de nouveaux traités d'alliances secrets vont être signés (entre la France et la Pologne, entre l'Allemagne nazie et l'Italie ou l'URSS).

⁹⁸ Sur les rapports entre diplomatie, opinion et information, on conseillera volontiers l'introduction du mémoire de doctorat de Michel BOUISSOU publié sous le titre: *La reconnaissance de la République Populaire de Chine devant l'opinion*, Paris, PUF, 1967, p.1-8; et Alain PLANTEY, *La négociation internationale. Principes et méthodes*, Paris, CNRS, 1994, p. 606-615.

Si le secret a toujours été - et demeure - une arme privilégiée dans les mains du pouvoir exécutif, capable de le libérer des pressions des intérêts privés, et un élément de supériorité face à l'autre camp comme dans le sien propre⁹⁹, il n'en demeure pas moins que, dans un régime démocratique, il est incompatible avec la duplicité. Secret des premiers contacts, certes; des négociations, si nécessaire; mais transparence entre négociateurs et publicité des traités, voilà qui est fondamental¹⁰⁰. À ces deux dernières conditions seulement, l'œuvre de rétablissement de la confiance entre les peuples par leurs représentants, aussi hasardeuse qu'audacieuse après des années de conflit, aura sans doute quelques chances de réussite. Jacques Freymond nous rappelle que «la transparence et la cohérence sont les conditions de la crédibilité. Une négociation ne peut donner des résultats positifs que si les interlocuteurs se font mutuellement confiance»¹⁰¹.

Bref, le temps n'est plus où l'on pensait, en France par exemple, fort d'une démocratie qui, précisément, s'était construite contre le secret du monarque, que le peuple devait tout savoir à chaque instant et que le secret était synonyme de duplicité et de siècles d'obscurantisme que la Révolution avait à jamais condamnés. On reconnaît désormais que le secret, lorsqu'il n'est pas une fin en soi, a ses vertus, mais aussi que la publicité est loin d'être synonyme de vérité et que la transparence la plus totale peut, en fin de compte, conduire à d'autres formes de despotisme. Scellant la réconciliation entre secret et diplomatie, Alain Plantey, ancien collaborateur du général de Gaulle aujourd'hui juriste de grande renommée, tranche ainsi le débat: «En démocratie, contrairement aux apparences, la réserve sert la probité»¹⁰². Au total, sous réserve que la stratégie d'un gouvernement décidé à faire la paix soit rendue publique, le secret fait nécessairement partie intégrante de la tactique, c'est-à-dire des moyens employés (procédures, information, etc.). Il est même, selon l'expression de Camille Barrère, «nécessaire autant que l'air que nous respirons»¹⁰³. Et, pour éviter toute équivoque avec certaines pratiques antérieures et largement dénoncées depuis lors, peut-être vaudrait-il mieux parler, à la suite d'Alain Dewerpe, de l'indispensable secret de la démocratie plutôt que de diplomatie secrète, trop souvent synonyme de diplomatie clandestine, différente, voire contraire à la diplomatie officielle. «Il existe ainsi une diplomatie secrète, que l'on stigmatisera, qui se distinguera du secret de la diplomatie que l'on louera»¹⁰⁴.

L'amorce d'un dialogue entre les protagonistes d'un conflit est chose trop délicate et trop périlleuse pour être confiée à de simples amateurs dépourvus des qualités requises et plus désireux de laisser leur nom à la postérité que de servir sincèrement la cause de la paix.

Cette intermédiation souvent secrète lorsqu'il s'agit de sortir d'une logique de guerre, peut être de deux types: soit que les intermédiaires sont au service de leur propre gouvernement; soit qu'ils agissent comme tiers pour le compte d'un gouvernement qui n'est pas le leur. Dans le dernier cas, ils seront souvent qualifiés de «messieurs bons offices» ou de «médiateurs», selon leur degré

⁹⁹ Rappelons que la recherche de la paix, si elle se traduit nécessairement par une lutte diplomatique serrée avec l'adversaire comme en écho des combats qui se poursuivent sur le terrain, n'en est pas moins, sinon davantage, un combat contre soi-même, la quête obstinée d'un consensus de volontés.

¹⁰⁰ À noter une nouvelle pièce au débat, le numéro spécial de la revue *Matériaux* d'avril-juin 2000 sur «Le secret en histoire» (en particulier, l'article d'Olivier Duhamel sur «Secret, démocratie et raison d'État», p. 77-80).

¹⁰¹ FREYMOND (J.), *art. cit.*, p. 4.

¹⁰² PLANTEY (A.), *op. cit.*, p. 601.

¹⁰³ Cité dans DEWERPE (A.), *op. cit.*, p. 65.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 64.

d'implication dans le processus de paix¹⁰⁵. Le plus souvent, leur action se borne à faciliter les contacts en favorisant l'ouverture d'un «canal» ou d'une «filière» de communication directe entre belligérants. Mais ils peuvent aussi les aider à rapprocher leurs thèses dans la recherche d'un traité de paix. Par leurs relations, leur volonté, et parfois leurs origines, ces émissaires officieux, fréquemment choisis en dehors même des cercles diplomatiques traditionnels, peuvent réussir à renouer durablement les fils d'un dialogue interrompu entre ennemis. Avec ou après eux, sont mandatés ou couverts par le pouvoir exécutif pour remplir régulièrement ce type de mission, sous le couvert du secret diplomatique (qui est une branche du secret d'État), les diplomates, dont la négociation est l'une des fonctions principales, leur autorité de tutelle, le ministre des Affaires étrangères, les conseillers des chefs d'État ou de gouvernement, et, plus rarement, les agents secrets. Ceux-ci sont davantage sollicités une fois rouvertes les voies de communication, lorsqu'il s'agit d'entrer dans le cœur de véritables négociations secrètes. Mais avant cette phase opératoire, il faut nécessairement en passer par des contacts préliminaires discrets.

Contributions secrètes à l'ouverture d'une voie de communication entre belligérants

Plusieurs critères, aux yeux des décideurs, qualifient une personnalité pour le rôle d'intermédiaire ou d'émissaire¹⁰⁶. Il faut d'abord qu'elle soit animée par une volonté pacifique, une intention d'objectivité, une prudence dans le discours et l'action; ensuite, qu'elle possède des connections adéquates et simultanées entre les parties en conflit, gage de transitivité et donc d'efficacité pour un intermédiaire. Ce n'est pas tant la quantité des relations qui importe mais bien davantage leur qualité, que l'on peut mesurer - entre autres - par la rapidité de transmission des messages à leurs destinataires. Parfois, également, la fréquentation et la profonde connaissance des pays dans lesquels ils sont amenés à intervenir, leur engagement pour la cause de la paix, au-dessus des passions nationalistes et des querelles partisans mais en-deçà des illusions et des rêves d'idéalistes, ou encore leur renommée peuvent être des facteurs décisifs. Tous, sans doute, ne répondent pas systématiquement à tout ou partie de ces exigences: le succès de leurs initiatives s'en trouve d'autant plus incertain et, en cas d'échec, puisque le secret sert de paravent, ils peuvent être totalement ignorés¹⁰⁷, voire rapidement désavoués, si nécessaire, par leurs dirigeants.

À l'évidence, leur action ne peut guère aboutir lorsqu'elle ne bénéficie pas d'une conjoncture intérieure et internationale favorable. Néanmoins, lorsque ces «avant-gardistes» réunissent l'essentiel des critères ci-dessus énoncés et qu'ils sont franchement soutenus par des responsables politiques déterminés à saisir les opportunités historiques, ils ont les plus fortes chances de contribuer efficacement au progrès de la paix. Et quand bien même les dirigeants ne seraient pas fermement

¹⁰⁵ Pour les aspects proprement juridiques de l'intervention d'un tiers dans un conflit, voir COT (J.-P.), *La conciliation internationale*, Paris, éditions A. Pedone, 1968, p.33-41; DREYFUS (S.), *Droit des relations internationales*, Paris, Cujas, 1993, p.190-193.

¹⁰⁶ Les Américains utilisent le terme de *facilitator* («facilitateur»), peu usité dans notre langage mais tellement évocateur.

¹⁰⁷ ... comme ce fut le cas pour la mission de Martin S. Quigley, cet officier de l'O.S.S. (*Office of Strategic Services*) qui, à peine quelques mois avant l'explosion des deux premières bombes atomiques de l'histoire, parvint à ouvrir une voie de communication avec les Japonais par l'intermédiaire du Vatican. On est pris d'un grand vertige en pensant un instant à ce qui eût pu résulter de cette initiative si elle avait été prise au sérieux par les gouvernements des belligérants. Les raisons pour lesquelles elle ne l'a pas été demeurent toutefois assez mystérieuses. Voir sur cette question le passionnant ouvrage du principal intéressé: QUIGLEY (M.), *Peace without Hiroshima. Secret action at the Vatican in the spring of 1945*, Londres, 1991, 173 p.

décidés à la paix, c'est-à-dire à de réelles concessions réciproques, l'ouverture d'un dialogue de qualité entre belligérants, pour indirect, difficile et éphémère qu'il puisse se présenter, est une semence potentiellement déterminante pour l'avenir.

C'est d'un mouvement peu connu qu'est née, en pleine guerre du Vietnam, une initiative de paix ayant impliqué plusieurs personnalités françaises, aujourd'hui connue sous le nom de code que les décideurs américains lui ont donné, Pennsylvania¹⁰⁸.

Il faut remonter à 1955; date du manifeste signé par le philosophe Bertrand Russel et Albert Einstein¹⁰⁹ qui appelait à la responsabilité des scientifiques face aux périls engendrés par les armes de destruction massive et les exhortait à s'engager pour le désarmement. Le manifeste, publié le 9 juillet avec la signature de neuf autres grands savants, allait être à l'origine d'un vaste mouvement dénommé Pugwash, dont les structures informelles permettent encore aujourd'hui à des personnalités (scientifiques pour la majorité) de débattre régulièrement et en toute liberté des problèmes de défense et de désarmement¹¹⁰. Or, c'est du noyau français de cette association que va germer en juin 1967 l'une des initiatives secrètes peut-être les plus lourdes de conséquences sur l'évolution du processus de paix au Vietnam.

À peine la guerre des Six Jours est-elle achevée qu'une poignée de «Pugwashiens» américains, soviétiques, français et britanniques décident de porter leurs regards sur la guerre qui fait rage au Vietnam. A la réunion organisée le 16 juin à Paris à l'initiative d'Herbert Marcovich, biologiste, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur et membre du Comité exécutif du mouvement Pugwash¹¹¹, se trouve Henry Kissinger, un jeune professeur de sciences politiques à Harvard convié pour la circonstance parce qu'on le sait très au fait du dossier vietnamien. Au plus fort du débat, il en vient à exprimer l'idée qu'en dépit de leur méfiance, les États-Unis seraient prêts à ne plus bombarder le Nord Vietnam, sous réserve que ce dernier accepte de ne pas augmenter ses infiltrations (plus précisément le «taux de ravitaillement») vers le Sud¹¹². Kissinger, volontairement très vague, n'a pas précisé s'il pouvait s'agir d'un arrêt provisoire (pause) ou définitif (cessation) des bombardements. Mais les membres français de Pugwash, bien que nullement préparés à entendre une formulation si importante¹¹³, interprètent les

¹⁰⁸ Nos propres recherches nous ont amené à rédiger un article incluant quelques lignes sur les acteurs de la filière «Pennsylvania» et sur ses implications dans le processus de paix au Vietnam, intitulé «Le rôle d'une tierce-partie dans l'ouverture d'une négociation de paix: la France et la guerre du Vietnam, 1965-1969» (Paru dans la revue *Hypothèses 2000* de l'École doctorale d'Histoire de la Sorbonne, en février 2001).

¹⁰⁹ Notons qu'Albert Einstein, juif d'origine comme on le sait et prix Nobel de Physique en 1921, a tenté, entre 1953 jusqu'à sa mort en 1955, une médiation discrète entre Israéliens et Palestiniens, par l'intermédiaire d'un journaliste spécialisé sur le monde arabe, qui nous a légué ce récit: HEIKAL (M.), *Secret channels. The Inside Story of Arab-Israeli Peace Negotiation*, Londres, 1986, p.88-97.

¹¹⁰ Sur les origines, la philosophie et le rôle du mouvement Pugwash, lire KLEIN (J.), «Des savants contre la guerre nucléaire», in GIRARD (M.) (dir.), *Les individus dans la politique internationale*, p. 251-268, Paris, Economica, 1994, 301 p.; et consulter le site Internet du mouvement: <http://www.pugwash.org/>

¹¹¹ Nous remercions vivement Herbert Marcovich de nous avoir livré, le 5 octobre 1999 à son domicile et plus récemment dans une correspondance écrite, un témoignage inédit sur la «mission Pugwash» de 1967. Nous avons pu corroborer son récit par l'étude des archives déclassées de la Maison Blanche (Bibliothèque Johnson, Austin, Texas) et du département d'état (Archives nationales de College Park, Maryland).

¹¹² Rappelons que le gouvernement de Hanoï fournissait hommes et matériels aux forces anti-américaines du Sud Vietnam, et qu'une bonne partie de ces approvisionnements se faisait par la célèbre «piste Ho Chi Minh».

¹¹³ La position officielle du gouvernement américain conditionnait jusqu'à présent l'arrêt des bombardements à la cessation des infiltrations.

propos du conseiller politique de haut niveau¹¹⁴ comme une réponse, encourageante et constructive. Marcovich demande alors si la visite éventuelle de deux scientifiques français qu'on chargerait de transmettre le contenu du message de Kissinger à Hanoï pourrait être profitable. Kissinger, tout en rappelant avec fermeté le caractère strictement personnel (donc non officiel) de ses propos, lui confirme que la mission envisagée par le Comité français de Pugwash pourrait être des plus utiles «in helping to convey basic receptivity to an honorable settlement». À ce moment il est vrai, les Soviétiques sont aux prises avec la Chine; les Américains, partie prenante directe dans le conflit, et les Britanniques, discrédités par une politique jugée à Hanoï excessivement pro-américaine. Par conséquent personne, pas même les Soviétiques, ne s'oppose formellement à l'idée que ce soient les membres français de Pugwash qui possèdent les meilleures chances de transmettre un message à Ho Chi Minh, compte tenu de leurs liens particuliers avec ce pays.

Sans doute Kissinger, au courant de toutes les tentatives secrètes de négociation encouragées par son gouvernement¹¹⁵, pense-t-il qu'il y a là une nouvelle opportunité à saisir pour rendre les autorités nord-vietnamiennes plus conciliantes dans la recherche d'un règlement de paix honorable. Bientôt, les propositions qu'il va transmettre aux intermédiaires de Pugwash vont être validées par les plus hautes instances du gouvernement américain au terme de longs débats en huis clos: cela, les membres de Pugwash ne le savent pas encore. Fondamentalement, l'idée de sonder les intentions du gouvernement de la R.D.V.N. en lui transmettant les propos de Kissinger émane bien d'un mouvement qui s'est donné pour devoir d'œuvrer au désarmement, à la paix; et pour règles la neutralité politique et la discrétion, se réservant de communiquer ses informations et conclusions aux seuls chefs d'État. Telles sont les origines d'une initiative pour laquelle on a également sollicité Raymond Aubrac, qu'on sait depuis longtemps être l'ami de Ho Chi Minh et du Vietnam. L'Institut Pasteur, les relations médicales franco-vietnamiennes servent de couverture à cette mission insolite et totalement confidentielle.

Aucun des deux messagers français ne se doute encore, à ce moment, que l'attendent environ trois mois d'échanges quasi ininterrompus: Maï Van Bo, le délégué général de la R.D.V.N. à Paris, et Henry Kissinger, seront leurs interlocuteurs principaux. Dans quelque temps, ils connaîtront la valse des appels téléphoniques, des télégrammes et des rendez-vous tous plus secrets les uns que les autres. C'est qu'il n'a pas été difficile au professeur Kissinger de faire remonter l'existence de cette initiative jusqu'au président Johnson lui-même. Et c'est Robert S. McNamara, le secrétaire à la Défense, qui, parmi les rares membres de l'Administration mis au courant (ils sont à peine une douzaine), va le plus encourager cette initiative. Le voyage a lieu au mois de juillet 1967¹¹⁶. Parvenus à Hanoï, les deux intermédiaires rencontrent ensemble Pham Van Dong, le Premier ministre de la R.D.V.N., après que Raymond Aubrac a eu une conversation avec le président Ho Chi Minh, pour lequel la proposition de Pugwash est inacceptable car elle soumet l'arrêt des bombardements à une condition, la non-augmentation des infiltrations. Herbert Marcovich retransmet scrupuleusement le contenu du message de Kissinger (revu et affiné par le gouvernement) à Pham Van Dong. Précisant la pensée du président vietnamien, ce dernier répond que le gouvernement de la R.D.V.N. peut se

¹¹⁴ Kissinger est consultant pour le Vietnam, aussi bien à la Maison Blanche qu'au département d'État.

¹¹⁵ Pour de plus amples informations sur celles-ci, se reporter à HERRING (G.), *The secret diplomacy of the Vietnam war: the negotiating Volumes of the Pentagone Papers*, Austin, University of Texas Press, 1983, 873p.

¹¹⁶ Sur le déroulement du voyage et sur ses liens avec le Vietnam, antérieurs aussi bien que postérieurs à cette mission, Raymond Aubrac a rédigé deux articles: «Mes rencontres avec Hô Chi Minh et le Vietnam (1946-1982)», *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n°268, 3e trimestre 1985, p. 349-356; et «Souvenirs sur Ho Chi Minh et quelques autres», *Les cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n°34, juin 1996, p.239-249. Ses mémoires, plus récents, y consacrent aussi tout un chapitre, *Où la mémoire s'attarde*, Paris, Odile Jacob, 1996, chapitre VIII. Il nous a également accordé plusieurs entrevues fort utiles (1999-2000), dont nous ne retenons ici que l'essentiel.

contenter d'un arrêt de facto des bombardements et qu'il n'exige aucun délai entre cet arrêt et le début des négociations, avant d'insister à plusieurs reprises sur la nécessité de rencontres secrètes ultérieures entre représentants américains et vietnamiens. Pham Van Dong ajoute que, lors de la négociation, les sujets n'ayant pas de rapport avec le Sud Vietnam pourraient être discutés sans le Front National de Libération (le F.N.L., que le gouvernement des États-Unis ne reconnaît pas) et que, de toutes manières, les troupes américaines ne pourraient décentement pas se retirer du Vietnam avant la conclusion d'un accord politique au Sud Vietnam. Le verdict des conseillers de Johnson est encourageant: bien que rien de particulièrement audacieux n'ait résulté de ce premier échange¹¹⁷, les propos du Premier ministre vietnamien rapportés à Kissinger par les intermédiaires français sont qualifiés de «réalistes». Aussi, en dépit de l'absence de toute mention relative à un quelconque geste de réciprocité vietnamien en cas d'arrêt des bombardements américains, le président Johnson donne-t-il son accord à la poursuite des communications par ce canal, qui perdure jusqu'au 17 octobre, date du dernier message transmis par Hanoi. «[...] C'est seulement quand les États-Unis auront mis fin sans condition aux bombardements que les conversations¹¹⁸ pourront [can] avoir lieu». Tels sont donc les derniers mots du gouvernement communiste relayés par les hommes de la filière Pennsylvania¹¹⁹. Pour surmonter la frustration d'échouer si près du but, Kissinger s'évertue, avec le concours des deux Français, à obtenir de Maï Van Bo, une entrevue directe et secrète. En pure perte...

Au terme de longues conversations avec Marcovich et Kissinger, Aubrac rédige en forme de conclusion ces quelques mots à l'intention du gouvernement des États-Unis: «Les bombardements et les autres actes de guerre sont le seul obstacle à des négociations significatives. Dès que les bombardements cesseront, les négociations pourront commencer¹²⁰.» Kissinger devait qualifier ce résultat de «grand pas en avant»¹²¹ mais il faudra encore cinq mois au gouvernement américain pour le comprendre, l'admettre et en tirer toutes les conséquences. Car pendant toute la mission Aubrac-Marcovich et jusqu'au printemps 1968, les bombardements allaient être maintenus... et même intensifiés!

Il serait abusif de conclure que les résultats de ces contacts furent la cause directe du célèbre discours du 31 mars 1968, dans lequel le président Johnson annonce unilatéralement et inconditionnellement l'arrêt des bombardements au nord du 20e parallèle (c'est l'abandon définitif de la «formule de San Antonio»¹²²), et donne en définitive le feu vert à l'ouverture de conversations

¹¹⁷ Selon Georges Herring, *op. cit.*, p.75, l'échange de messages qui avait procédé de la filière «XYZ», entre mai 1965 et février 1966, ne mentionnait pas l'arrêt des bombardements comme une pré-condition à l'ouverture de négociations. De plus, l'idée d'un retrait mutuel des troupes ainsi que la présence des Sud Vietnamiens à une éventuelle conférence de paix, semblait avoir été acceptée par Maï Van Bo. Mais les contacts avaient été brutalement rompus du fait des Nord Vietnamiens en raison - déjà - de l'intensification des bombardements américains sur le Nord.

¹¹⁸ Les Vietnamiens faisaient une nette distinction entre «*talks*» (conversations) et «*negotiations*» (négociations)...

¹¹⁹ AUBRAC (R.), *Où la mémoire s'attarde*, p. 279.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 279-280.

¹²¹ HERRING (G.), *op. cit.*, p. 768.

¹²² Celle-ci, défendue publiquement par Johnson à San Antonio (Texas) était la conséquence la plus directe du premier message de Kissinger transmis par la filière *Pennsylvania*. Le 29 septembre 1967 en effet, Johnson avait solennellement proclamé la volonté du gouvernement américain de stopper les bombardements sur le Nord Vietnam étant entendu que cela mènerait rapidement à des conversations «productives» et que le gouvernement de Hanoi n'en profiterait pas pour accroître son effort de guerre (les infiltrations). Le préalable de la cessation de l'insurrection au Sud n'était plus invoqué, ni la condition de l'arrêt des infiltrations. Mais il restait encore une condition formelle et inacceptable pour les Vietnamiens: le «gel» des infiltrations, assorti de l'ouverture rapide de «discussions productives»...

directes entre Américains et Vietnamiens¹²³. Il n'est pas plus exact d'ignorer, comme l'a fait par exemple le secrétaire d'État Dean Rusk dans des témoignages postérieurs aux événements¹²⁴, l'importance de cette initiative inhabituelle pour la raison que, c'est un fait, elle n'a pas abouti immédiatement.

Entre ces deux extrêmes fonde notre certitude qu'elle a permis un des dialogues les plus productifs parmi tous ceux suscités par d'autres intermédiaires, et contribué, avec d'autres initiatives ultérieures de paix¹²⁵, à clarifier les exigences exactes des deux ennemis sur la «désescalade» du conflit (en particulier le terme «inconditionnel» invariablement invoqué par les dirigeants de Hanoï). Il faudra pourtant un électrochoc - l'offensive du Têt à partir du 31 janvier 1968 - et la prise de conscience consécutive que l'escalade militaire américaine était sans avenir au Vietnam¹²⁶, pour que soit levée, par une déclaration (publique) proclamant l'arrêt des bombardements, l'hypothèque qui empêchait depuis des mois - des années même - toute négociation. Cela, conformément au scénario prévu, entre autres, par Raymond Aubrac presque six mois plus tôt...

Bien des témoignages américains et vietnamiens sont venus confirmer, depuis, le rôle constructif de Pennsylvania dans le processus de paix.

Plus encore que sur le plan de la technicité diplomatique, qui a certes eu son importance mais qui n'était pas au cœur de la mission de Pugwash, c'est dans le domaine psychologique qu'il faut certainement rechercher l'impact véritable de ces échanges secrets, conduits avec soin par des intermédiaires de bonne volonté¹²⁷, malgré leur méconnaissance des techniques négociatives. Les Vietnamiens eux-mêmes ne s'y sont visiblement pas trompés, si l'on en croit les témoignages les plus récents: Nguyen Khac Huyen, directeur de recherches à l'Institut des relations internationales et autrefois principal coordinateur de l'information relative aux affaires américaines (dont les nombreuses initiatives de paix), justifie l'importance de Pennsylvania en reconnaissant que les Vietnamiens, pour la première fois, ont vu dans les messages américains le signal¹²⁸ que les États-Unis seraient bientôt prêts à s'asseoir à une table de négociation. Pour lui, Pennsylvania a rendu les négociations possibles¹²⁹, sans quoi la paix serait peut-être demeurée un rêve impalpable.

Comptes et mécomptes du secret dans les négociations de paix

¹²³ Le 3 avril, les autorités de la R.D.V.N. font savoir qu'elles sont prêtes à engager des discussions. Les négociations américano-vietnamiennes s'ouvrent officiellement à Paris le 13 mai 1968.

¹²⁴ Les archives orales de la bibliothèque Johnson sont édifiantes à ce sujet.

¹²⁵ À *Pennsylvania* vont succéder deux nouvelles filières, «Packers» (avec des intermédiaires roumains) et «Killy» (impliquant le ministre italien des Affaires étrangères).

¹²⁶ Pour être complet, il faudrait ajouter que les succès militaires remportés par les Américains et les Sud Vietnamiens lors de l'offensive du Têt avaient aussi renforcé leur position militaire sur le terrain, d'où une acceptation plus facile des négociations.

¹²⁷ Il faut remarquer que ni Herbert Marcovich ni Raymond Aubrac n'ont à aucun moment tenté de modifier la teneur des messages qu'ils avaient à transmettre, en dépit de leur désir profond de voir cesser les bombardements américains sur le Nord Vietnam. Quant à Kissinger, l'habileté dont il a fait preuve au cours de ces échanges n'est sûrement pas étrangère à son ascension future dans l'Administration Nixon.

¹²⁸ La diplomatie secrète ne nécessite-t-elle pas chez ceux qui en sont les acteurs un art aguerri ou une pratique consommée de l'interprétation des signaux?..

¹²⁹ «*Pennsylvania* was very significant because it carried the message to us, we believed for the first time, the U.S. would soon be willing to sit down with us and negotiate. *Pennsylvania* made negotiations seem possible», MCNAMARA (R.), *Argument Without End. In search of answers to the Vietnam tragedy*, New York, Public Affairs, 1999, p. 300.

Une fois les négociations publiques ouvertes grâce au succès de filières dites «informelles», «parallèles», «occultes», «secrètes» ou «officieuses» selon les cas, des tractations secrètes viennent souvent pallier l'impuissance des intervenants officiels à sortir des cadres rigides de leurs schémas de négociation. Il peut encore être fait appel à des tiers pour faciliter des rencontres directes et secrètes entre représentants officiels. Mais si les premiers, pour sortir de telle ou telle impasse, peuvent donner des conseils quelquefois décisifs aux seconds, sans qu'il soit toujours possible de mesurer leur importance, seuls les représentants qualifiés des gouvernements en conflit sont habilités à négocier la paix.

Aussi déroutant que cela puisse paraître, il arrive souvent que les négociateurs officiels, confrontés à l'impasse dans leur combat diplomatique avec l'adversaire, soient, sans le savoir, court-circuités par des émissaires secrets, à la marge de manœuvre plus grande. Dans leur état de frustration bien compréhensible, il leur faudra accepter d'être réduits à n'occuper, somme toute, qu'une tribune de propagande.

Un exemple nous semble particulièrement symptomatique de cette «dualité négociative», que nous envisageons comme une complémentarité, les négociations secrètes américano-vietnamiennes¹³⁰, pour lesquelles Raymond Aubrac, à nouveau, et Jean Sainteny¹³¹ ont été ponctuellement et secrètement sollicités, de 1968 à 1972. Les efforts conjugués des uns et des autres aboutissent finalement le 27 janvier 1973. Ce jour-là, après les raids meurtriers des bombardiers B 52 sur le Vietnam à la fin de l'année 1972, sont signés les accords de Paris, qui ne mettent un terme qu'à la dimension américano-vietnamienne du conflit. En attendant la victoire définitive de la paix, entre Vietnamiens, le Prix Nobel célèbre les lauréats du jour, Kissinger et Le Duc Tho qui le refuse... La France est récompensée au grand jour de ses efforts en faveur de la paix. On apprend que, forte de ses contacts avec absolument toutes les parties en conflit, elle a constamment œuvré pour faciliter l'organisation matérielle des négociations publiques et secrètes, suggérer des solutions de déblocage, etc. Les noms d'Étienne Manac'h, directeur d'Asie-Océanie au Quai d'Orsay de 1961 à 1969 puis ambassadeur à Pékin, d'Henri Froment-Meurice, son successeur au ministère de 1969 à 1975, de Michel Debré, ministre des Affaires étrangères en 1968 et 1969 et de Maurice Schumann, son successeur jusqu'en 1973, du président Pompidou et de son conseiller Michel Jobert doivent être également cités. Voilà bien un exemple où secret et intervention d'un tiers ont finalement composé un heureux cocktail diplomatique, menant lentement - bien trop lentement - mais sûrement, vers la paix.

¹³⁰ On pense aussi - mais ce n'est pas l'objet de cet article - aux négociations secrètes israélo-arabes. Pour leur récit détaillé, consulter l'ouvrage de Charles ENDERLIN (envoyé spécial de France 2), *Paix ou Guerres. Les secrets des négociations israélo-arabes, 1917-1997*, Paris, Stock, 1997, 732p. Se reporter également au témoignage de l'un des principaux négociateurs des accords d'Oslo: Shimon PEREZ, *Le temps de la paix*, Paris, O. Jacob, 1993, 262p.; à l'ouvrage de DIECKHOFF (A.), *Israéliens et Palestiniens, L'épreuve de la paix*, Paris, O. Jacob, p.11-23; ainsi qu'à CORBIN (J.), *Gaza first. The Secret Norway Channel to peace between Israel and the PLO*, Londres, Bloomsbury, 1994, 213p., pour une analyse plus détaillée de la «filière d'Oslo» et de ses acteurs

¹³¹ Coutumier des problèmes du Vietnam depuis près de trois décennies et ancien ministre du général de Gaulle, Jean Sainteny, en 1968, est encore souvent consulté à ce sujet. Plusieurs ouvrages évoquent, en particulier, son entremise, sollicitée en 1969 par le président Nixon lui-même, pour l'ouverture de négociations secrètes entre Américains et Vietnamiens: NIXON (R.), *Mémoires*, Ed. Stanké, 1978, p. 252-253, 285 et 287-288; DULONG (Cl.), *La dernière pagode*, Paris, Grasset, 1994, p. 199-216; LUU VAN LOI, *Le Duc Tho-Kissinger secret negotiations*, Hanoi, The Gioi Publishers, 1996, p. 95-97 ou encore SULLIVAN (M.), *France's Vietnam Policy. A study in French-American relations*, Londres, Westport, 1978, p. 100-101; 123-124.

Pour autant, le cocktail a pu être aussi extrêmement nocif, voire même explosif. En cultivant à l'excès le secret sous couvert d'objectifs diplomatiques, le président Nixon a pris le risque de cloisonner sa propre administration, de marginaliser les départements dans le processus de décision et de se couper de l'opinion publique, quels que fussent par ailleurs ses mérites en politique étrangère. Le scandale du Watergate est né d'une méfiance devenue obsessionnelle du président vis-à-vis de tout ce qui pouvait compromettre sa politique de «sortie honorable» du conflit vietnamien¹³². Richard Nixon avait oublié que, même dans l'exercice de son «domaine réservé», il n'était pas au-dessus des lois.

Au-delà de l'exemple devenu le symbole d'une crise profonde de la «Présidence impériale», le Watergate nous rappelle que l'exercice du secret diplomatique, potentiellement vital aux intérêts fondamentaux de la nation, n'en est pas moins tributaire de garde-fous juridiques que nul ne peut enfreindre sans risque majeur. On en revient à l'indispensable confiance, que l'on doit patiemment rechercher avec l'ennemi, mais qui est tout autant nécessaire avec les adversaires politiques de son propre pays. C'est à ce prix, sans doute, que la démocratie peut encore combiner utilement, mais avec toute la prudence qui s'impose, diplomatie et secret, dans la recherche d'une paix qui est, «pour l'être humain, l'entreprise la plus difficile, précisément parce qu'il y va de sa vie et de sa mort, il y va de son être»¹³³.

Jean-Michel Guieu, p. 83-101

→ [Les juristes au regard de l'historien](#). Le cas de l'engagement des professeurs de droit pour l'Union de l'Europe dans l'entre-deux-guerres.

JEAN-MICHEL GUIEU

C'est dans le cadre de mes recherches sur le pacifisme juridique en France dans la première moitié du XXe siècle¹³⁴ que j'ai découvert l'univers des juristes. Cette rencontre avec les hommes du Droit (avocats et professeurs principalement) n'était certes pas inattendue, puisqu'ils sont par nature prédisposés à occuper une place de choix au sein d'un courant d'opinion qui entendait fonder la paix internationale sur le droit.

Comme l'exprima le célèbre professeur de droit de Cambridge, Hersch Lauterpacht:

¹³² Deux ouvrages français en traitent abondamment: KASPI (A.), *Le Watergate*, Paris, Complexe, 1986, 179 p.; et MOISY (Cl.), *Nixon et le Watergate. La chute d'un Président*, Paris, Hachette, 1994, 373 p. Après la publication, en 1971, des «dossiers du Pentagone», volumineuse étude diligentée par Robert McNamara sur la conduite loin d'être honorable de la guerre au Vietnam, Richard Nixon, résolu à mettre un terme aux fuites de hauts fonctionnaires ou de journalistes, a maladroitement couvert une opération d'écoute illégale menée en juin 1972 dans les bureaux du quartier général du parti démocrate. Les célèbres «plombiers», en tentant de colmater ainsi les fuites, ont ouvert une brèche colossale qui, de révélations en révélations, a abouti à la démission spectaculaire du président Nixon en plein été 1974 et, par voie de conséquence, à la réhabilitation des pouvoirs du Congrès dans le domaine de la politique extérieure.

¹³³ CHANTEUR (J.), *De la guerre à la paix*, Paris, PUF, 1982, p. 365

¹³⁴ «Pacifistes genevois et conscience européenne en France d'un après-guerre à l'autre (1918-1950)», thèse en cours, préparée sous la direction de Robert Frank (Université de Paris).

«La paix n'est pas seulement une idée morale. Elle est, avant tout, un postulat légal. Juridiquement c'est une métaphore pour le postulat de l'unité du système légal. La logique juridique mène inévitablement à la condamnation, par la loi, de l'anarchie et de la force privée»¹³⁵.

Les juristes sont donc nombreux à faire la liaison entre paix et droit, à l'instar d'un Pierre Cot: avant d'entamer la carrière politique qu'on lui connaît, ce jeune avocat et agrégé de droit affirmait que la paix était «une grande construction juridique»¹³⁶. L'étude de la pensée et de l'action des juristes s'imposait donc de toute évidence pour ma recherche sur le pacifisme juridique durant l'entre-deux-guerres, et notamment dans son incarnation «genevoise».

J'ai été cependant frappé de l'injuste oubli dans lequel les historiens, qu'ils soient spécialistes de l'histoire des intellectuels ou de l'histoire de l'unité européenne, ont pour habitude de laisser les hommes de loi. Négligence aggravée par la méconnaissance, voire la déconsidération dont souffrent ces juristes de l'entre-deux-guerres chez leurs héritiers mêmes. D'ailleurs ceux-ci privilégient dans leurs recherches l'évolution de la doctrine juridique et non l'histoire des juristes comme acteurs du champ politique, social ou culturel, et encore moins comme hommes privés.

Cette modeste contribution n'a pas la prétention d'écrire une histoire qui reste encore largement à faire, mais de suggérer, en examinant le cas des professeurs de droit dans l'entre-deux-guerres et une question aussi débattue dans les années vingt et trente que celle de l'unité européenne, la pertinence d'une étude des milieux juridiques pour l'historien des relations internationales.

Des intellectuels oubliés?

L'historien et le juriste

L'histoire des universités et des personnels de l'enseignement supérieur a été considérablement défrichée et renouvelée depuis plus d'une vingtaine d'années. Il faut notamment mentionner les travaux de Christophe Charle, qui a réalisé une vaste enquête prosopographique sur l'élite universitaire de la Troisième République et qui a dirigé de nombreuses publications, dictionnaires biographiques et ouvrages de synthèse¹³⁷. Ces travaux s'inscrivent plus généralement dans une foisonnante histoire des intellectuels qui s'est désormais constituée comme champ de recherche spécifique. De nombreuses études, individuelles et collectives, ont été menées autour de Jean-François Sirinelli, Michel Winock, Pierre Bourdieu, Jacques Julliard, Christophe Prochasson, et aussi autour de Nicole Racine et Michel Trebitsch, à l'Institut d'histoire du temps présent, par le Groupe de recherche sur l'histoire des intellectuels (fondé en 1985). En parcourant ces travaux, on y croise une foule d'écrivains, de philosophes, d'historiens, de sociologues, de scientifiques, d'artistes, etc., mais des juristes, assez rarement...

Christophe Charle notait lui-même en 1988:

¹³⁵ Sir Hersch Lauterpacht (1897-1960), cité par ZORGBIBE (C.), *La Paix*, Paris, PUF, coll. Que sais-je?, 1984, p. 49.]

¹³⁶ Intervention de Pierre Cot, reproduite dans le fascicule 401 du Comité national d'études économiques, sociales et politiques (CNESP): «Le Pacte Briand-Kellogg», séance du 17 juin 1929, p. 30.

¹³⁷ Voir en particulier CHARLE (C.), *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Seuil, 1994.

«alors que l'histoire de l'enseignement supérieur connaît un regain d'intérêt de la part des chercheurs depuis plus d'une décennie, les enseignants des Facultés de droit restent un peu les parents pauvres de l'historiographie»¹³⁸.

C'est pourquoi il faut rendre hommage au travail effectué par la Société pour l'histoire des facultés de droit et de la science juridique, qui publie notamment, depuis 1984, une épaisse revue du même nom. Mais, dans l'ensemble, on peut continuer de déplorer le manque d'intérêt des historiens et des juristes pour les professeurs de droit de l'entre-deux-guerres.

Au sein des professeurs de l'enseignement supérieur, les juristes occupent d'ailleurs une position tout à fait à part et possèdent

«un esprit de corps particulier qui commande leurs conduites collectives toujours nettement différenciées des autres facultés. [...] Ce qu'il est convenu d'appeler "l'esprit de corps" repose sur trois éléments indissociables: le culte de la tradition et du précédent, l'idée de l'unité et de l'unanimité du corps face aux menaces de division, elle-même fondée sur l'orgueil d'être en position dominante, et le mépris, plus ou moins explicite, des éléments perturbateurs externes ou jugés inférieurs»¹³⁹.

Bon nombre de ces professeurs de droit, et surtout ceux de la faculté de Paris, «ne se confinent pas dans leur tâche d'enseignement et de recherches scientifiques», comme le dira Fernand Larnaude dans son discours d'intronisation comme doyen:

«Ils sont constamment à la disposition du pays s'il croit devoir faire appel à leur collaboration. Et c'est ainsi que la plupart d'entre nous deviennent souvent les auxiliaires des plus élevées parmi les administrations publiques où les appellent à siéger, dans des comités, des commissions, des conseils, leurs connaissances techniques, leur compétence, leur dévouement à la chose publique»¹⁴⁰.

On songe ainsi au rôle joué par Paul Reuter dans l'élaboration de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Ce professeur de droit international public à la faculté d'Aix-en-Provence, également conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères, rencontre Jean Monnet un peu par hasard et élabore avec lui le projet d'une action sectorielle franco-allemande limitée à l'industrie charbon-acier, une idée certes dans l'air depuis quelque temps, mais que Reuter et ses collaborateurs vont traduire en règles juridiques¹⁴¹.

Ici, le juriste intéresse donc particulièrement l'historien même si, dans ce rôle d'expert, le professeur de droit ne quitte pas vraiment le territoire de ses compétences habituelles et ne devient donc pas un «intellectuel» selon la perspective - désormais classique - définie par Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, et qui consiste à dire que

¹³⁸ CHARLE (C.), «La toge ou la robe? Les professeurs de la Faculté de Droit de Paris à la Belle Époque», *Revue d'histoire des facultés de droit et des sciences juridiques* (ci-après *RHFDSJ*), 1988, n°7, p. 167.

¹³⁹ CHARLE (C.), *La République...*, *op.cit.*, p. 245-247

¹⁴⁰ Archives nationales, AJ A6* 1799, p. 29, séance du 11 novembre 1913, cité par CHARLE (C.), *La République...*, *op.cit.*, p. 282-283.

¹⁴¹ FOYER (J.), «Le droit communautaire, droit de professeurs français?», *RHFDSJ*, n°13, 1992, p. 204-207.

«l'intellectuel ne se définit [pas] par ce qu'il est, une fonction, un statut, mais par ce qu'il fait, son intervention sur le terrain du politique, compris au sens du débat sur la "cité" [...]. Il ne sera pas l'homme "qui pense" mais l'homme qui communique une pensée»¹⁴².

Juristes et engagement

Pour autant, on doit bien constater qu'un certain nombre de professeurs de droit peuvent prétendre à ce titre d'«intellectuels» par le rôle qu'ils ont pu joué dans le débat public et la vie de la cité. En témoigne par exemple la signature de certains professeurs de droit au bas de manifestes ou pétitions, mode d'expression favori des intellectuels. Ainsi, en juin 1954, un manifeste de 164 universitaires qui appellent, au nom de la construction européenne, à la ratification du traité de la Communauté européenne de défense, recueille l'adhésion de 50 juristes¹⁴³.

Une des plus belles incarnations du juriste comme intellectuel engagé est certainement la figure de René Cassin, qui n'a pourtant guère intéressé les historiens jusqu'à ce jour. Passionnément impliqué dans le mouvement ancien combattant, dans la défense de la paix par la Société des Nations, dans la promotion inlassable des droits de l'Homme, il offre en juin 1940 ses compétences à la France libre, avant de lancer le 7 juin 1941 sur les ondes de la BBC son «appel aux intellectuels français»:

«Vous incarnez une liberté indestructible, celle du jugement; vous avez l'esprit qui démasque les mensonges les plus perfides, tempère les espoirs prématurés et fortifie les études raisonnées»¹⁴⁴.

Un autre professeur de droit qui s'engage aux mêmes heures sombres de la vie nationale est René Capitant, professeur à l'université de Strasbourg, entré en résistance en 1940 et qui va jouer un rôle décisif dans le ralliement de la Résistance d'Afrique du Nord au général de Gaulle. Il fut d'ailleurs épaulé dans sa lutte par plusieurs autres professeurs de droit, tels Paul Coste-Floret, François de Menthon, André Hauriou, Paul-Émile Viard ou André Philip¹⁴⁵.

Dans des circonstances moins exceptionnelles, certains professeurs peuvent s'engager dans la carrière politique. Leur engagement n'est cependant pas comparable à celui des avocats qui ont fourni beaucoup de parlementaires, comme le montre Yves-Henri Gaudemet dans une étude sur Les juristes et la vie politique de la IIIe République¹⁴⁶. Pour s'en tenir à l'entre-deux-guerres, la Chambre de 1924 compte 140 avocats et celle de 1936 en compte encore 110; les professeurs de droit sont bien moins représentés: 9 en 1924 et 8 en 1936.

L'engagement du juriste ne passe pas nécessairement par la carrière politique, mais il prend souvent la forme d'une action militante au service du progrès humain. On peut ainsi citer le combat infatigable de Georges Scelle au service de la paix, un engagement qui ne va pas sans heurter parfois ses autorités de tutelle, comme l'atteste une lettre de Poincaré fustigeant l'action pacifiste du professeur de droit international. Alors qu'il participait à un Congrès pacifiste organisé à Bâle en septembre 1923, G. Scelle avait présenté une résolution en faveur de l'accession de l'Allemagne à la SDN avec un siège au Conseil, ce qui entrait en contradiction avec la politique officielle du gouvernement français:

¹⁴² SIRINELLI (J.-F.) et ORY (P.), *Les intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1992, «Collection U», 2e édition, p.9.

¹⁴³ SIRINELLI (J.-F.), *Intellectuels et passions françaises*, Paris, Fayard, 1990, p. 319.]

¹⁴⁴ CASSIN (R.), *Les Hommes partis de rien*, Paris, Plon, 1975, p. 485-486, cité par SIRINELLI (J.-F.), *op. cit.*, p. 220.

¹⁴⁵ MORELOU (J.-P.), «Le gaullisme de guerre de René Capitant», *RHFDSJ*, 1995, n°16, p. 10-11.

¹⁴⁶ GAUDEMET (Y.-H.), *Les juristes et la vie politique de la IIIe République*, Paris, PUF, 1970.

«Il est avéré que, peut-être, sans s'en rendre pleinement compte, M.Scelle a apporté un appui inespéré aux adversaires de la politique suivie par le Gouvernement en plein accord avec la Représentation nationale. [...] Je suis persuadé qu'il vous sera facile d'ouvrir les yeux de M.Scelle sur les dangers de ses initiatives et de l'amener aimablement à mettre plus de discrétion dans la divulgation de ses opinions personnelles»¹⁴⁷.

Georges Scelle pousse en effet assez loin son engagement, que lui inspirent son expérience d'ancien combattant de la Grande Guerre et le sentiment que sa génération a la mission d'organiser définitivement la société internationale par la Science et le Droit. Il collabore ainsi à plusieurs quotidiens et hebdomadaires de gauche, tels que L'Œuvre, La Dépêche, Le Quotidien, Le Progrès civique, L'Information, ou à des revues de tendance pacifiste, comme L'Europe nouvelle, Le Monde nouveau, La Paix par le Droit, La Paix, la Revue politique et parlementaire. Parallèlement, il s'engage dans un militantisme plus direct au sein de la Ligue des droits de l'homme, de l'Association de la paix par le droit, de l'Association française pour la SDN, ou du Comité français d'union douanière européenne dont il est l'un des vice-présidents.

Le cas de Georges Scelle met en évidence un aspect sur lequel nous voudrions insister davantage, celui de l'engagement européen des juristes.

L'engagement européen

Un intérêt précoce

On connaît mieux désormais l'importance du débat européen dans l'entre-deux-guerres. L'enthousiasme suscité par l'idée européenne, notamment à la fin des années vingt, ne pouvait pas ne pas gagner les milieux juridiques, particulièrement qualifiés pour se prononcer sur les questions du fédéralisme et de la souveraineté nationale.

Une petite élite de professeurs n'hésita pas à clamer son européisme, notamment Joseph Barthélemy, brillant professeur de droit constitutionnel:

«Si vous me demandez de vous dire par oui ou par non si je suis partisan des États-Unis d'Europe, je vous réponds sans hésiter: oui. Si vous m'obligez à vous déclarer si j'y crois, je vous donnerai encore une réponse affirmative. [...] C'est un devoir d'être partisan des États-Unis d'Europe, parce que cet idéal tend à la paix»¹⁴⁸.

Aux côtés de Barthélemy, on rencontre d'autres membres éminents de la faculté de Droit de Paris, comme les internationalistes Albert Geouffre de Lapradelle, Louis Le Fur ou Fernand Larnaude, le constitutionnaliste Boris Mirkine-Guétzévitch ou le publiciste René Cassin. Il faut ajouter Yves de La Brière¹⁴⁹, Jacques Lambert¹⁵⁰ et toujours Georges Scelle¹⁵¹, certainement le plus militant et le plus omniprésent des juristes ralliés à la cause européenne, sans oublier deux juristes étrangers

¹⁴⁷ Archives du ministère des Affaires étrangères, Série SDN, carton 227, lettre du président du Conseil, Raymond Poincaré, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 24 octobre 1923.]

¹⁴⁸ BARTHÉLEMY (J.), «États-Unis d'Europe», *Revue politique et parlementaire*, 10 septembre 1929, p. 335.

¹⁴⁹ Professeur de droit international à l'Université catholique de Paris

¹⁵⁰ Titulaire de la chaire d'Organisation de la paix de la faculté de Droit de Lyon.

¹⁵¹ Professeur de droit international à l'Université de Dijon.

d'expression française: le Chilien Alejandro Alvarez et le Grec Nicolas Politis. Ce petit aréopage défend avec conviction l'union de l'Europe.

En 1925, Locarno cristallise l'espoir de certains juristes de voir une Europe réconciliée. Joseph Barthélemy écrit au lendemain de ces accords:

«Nous prévoyons que d'autres pactes régionaux se constitueront, qu'ils s'agrègeront à celui de Locarno, et ce n'est que le jour où tous les États seront entrés dans une organisation juridique commune qu'on pourra véritablement parler des États-Unis d'Europe. Le Pacte de Locarno est le centre autour duquel doit s'opérer cette cristallisation. Mais on ne peut prévoir la date de cette extension géographique»¹⁵².

Bon nombre de juristes ont le sentiment que la SDN, dont l'ambition universaliste a échoué, ne pourra assurer efficacement la sécurité européenne qu'en se décentralisant et en se régionalisant, en devenant en quelque sorte une fédération de fédérations, comme l'envisage très tôt Georges Scelle¹⁵³.

C'est cette même question de la régionalisation de la SDN qui occupe, en 1926, les travaux de l'Union juridique internationale. Après avoir écouté le rapport d'Alejandro Alvarez, qui démontre qu'on ne peut fonder une organisation internationale en méconnaissant l'existence des solidarités continentales et qui prend notamment l'exemple de l'Union panaméricaine, l'Union vote une résolution souhaitant que la SDN délègue «l'accomplissement de telle ou telle de ses tâches, dans une région ou sur un continent déterminé, aux organes qui y seraient établis»¹⁵⁴.

En 1926 encore, la Fédération française des associations pour la SDN, dans la perspective du XI^e congrès de l'Union internationale des associations pour la SDN à Berlin, étudie elle aussi la question de la régionalisation de la SDN et confie à Georges Scelle le soin de rédiger un projet de résolution sur les aspects juridiques du problème. Selon lui, l'institution de Genève devrait «prendre pour base fondamentale les divisions continentales et régionales existantes, ou celles qui viendraient à se créer» à condition toutefois que «ces organisations particulières [soient] reliées entre elles et à l'organisation centrale universelle». Cette dernière devrait avoir à sa «tête un conseil composé des représentants des diverses sections continentales et régionales, une Assemblée réunissant les délégués de tous les États du monde, ainsi qu'une cour mondiale permanente de justice internationale»¹⁵⁵. Le projet de Scelle est adopté en février 1927 par la Fédération française, mais le texte n'est pas repris par l'Union internationale des associations pour la SDN.

Autour du projet Briand

Malgré ces projets précurseurs, c'est véritablement à la toute fin des années vingt, à l'époque où le ministre français des Affaires étrangères, Aristide Briand, lance son idée de «lien fédéral» européen, qu'un certain nombre de juristes investissent plus largement le débat européen en y apportant les compétences des hommes de l'art.

¹⁵² BARTHÉLEMY (J.), «Après Locarno: vers les États-Unis d'Europe», *Revue politique et parlementaire*, novembre 1925, p. 255.

¹⁵³ SCELLE (G.), «Question vitale: ententes régionales», *Pour la SDN*, 1^{er} mars 1925, p. 100.

¹⁵⁴ Séances et travaux de l'Union juridique internationale (ci-après UJI), session de juin 1926, p. 288.

¹⁵⁵ Projet dactylographié de Georges Scelle, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, Fonds Jules Prudhommeaux, F° ? Rés. 718 Carton 1.

Les revues spécialisées telles que la Revue politique et parlementaire, la Revue générale de Droit international public, la Revue de Droit international et des sciences diplomatiques et politiques font largement écho au débat autour d'une union de l'Europe et contribuent à l'enrichir d'une réflexion théorique qui, jusque-là, lui faisait plutôt défaut. Les séances et travaux de l'Académie diplomatique internationale ou de l'Union juridique internationale, les cours de l'Académie de Droit international de La Haye consacrent une partie de leurs réflexions au problème. Professant en 1930 à La Haye un cours sur «la nouvelle conception du domicile dans le règlement des conflits de lois», René Cassin y introduit une réflexion sur l'union européenne. Gascon y Marin fait de même lorsqu'il traite des «transformations du droit administratif international», Stelio Seferiades également dans ses développements sur les «principes généraux du droit international»¹⁵⁶. L'intérêt des juristes pour l'idée européenne se lit également dans un certain nombre de thèses soutenues entre 1931 et 1935, comme «La Petite Entente et l'Union européenne» de Victor Ianculesco en 1931, «L'Union européenne» de Roger Manuel et «Essai sur le problème de l'Entente européenne» de Georges Ralli en 1932, ou «Vers une organisation politique et juridique de l'Europe» de Raymond Léonard en 1935.

D'une manière générale, les juristes approuvent l'initiative de Briand. Georges Scelle qualifie même ce dernier de «génie particulièrement intuitif»¹⁵⁷. Joseph Barthélemy parle d'un «homme d'État idéaliste». Pour autant les louanges n'empêchent pas certaines critiques: le mémorandum français sur une Union fédérale européenne, communiqué aux capitales européennes en mai 1930, est souvent décrié. Scelle le juge «insuffisant» dans la «délimitation des objets que [doit] poursuivre l'Union européenne»¹⁵⁸. Comme un professeur qui corrige avec sévérité la copie d'un élève peu appliqué, il relève dans le mémorandum un grand nombre de «phrases ambiguës», de «passages mal venus», d'«affirmations hasardeuses», de «contre-vérités» répondant à des préoccupations essentiellement diplomatiques¹⁵⁹. Il regrette l'imprécision conceptuelle du projet qui utilise indistinctement «les termes d'union, d'union fédérale, de fédération, d'association, voire d'union morale»¹⁶⁰. Surtout, à ses yeux, «la conciliation entre l'idée de souveraineté absolue et l'idée de fédération ou de confédération est une impossibilité logique et juridique»¹⁶¹. En revanche, il trouve le mémorandum «beaucoup trop précis, voire inquiétant» en ce qui concerne la «machinerie destinée à traiter les affaires européennes», ce texte préconisant en quelque sorte un «dédoulement de la Société des Nations propre à la vider de son contenu et à détacher d'elle les non Européens»¹⁶².

La contribution la plus officielle des juristes au problème de l'union européenne date de l'été 1930, sous la forme d'un «Projet d'union internationale européenne» en XXI articles, rédigé par une pléiade d'éminents juristes de l'Union juridique internationale, tels Alvarez, Lapradelle, La Brière, Politis, Le Fur, Truchy. Le texte est toutefois assez décevant du point de vue institutionnel, car il reprend dans ses grandes lignes l'esprit du mémorandum du Quai d'Orsay, c'est-à-dire une imitation servile des rouages de la SDN avec conférence annuelle, conseil, commissions et secrétariat, tout en prétendant que l'union européenne, basée à Genève, ne doit pas faire double emploi avec la SDN. Le conseil européen serait composé de cinq membres de droit (Allemagne, Empire britannique, Espagne, France et Italie), de trois membres élus pour trois ans, et de membres représentant les unions régionales intra-européennes - principale originalité du projet. Les décisions seraient prises à l'unanimité au conseil et à l'assemblée, sauf dans les matières réglementaires, où seule une majorité qualifiée des

¹⁵⁶ Voir CHABOT (J.-L.), *L'idée d'Europe unie de 1919 à 1939*, Thèse de doctorat d'État en Science politique, Université de Grenoble, 1978.

¹⁵⁷ SCELLE (G.), «Essai relatif à l'Union européenne», *Revue générale de droit international public* (ci-après *RGDIP*), 1931, p. 528.

¹⁵⁸ SCELLE (G.), «Les débuts de l'Union européenne», *La Paix par le Droit*, février 1931, p. 90.

¹⁵⁹ SCELLE (G.), «Essai...», *op. cit.*, p. 11.

¹⁶⁰ *Ibid.* p. 10.

¹⁶¹ Mirkine-Guetzevitch (B.) et SCELLE (G.), *L'Union européenne*, Paris, Delagrave, 1931, p. 28.

¹⁶² SCELLE (G.), «Les débuts...», *op. cit.*, p. 90

4/5e des présents serait requise¹⁶³. Ce document est publié le 30 août 1930, à la veille des travaux de Genève; il fait l'objet de nombreux commentaires les jours suivants, dont celui du Bureau international du Travail¹⁶⁴.

Face à l'Europe des années trente

Mais l'Europe qui voit le jour en 1930, sous la modeste forme d'une commission d'étude pour l'Union européenne à la SDN, déçoit bien des juristes, même si ceux-ci savent parfois se contenter de peu: Yves de La Brière estime ainsi que, «malgré l'absence de caractère défini du groupement, malgré l'absence d'une structure pleinement articulée [...], cette commission faisait de l'union européenne comme M.Jourdain faisait de la prose» et que «c'était un commencement d'exécution dans la voie d'une Union européenne»¹⁶⁵.

Beaucoup de juristes conservent toutefois tout au long des années trente l'idéal d'une union européenne plus ambitieuse, qu'ils envisagent comme la seule solution pour sauver une paix chaque jour plus compromise et une SDN toujours plus moribonde. En 1937, Louis Le Fur admet la possibilité de deux SDN, l'une européenne, l'autre américaine, avec un minimum d'organisation générale pour éviter une guerre entre continents:

«Puisque le régime d'universalité absolue, c'est-à-dire contraire à tout régionalisme, a échoué, ces ententes de tout ordre, continental et régional, sont à favoriser, car c'est une nécessité pour les États de ne pas vivre dans l'isolement. On pourra ainsi se trouver en présence de trois plans successifs d'unions, les plans régional, continental, général»¹⁶⁶.

Georges Scelle imagine, lui, une SDN transformée en «une association restreinte aux États et gouvernements qui professent encore les principes constitutionnels, sociaux et internationaux, qui sont à la base du Covenant»¹⁶⁷. Son exemple et celui de ses collègues permettent-ils de conclure à une spécificité des juristes par rapport à l'engagement européen?

L'Europe des juristes

Juristes et conscience européenne

Les juristes que nous avons étudiés possèdent une conscience européenne très nette qui voit l'Europe comme une civilisation commune et comme un héritage précieux à conserver. Pour Louis Le Fur, il existe entre les États d'Europe

«les mêmes bases communes, une unité profonde, due à une même civilisation, non pas seulement morale [...] mais aussi intellectuelle et technique. [...] Certes, à côté de ces ressemblances qui existent entre les États d'Europe, il y a aussi des différences, mais elles

¹⁶³ «Projet d'Union internationale européenne», *UJI*, session de juin 1930, p.195-204.

¹⁶⁴ MOUTON (M.-R.), «La Société des Nations et le Plan Briand d'Union européenne», *Le Plan Briand d'Union fédérale européenne*, Actes du colloque international tenu à Genève du 19 au 21 septembre 1991, Berne, Peter Lang, p.246.]

¹⁶⁵ Intervention de Yves de La Brière, *UJI*, session de juin 1935, p. 113.

¹⁶⁶ Intervention de Louis Le Fur, *UJI*, 1937, p. 50.

¹⁶⁷ Intervention de Georges Scelle, *UJI*, 1937 p. 39.

tiennent précisément en grande partie au fait de leurs vies séparées, sans aucun organe commun»¹⁶⁸.

L'Europe est non seulement cet héritage commun, mais aussi une volonté de vivre ensemble:

«Un pays est en Europe s'il a le sentiment et s'il a la volonté de lui appartenir. Géographiquement, un pays qui se trouve incontestablement en Europe, c'est la Suisse. Cependant, si elle n'a pas le sentiment de la solidarité européenne, elle n'entrera pas dans l'organisation qui concrétisera cette solidarité»¹⁶⁹,

dit Joseph Barthélemy.

Or cette Europe est en danger: Louis Le Fur estime qu'«une nouvelle guerre serait la ruine complète de l'Europe et de la civilisation même»¹⁷⁰. Sans même parler de guerre, l'Europe est menacée de ruine économique notamment du fait de son morcellement douanier, mais aussi de la rivalité avec les États-Unis. L'Europe «cède tous les jours à l'Amérique un peu d'une prééminence qui ne sera bientôt plus qu'un souvenir. [...] Chaque jour, elle justifie un peu plus sûrement les prédictions des robustes impérialistes de l'Amérique qui la déclarent vieillie et dégénérée»¹⁷¹, écrit Jacques Lambert. Mais les États-Unis sont aussi le modèle à imiter pour les Européens:

«Les États-Unis donnent le plus enviable des modèles. Un territoire vaste comme l'Europe [...] leur procure un marché immense, dans lequel s'opèrent librement les échanges de matière premières, de produits et de main d'œuvre»¹⁷².

Cette conscience européenne des juristes est d'autant plus remarquable, qu'ils ne sont pas enclins à penser naturellement «européen». Pour eux, il existe une société internationale qui doit être soumise au droit, et le droit n'est d'ailleurs tel qu'à condition d'être universel. Une organisation juridique spécifiquement européenne peut donc sembler au départ en pleine contradiction avec l'esprit du droit international, voire avec l'existence même d'une organisation internationale à vocation universelle comme la SDN.

Nécessité d'une régionalisation internationale

C'est donc surtout par déception de l'universalisme, qui reste trop chaotique dans son application, que les juristes se rallient à l'idée européenne. Fernand Larnaude considère ainsi qu'il y a

«certains points où le monde entier est intéressé à une certaine chose; alors, oui, qu'on maintienne l'universalité, mais lorsqu'il n'y a qu'un État, un groupe d'États, une grande fédération comme serait la fédération européenne. Je crois qu'on pourrait aider beaucoup la S.D.N. en la déchargeant de soins, qu'elle peut s'épargner »¹⁷³.

Pour Georges Scelle, on a vraiment commis «une erreur scientifique et une faute de bon sens»¹⁷⁴, en attribuant à tous les États membres de la SDN les mêmes droits sans se soucier des solidarités existant entre certains groupes de pays. D'ailleurs le Pacte de la SDN fournit lui-même la base juridique d'une régionalisation, par son article 21 qui prévoit les ententes régionales. Les juristes se rallient donc à l'idée régionale, même s'ils entendent bien ne pas compromettre par une union européenne les chances de réalisation d'une société juridique universelle.

¹⁶⁸ LE FUR (L.), «Les conditions d'existence d'une Union européenne», *Revue de Droit international* (ci-après *RDI*), 1930, p. 81.

¹⁶⁹ BARTHÉLEMY (J.), «Souveraineté des États et coopération européenne», *RDI*, 1930, p. 430.]

¹⁷⁰ LE FUR (L.), «Les conditions...», *op. cit.*, p. 72.

¹⁷¹ LAMBERT (J.), «Les États-Unis d'Europe et l'exemple américain», *RGDIP*, 1929, p. 397

¹⁷² BARTHÉLEMY (J.), article «États-Unis d'Europe», *Dictionnaire diplomatique*, s.d., p. 874.

¹⁷³[Intervention de Fernand Larnaude, *UJI*, session de juin 1930, p.184.

¹⁷⁴ SCELLE (G.), «La troisième Assemblée de la Société des Nations», *L'Europe nouvelle*, 7 octobre 1922, p. 1257.

Les contours juridiques de la future union européenne

Mais dans un souci de réalisme, les professeurs de droit affichent une grande prudence quant à la forme juridique de la future union européenne et à ses possibilités de réalisation. Tous sont d'accord pour dire que la constitution d'un État fédéral européen est «évidemment irréalisable aujourd'hui pour l'Europe»¹⁷⁵. «Parler d'une Fédération européenne, ce n'est rien dire»¹⁷⁶ selon Georges Scelle. «C'est à peine si l'on peut parler, et encore pour le futur, d'une 'ébauche de confédération'»¹⁷⁷. Larnaude souhaite donc commencer «petitement», car «qui trop embrasse mal étire»¹⁷⁸ et Barthélemy souligne qu'il ne faut pas

«prétendre arriver tout de suite à la perfection. Il faut aller du simple au complexe. À vouloir brusquer les choses, on compromettrait toute l'entreprise. Si nous considérons tous les États fédéraux actuels, nous constatons qu'ils ont commencé par des alliances, continué par des unions, sont passés par la Confédération et arrivés seulement comme dernière étape à l'État fédéral. Chez certains, l'évolution a duré plusieurs siècles »¹⁷⁹.

Bref, pour le moment, «il doit s'agir surtout de travaux d'approche, d'ailleurs indispensables pour préparer l'œuvre future»¹⁸⁰ dit Louis Le Fur.

C'est évidemment sur la question des abandons de souveraineté et de la délimitation des compétences entre la future organisation européenne et la SDN que les juristes sont les plus attendus. Il est vrai que cet aspect les embarrasse fort, et ils ont bien des difficultés à anticiper la forme juridique que pourrait revêtir une union européenne.

C'est Georges Scelle qui arrive le mieux à faire entrer un fédéralisme européen dans ses propres conceptions juridiques. Pour lui, le fédéralisme est une loi sociologique constante et la tendance au regroupement est inscrit dans la nature des sociétés: une union européenne ne serait donc que l'un des maillons de ce fédéralisme international en train de se constituer et qui aboutira au fédéralisme universel, «but final et nécessaire de l'organisation internationale»¹⁸¹. Néanmoins, l'union européenne ne peut être pour le moment une «fusion des peuples européens en un super-État doté d'institutions gouvernementales communes»¹⁸². Pour Louis Le Fur qui est d'un avis assez proche, l'union européenne doit être une institution «à fondement à la fois moral et juridique, politique et économique, avec les pouvoirs voulus pour faire fonctionner un certain nombre de services communs», bref «une institution juridique, donc pouvant prendre des décisions munies le cas échéant de certaines sanctions»¹⁸³.

Mais, dès qu'il s'agit d'être plus précis sur les abandons de souveraineté, les avis sont fort partagés. Parmi les plus chauds partisans de «l'abandon définitif de ce faux dogme de la souveraineté absolue»¹⁸⁴ figurent Louis Le Fur, qui appelle à la création «d'institutions nouvelles qui se trouvent au-dessus de l'État, en ce sens qu'il est lié par elles»¹⁸⁵, Georges Scelle qui évoque les «abattements» et «abandons» que les gouvernements devront consentir par rapport à «leur autonomie actuelle en matière de décision»¹⁸⁶ ou encore Jacques Lambert qui considère que «l'élimination complète et définitive de la guerre ne peut se faire qu'au prix de graves atteintes à la souveraineté des nations»¹⁸⁷.

¹⁷⁵ SCELLE (G.), «À propos de la Fédération européenne», *La Dépêche*, 28 mai 1930, p. 1.

¹⁷⁶ LE FUR, (L.) «Les conditions...», *op. cit.*, p. 82.

¹⁷⁷ Mirkine-Guetzevitch (B.) et SCELLE (G.), *op. cit.*, p. 26.

¹⁷⁸ Intervention de Fernand Larnaude, *UJI*, *op. cit.*, p. 63.]

¹⁷⁹ BARTHÉLEMY (J.), «Souveraineté des États...», *op. cit.*, p.357 et 440.

¹⁸⁰ LE FUR (L.), «Les conditions...», *op. cit.*, p. 71

¹⁸¹ SCELLE (G.), «Essai...», *op. cit.*, p. 4.

¹⁸² SCELLE (G.), «Anticipations d'ordre juridique sur un éventuel fédéralisme européen», *L'Europe nouvelle*, 28 septembre 1929, p. 1297.

¹⁸³ Intervention de Louis Le Fur, *UJI*, session de juin 1930, p. 95.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 76

¹⁸⁵ *Id.*

¹⁸⁶ SCELLE (G.), «Anticipations...», *op. cit.*, p. 1298.

¹⁸⁷ LAMBERT (J.), *Les nations contre la paix*, Paris, Alcan, 1932, p. 8-9.

Le point de vue d'un Joseph Barthélemy est diamétralement opposé: il veut cantonner l'Union européenne à un «organisme de droit international et non de droit constitutionnel», «il ne saurait notamment exister un “parlement”, un “pouvoir législatif”, au sens que ces termes reçoivent en droit constitutionnel. Cela signifie que les organes de la coopération européenne ne pourront pas prendre de décision obligatoire à la majorité. Les décisions seront prises à l'unanimité. Chaque État, pour chaque décision, ne pourra être obligé que par son propre consentement»¹⁸⁸.

Les débats que nous avons voulu mettre ici en lumière illustrent bien l'intérêt qu'il y a, pour l'historien de l'idée européenne, à se faire aussi historien de la pensée juridique, notamment celle de l'entre-deux-guerres, à la fois passionnante, foisonnante et tout à fait accessible au non juriste.

Julien Gueslin, p. 103-116

→ [Les petits États dans l'entre-deux-guerres : un concept en évolution](#)

JULIEN GUESLIN

Qu'est ce qu'un petit État? La question a été au centre des préoccupations de tous les chercheurs qui, depuis les années soixante, se sont penchés sur la question. La période postérieure à 1945, avec ses mouvements de décolonisation, a vu une nouvelle augmentation presque exponentielle du nombre des petits États.

D'où l'impossibilité de négliger l'étude de ce concept. Or si celui-ci semble évident au premier abord aux yeux de l'opinion et a reçu une certaine reconnaissance légale (par exemple le nombre de délégués selon les types de pays à la Conférence de Versailles, la distinction entre sièges permanents et temporaires au conseil de la SDN puis à l'ONU), ce concept se montre extraordinairement retors à toute caractérisation rationnelle. La définition traditionnelle (un petit État est incapable de mener une guerre victorieuse contre une grande puissance) est depuis longtemps caduque: dès la Première Guerre mondiale des grandes puissances comme la France ou l'Angleterre auraient été incapables de remporter seules un conflit contre l'empire allemand et ce ne sont pourtant pas des petits États. L'utilisation de critères quantitatifs (population, superficie, forces armées, richesses économiques...) pour établir des classements internationaux se révèle peu fiable: quels sont les critères décisifs? Quel seuil choisir? Et surtout comment réussir à construire à partir de cela une définition pertinente et universelle qui puisse englober un ensemble d'États aux caractéristiques fort différentes (entre l'Argentine, la Belgique, l'Éthiopie ou l'Arabie Saoudite de l'entre-deux-guerres par exemple)?

Comme l'ont bien montré D. Vital et E. Bjöl, il s'agit moins de difficultés «techniques» que d'une erreur de méthode: il faut nécessairement s'affranchir d'un critère complètement objectif sous peine

¹⁸⁸ BARTHÉLEMY (J.), «Le problème...», *op. cit.*, p. 437

d'aboutir à des discussions stériles¹⁸⁹. À partir de cette constatation commune, les approches divergent. D. Vital pense qu'il faut prendre comme guide l'usage commun, utiliser ce classement semi-intuitif et «relativement stationnaire sur le long terme» propre au public comme aux politiciens des États. Pour Rothstein, l'idée de petit État se caractérise par un comportement particulier, un statut d'infériorité accepté et interprété comme un signe permanent de leur existence: un petit État est donc pour lui un État dont à la fois l'opinion publique comme l'opinion des autres États impliqués dans la politique internationale reconnaissent qu'il ne peut garantir sa sécurité par ses propres moyens et qu'il doit avoir recours à l'aide d'autres États ou institutions internationales¹⁹⁰.

Réfléchissant sur cette définition, Ketch critique celle-ci en la jugeant trop large: le nombre de grands États étant alors très réduit, la catégorie de petit État regrouperait une catégorie très hétérogène d'États aux caractéristiques fort différentes. Comme E. Bjöl, Keohane adopte une approche systémique. En lui-même le concept de petit État ne signifie rien. C'est au sein de ce vaste réseau d'interactions entre composants plus ou moins égaux qu'est le système des relations internationales qu'il trouve son sens. Il y a les États qui déterminent la nature du système ou la font évoluer (les grandes puissances), ceux qui pourront l'influencer ou d'autres qui pourront l'affecter grâce à des alliances, à l'intérieur desquelles leur influence ne sera pas minoritaire. En revanche un petit État sera un État dont les opinions publiques considèrent que, soit en agissant seuls soit par groupes, il ne pourra jamais avoir un impact significatif sur le système¹⁹¹. Keohane explique ainsi le soutien presque spontané que peut apporter un petit État à toute forme d'organisation internationale alors que souvent les dirigeants sont souvent conscients que celle-ci ne leur apportera pas la sécurité désirée. Par le soutien à ces organisations, les dirigeants des petits États espèrent favoriser le «développement d'une culture politique internationale», qui modifiera l'esprit du système en leur faveur.

On voit donc ce qu'ont de différent ces définitions, mais elles ont entre elles un point commun, la place des représentations, que ce soit celle que l'opinion publique d'un petit État a d'elle-même ou celles qu'ont de lui les opinions étrangères. Or dans les recherches déjà citées on s'attarde sur le sentiment de vulnérabilité de l'opinion publique considérée - éviter par exemple autant que possible un conflit où la capacité à résister du petit État serait éprouvée. On néglige cependant l'image que peut avoir un petit État dans l'opinion d'une grande puissance: elle se réduirait à du désintérêt ou du dédain. Comme le montre bien O. Jussila dans son travail sur la Finlande, l'existence et le développement d'un petit État ne dépendent pas uniquement de facteurs politiques et stratégiques mais également de sa capacité à persuader les opinions publiques étrangères - en particulier des grandes puissances - de sa viabilité, de son rôle indispensable dans le système international. Si les Finlandais réussissent à sauver leur indépendance, c'est certes parce que l'importance stratégique du pays est moindre que celle de ses voisins mais c'est aussi surtout parce qu'ils ont réussi à apparaître aux yeux des Alliés et surtout des Soviétiques comme une nation dont la disparition aurait été une «anomalie». S'appuyant sur une citation de l'écrivain tchèque Milan Kundera, «Un petit État est un État dont l'existence peut être remise en question à tout moment; un petit État peut disparaître et il le sait»¹⁹², l'auteur se demande alors si la Finlande est en ce sens un petit État et renvoie à l'ambiguïté du concept. La Finlande n'était-elle pas alors simplement une entité qui correspondait justement à

¹⁸⁹ BJÖL (E.), «The Small State in International Politics» in SCHOU (A.), BRUNDTLAND (A.O.), *Small State in International Relations*, Nobel Symposium, 17, Upscale, 1971; VITAL (D.), *The inequality of states. A study of the small power in international relations*, Oxford, 1967.

¹⁹⁰ ROTHSTEIN (R.L.), *Alliances and Small Powers*, New York, 1968, p.11sq.

¹⁹¹ KEOHANE (R.O.), «Lilliputians dilemmas: small states in international politics», *International Organisation*, XXXIII, 2, Printemps 1969, p. 295

¹⁹² ROTHSTEIN (R.L.), *Alliances and Small Powers*, New York, 1968, p.11sq.

l'idée que se faisaient les Alliés de ce que serait à l'avenir un petit État (d'où la fortune du mot «finlandisation»)?

C'est donc une démarche semblable que nous voudrions entamer en nous intéressant à la façon dont l'opinion publique d'une grande puissance, la France, pouvait appréhender l'idée de petit État, son rôle et son avenir.

Comme on l'a vu, l'entre-deux-guerres est marqué par l'accroissement du nombre et du rôle des petits États: l'action de Benes, Titulescu ou Politis au sein de la SDN en est la preuve incarnée. La réflexion sur l'idée de petit État prend de l'importance. C'est sous l'influence des changements intervenus que les historiens vont commencer à étudier en détail l'histoire du concept au XVIIIe et plus particulièrement au XIXe siècle. Il s'opère une rupture avec une historiographie traditionnelle où les petits États n'étaient évoqués que lorsqu'ils étaient l'objet de disputes entre grandes puissances. Pour Kosary, on passe peu à peu d'une attitude où les petits États sont considérés comme des restes anachroniques d'un passé révolu à la prise en compte du rôle certes modeste mais réel que les petits États jouent dans le système international. En nous appuyant sur ces considérations, nous voudrions donc montrer que la réflexion sur le petit État fut basée sur l'opposition entre deux logiques, une logique d'exclusion contre une logique que l'on pourrait qualifier d'intégratrice.

Les petits États, «des exclus» de la vie internationale?

La logique d'exclusion est basée sur l'idée que les petits États doivent être considérés quasiment comme «les membres d'une espèce différente»¹⁹³, des entités qui ne sont pas semblables par leur comportement comme par leur politique aux autres États et sont réputés «inférieurs».

Cette attitude est ancienne et s'inscrit dans le débat sur la modernité, qui concerne les élites européennes depuis les Lumières. Le petit État est souvent considéré comme un obstacle au progrès, face à l'avènement de grands États, jugés naturels et nécessaires. Dès le XVIIIe siècle, c'est l'idéalisation bien connue du grand État modernisé par un absolutisme éclairé et le rejet du modèle des cités grecques jugé anachronique. Le développement économique tout comme l'avènement de grands États-nations homogènes renforcent ces convictions. L'interprétation des origines du conflit mondial, l'idée même de «poudrière balkanique», d'engrenage dans lequel les grandes puissances auraient été entraînées inexorablement, accréditent le fait que le petit État, même s'il se réclame du droit des peuples, est facteur de guerre du fait de son instabilité constante tant sur le plan intérieur qu'extérieur. C'est cette orientation que suivra la diplomatie française au lendemain du conflit en cherchant au maximum à faire naître des fédérations ou à susciter des alliances étroites plutôt que des petits États isolés que l'on assimile à la période médiévale. Les propos de H.G. Welles, dans *Anticipation* (1902), symbolisent bien cet état d'esprit ridiculisant les petits États et leur volonté de défendre leur droit «inaliénable» à:

¹⁹³ VITAL (D.), *op. cit.*, p. 36.

«prendre place fermement au milieu de la grande route, en plein milieu du trafic qui s'épaississait et avec tous leur chers petits hommes à jouer, jouer, juste comme s'ils avaient l'habitude de le faire avant que la route ne soit arrivée»¹⁹⁴.

Les petits États ne sont donc que des objets: leurs intérêts doivent s'incliner face aux intérêts dit supérieurs, ceux des grandes puissances. N'est-ce pas cette attitude qui nourrit cette nostalgie envers la défunte Autriche-Hongrie et, à un degré moindre, de l'ancien allié russe? Tout comme la logique qui décrète d'emblée les nouveaux petits États non viables et leurs difficultés insurmontables? Loin de se cantonner au monde diplomatique, elle inspire également certains projets de banquiers et industriels français qui, en janvier 1933 (pour favoriser un rapprochement franco-allemand) souhaiteraient une modification des frontières germano-polonaises et, en échange, l'octroi de Memel à la Pologne sans même se soucier de l'avis lituanien¹⁹⁵. Au dédain, à la volonté d'ignorer ces États, peut s'ajouter l'incompréhension. La politique des petits États (par exemple leur façon de réagir face aux crises, non-alignement, isolement, multiples volte-faces) peut apparaître comme irrationnelle ou absurde aux habitants d'une grande puissance.

Peut-on alors, dans cette optique, assimiler les petits États aux exclus ou à des outsiders? Pour le sociologue Norbert Elias:

«Les groupes les plus puissants se considèrent toujours comme les meilleurs lorsqu'il existe des cadres sociaux: ainsi les seigneurs féodaux avec les vilains, les "Blancs" avec les "Noirs", [...] , les États nations grands et puissants avec leurs homologues petits et relativement démunis. [...] Les plus puissants s'imaginent pourvus d'une espèce de charisme collectif, doués d'une vertu spécifique que partagent tous les membres quand elle fait défaut aux autres. Qui plus est, à chaque fois, "les supérieurs" sont en mesure de faire sentir aux moins puissants que ces qualités leur font défaut, qu'ils leur sont humainement inférieurs»¹⁹⁶.

Il convient certes de procéder avec prudence: doit-on assimiler les États grands ou petits à des groupes sociaux? Peut-on comparer le système international avec une société civile? Même si Norbert Elias parle des rivalités, de la hiérarchie propre qui existe à l'intérieur du cercle des puissants, il est difficile de parler d'une identité de groupe pour les grandes puissances qui dominent le système - mais y a-t-il une identité de vue en ce qui concerne le rôle et l'avenir des petits États?

Quoi qu'il en soit, certaines idées d'Elias nous semblent intéressantes à tester dans le cadre de notre étude, en particulier celle de la stigmatisation du groupe le plus faible et surtout celle de l'intériorisation par ce dernier d'une image dévalorisée de lui-même, qui permet aux plus puissants d'asseoir leur domination. Les groupes marginaux sont toujours vus comme des fauteurs de troubles, qui transgressent les lois et les normes¹⁹⁷ définies par les groupes les plus puissants. Du fait de leur anomie, les premiers sont donc peu dignes de confiance, jugés "indisciplinés". Lorsque l'Estonie signa la première la paix avec l'Union soviétique en 1920, on peut se demander s'il n'y eut pas implicitement, pour une partie de l'opinion française, la transgression d'une norme de la vie internationale-négociation par surprise sans l'aval ni la participation d'aucune grande puissance-qui conduisit à une stigmatisation immédiate des élites estoniennes, qui ne penseraient qu'à faire des

¹⁹⁴ Cité dans KOSARY (D.), *op. cit.*, p. 13 (traduction de l'auteur).

¹⁹⁵ DUROSELLE (J.B.), *La décadence 1932-1939*, Paris, 1979, p. 66.

¹⁹⁶ ELIAS (N.), SCOTSON (J.L.), *Logiques de l'exclusion*, Paris, 1997 (pour la traduction française, la première édition anglaise date de 1965), p.30.

¹⁹⁷ J'entends par norme ce qui définit le mode de comportement approprié d'un acteur face à un type de situation donnée.

affaires. Comme le montre Elias, la stigmatisation est souvent liée à un fantasme collectif qui justifie et révèle dans un même temps la méfiance du groupe qui se juge supérieur. L'exemple lituanien serait peut-être ici probant. La volonté farouche d'indépendance du nouvel État, son refus de tout compromis avec la Pologne ne seraient liés qu'au rôle et à l'action d'une armée de diplomates et d'agents allemands qui auraient conçu un État complètement artificiel.

Pour Elias, l'attitude de discrimination des plus puissants est d'autant plus forte que le différentiel de puissance avec le groupe «marginal» s'atténue et devient moins important¹⁹⁸. Or tel est à peu près le cas après la guerre. Y a-t-il alors un renforcement des préjugés envers les petits États, une volonté de les disqualifier plus nettement? Ou y a-t-il pour l'opinion française un modèle de petit État, un «bon» petit État qui s'opposerait à un petit État «déviant» s'opposant aux normes initiées et défendues par cet «entrepreneur de morale» international que serait la France - pour reprendre l'expression du sociologue américain Howard Becker¹⁹⁹. Celui-ci souligne avec justesse que la réaction à une violation des normes définies n'est pas automatique et dépend du moment comme de la personne qui a commis l'acte: l'opinion publique se montrera-t-elle aussi indulgente et encline à la compréhension pour l'invasion de Memel par les Lituanais que pour celle de Wilno par les Polonais?

Au final on voit donc que l'étude de cette logique d'exclusion se révèle complexe à évaluer car susceptible d'être à la base de réactions allant de la franche hostilité à l'idée de petit État, au scepticisme sur la viabilité et l'avenir des nouveaux États en passant par une simple circonspection vis-à-vis de leur politique extérieure comme intérieure.

Les petits États, «des citoyens vertueux de la société des nations»

Face à cette logique d'exclusion on pourrait donc identifier une logique intégratrice. Le petit État est un État comme les autres: son infériorité en terme de puissance ne doit pas être le prétexte d'une discrimination. L'état d'esprit égalitaire et compréhensif peut trouver ses origines chez Rousseau - le petit État comme seul modèle capable d'avoir un bon gouvernement basé sur la démocratie directe - ou chez Kant - tout État petit ou grand ne doit être annexé par la force par un autre État. Elle découle cependant de la réflexion qui débute à la fin du siècle, avec la Conférence de La Haye, et qui semble triompher au sortir du conflit avec la création de la SDN. Nous ne rentrerons pas dans les détails d'une évolution déjà bien étudiée mais il est important de voir quel rôle a joué ici l'idée de petit État.

Le petit État est avant tout considéré comme la principale victime des «jeux» de la diplomatie du XIXe avec ses alliances et sa logique de force et de guerre: ce sont les grandes puissances qui, du fait de leurs ambitions, ont provoqué le conflit, ont agressé ou contraint les petits États à s'engager dans leur alliance. Les intérêts de ces derniers coïncident en fait avec ceux de la justice et avec le développement d'une éthique internationale: toute agression contre un État sera prévenue (article 10 du Pacte), l'arbitrage prévaudra et, surtout, toute nation, quelle que soit sa taille, aura le droit de former un État. On s'identifie ici aussi à la société civile en jouant sur les deux sens de l'expression «société des nations». Il faut abandonner l'état de nature, pour reprendre le terme de la philosophie

¹⁹⁸ ELIAS (N.), SCOTSON (J.L.), *op. cit.*, p. 48.

¹⁹⁹ BECKER (H.S.), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, 1985, voir particulièrement le chapitre 1, p. 25.

de Hobbes, et construire le système international sur le modèle d'une société domestique pluraliste moderne, où les droits des plus faibles sont respectés. Mais à cet état d'esprit peut s'ajouter la volonté de faire des petits États un modèle: il ne s'agit plus d'espérer la disparition de l'idée de petit État, parce qu'il n'y aura plus que des États égaux devant le droit international, il s'agit de glorifier le petit État comme modèle de la vie internationale. A. Toynbee, dans *Survey of International Affairs* en 1931, écrivait qu'une majorité d'étudiants en science politique approuverait l'idée que, s'il n'y avait plus de grandes puissances, la paix dans le monde ne serait plus menacée²⁰⁰.

L'avènement d'une multitude de petits États n'est donc plus un problème mais une chance pour la société des nations en train de se développer. Le petit État est considéré comme forcément plus sensible qu'une grande puissance à l'idéal de sécurité collective, d'arbitrage obligatoire ou de désarmement. Pour la première fois dans l'histoire, les petits États étaient jugés donc comme des unités morales supérieures. Lorsque le professeur Henri Hauser parlait de la France comme «le plus grand des petits États»²⁰¹, il entendait montrer par là que la France rompait avec le comportement traditionnel d'une grande puissance, qu'elle se voulait pacifique et attachée au respect des droits des petits peuples, ce que ne saisissait pas le ministre de France en Lettonie, scandalisé par cette expression jugée offensante pour la puissance française. C'est dire s'il y avait une volonté de soutenir les petits États, surtout ceux qui venaient de se créer et recherchaient une stabilité tant externe qu'interne.

La création de républiques parlementaires, dans un premier temps, et l'adoption d'économies libérales renforcent ce sentiment d'identification. On pourrait même se demander si les petits États et les nombreuses crises politiques qui s'y déclenchent ne rencontrent pas un certain écho au moment où la crise politique trouvera son apogée au milieu des années trente. Les petits États constitueraient une sorte de miroir grossissant, révélant particulièrement les carences du modèle parlementaire et pouvant montrer à certains milieux les «bienfaits» de régimes conservateurs et autoritaires ayant à leur tête un personnage charismatique. Sur le plan culturel, ne s'agit-il pas aussi de s'écarter d'une vision assimilant le petit État à un chauvinisme étroit et borné et de soutenir et favoriser le développement de cultures nationales aussi riches et intéressantes que celles de leurs grands voisins? On espère également faire des petits États des lieux où seront respectés les droits des minorités. Sur le plan économique enfin, c'est l'opposition à l'idée courante que petits États et économie moderne ne font forcément pas bon ménage. Plus que l'effet de taille, n'est-ce pas plutôt un problème de développement qui handicape les petits États et les empêche de jouer un rôle non négligeable dans le système européen? De plus, les petits États acquièrent aussi la réputation d'être des laboratoires d'expérimentation sociale et économique²⁰². Les réformes agraires, la création de puissants réseaux de coopératives rurales, tout comme le rôle précoce de l'État dans l'économie susciteront l'intérêt de beaucoup²⁰³.

Il y a donc indéniablement un courant de sympathie pour les petits États, ou du moins l'acceptation que les petits États ont désormais un impact non négligeable sur l'évolution des relations internationales. Mais y a-t-il une attitude compréhensive réelle pour la politique des petits États? Les courants les plus idéalistes devront en effet vite convenir que la faiblesse n'est pas synonyme de vertu

²⁰⁰ Cité par ROTHSTEIN (R.L.), *op. cit.*, p. 225.

²⁰¹ AMAEF, Europe 1918-1940, Lettonie, 26, 9 décembre 1922.

²⁰² Voir en particulier le livre de FISCHER (H.A.L.), *The value of the Small State*, Oxford, 1915, cité par KOSARY (D.), *op. cit.*, p. 13.

²⁰³ ZIEDONIS (A.), TAAGEPERA (R.), VALGEMÄE (M.), *Problems of mininations. Baltic perspectives*. San José, Californie, 1973. En particulier la première partie (*Mininations Economics*).

et que certains petits États n'hésiteront pas à utiliser la force pour assouvir leurs ambitions. Plus généralement, cela renvoie au dilemme de petits États vis-à-vis de la SDN et en particulier du respect des engagements de la sécurité collective. Pour ceux qui se sentent peu en sécurité, et même si le potentiel à long terme d'une SDN efficiente et d'un système de sécurité collective est reconnu, effectuer un désarmement complet ou se contenter d'alliances sous l'égide de la SDN, en théorie ouvertes à tous et n'étant dirigées contre aucun État précis, pouvait se révéler dangereux. À l'inverse, retourner à une alliance traditionnelle avec une grande puissance pouvait entamer le prestige moral acquis ou diminuer son crédit auprès des autres grandes puissances: le petit État en question est considéré comme un satellite de son nouvel allié, comme la Belgique des années 1920. De même, une politique de balance peut signifier un retour en arrière et ne plus être aussi efficiente qu'auparavant. Pouvait-on alors juger crédible une alliance entre petits États? Celle-ci, si elle pouvait maintenir le crédit moral des petits États - vote commun à la SDN, désir de stabiliser une région - pouvait-elle être opérante contre un grand État - que l'on pense aux succès et aux aléas de la Petite Entente?

Il serait donc intéressant d'étudier comment ont été évalués et jugés les choix qui se présentaient aux élites politiques des petits États, en particulier à la fin de la période. Les efforts désespérés de certains États, en particulier les Baltes, d'éviter toute participation à un conflit, de presque s'isoler moralement comme politiquement du monde n'ont-ils pas été jugés complètement absurdes? On voit donc que cette logique «intégratrice» se révèle, elle aussi, fort complexe et reste à l'origine d'une gamme variée de prises de positions.

Doit-on alors isoler ces deux logiques, chercher à délimiter dans l'opinion publique des groupes supportant uniquement l'une des deux? Dans notre esprit, ce sont plutôt des tendances de fond qui traversent à des degrés plus ou moins forts tous les groupes et qui sont, face à l'évolution (profonde?) des cadres de pensée de la vie internationale, à la base d'une tentative de redéfinition de ce que doit être dans le nouveau système un petit État.

En ce sens, l'étude de l'image des États baltes se révèle intéressante du fait qu'ils sont, au moment de leur indépendance, les pays que l'on connaît le moins en France à la fin de la guerre. De plus, contrairement à des États comme, par exemple, la Pologne, ils n'ont jamais pu ou souhaité être des «puissances régionales». De ce fait, les stéréotypes, croyances, opinions qui se sont progressivement formés reflètent en grande partie l'état d'esprit de l'époque - synthèse entre modernité et adaptation de vieilles mentalités ayant survécu au choc du conflit, tout comme l'évolution de la vision que les Français ont de leur puissance. On se rend compte en effet que ce dernier aspect joue beaucoup sur l'évolution du concept de petit État au sein des différentes périodes.

La victoire française renforce l'image idéalisée d'une France championne des droits de l'homme, mais elle peut aussi susciter orgueil, dédain pour des États qui semblent complètement au bas de l'échelle ou encore renforcer la volonté d'en faire uniquement des outils de lutte contre le germanisme, dans le cadre d'alliances ou en formant une clientèle dans cette arme anti-allemande que serait la SDN. D'un autre côté, le sentiment des dommages causés à la France lors du conflit, le refus d'une France nationaliste peuvent amener à la réconciliation franco-allemande et accroître le développement de la collaboration internationale ce qui peut favoriser ou non les petits États: développement d'une éthique internationale, développement économique de ces derniers mais possibilité de voir les grandes puissances s'entendre sur leur dos, comme on l'a vu plus haut.

Mais c'est peut-être la période de la fin des années 1930 qui peut se révéler la plus intéressante à ce propos. Elle semble être un retour en arrière complet pour les petits États sans défense et jugés peu attractifs, à l'époque d'une guerre mécanisée de masse. Il semble plus facile de les battre que de les satisfaire avec des concessions. La conférence de Munich et les négociations franco-soviétiques le montrent: les grandes puissances décident du destin des petits États sans même leur demander leur avis. Y a-t-il alors dans l'opinion seulement du cynisme ou de la résignation généralisée vis-à-vis du sort des petits États? La vague de sympathie envers la Finlande, par exemple, ne repose-t-elle pas uniquement sur un anticommunisme profond? Se dessine peut-être aussi un mouvement de sympathie réel à l'encontre d'un petit État agressé par une grande puissance violant les principes de la loi internationale, un mouvement qui n'était pas bridé comme pour le cas tchèque par l'idée d'un engagement direct et généralisé dans un conflit que chacun redoutait. On peut se demander si les idées qui avaient pu imprégner une partie de l'opinion dans les années 1920 dominant encore. Mais la conscience du déclin peut avoir joué un rôle, ce qui aurait favorisé une évolution de la perception française, le différentiel de puissance étant moins grand. Au contraire, comme l'a montré N. Elias, il est possible que, comme dans toutes les grandes nations qui déclinent, la perpétuation d'un «idéal du nous charismatique» modelé sur une image idéalisée, forgée au temps de la grandeur française, servit de modèle de comportement.

Il nous semble donc intéressant d'étudier l'image qu'ont pu avoir les petits États dans l'opinion publique française. Son contenu, sa richesse et son évolution même nous permettent de comprendre et de cerner la place qu'y occupa l'idée de petit État, entre logique d'intégration et logique d'exclusion.

François Durpaire, p. 117-137

→ [Les Etats-Unis face aux indépendances en Afrique noire francophone, 1945-1962](#)

FRANÇOIS DURPAIRE

Le triangle Afrique/Europe/Amérique

Une nouvelle approche de la décolonisation...

L'étude de l'historiographie révèle que la question des relations entre les États-Unis et l'Afrique noire francophone n'a été que très peu étudiée. Certains historiens de la décolonisation ont considéré ce problème sous l'angle du seul rapport bilatéral entre la métropole et ses colonies. Aussi la décolonisation a-t-elle été trop souvent pensée comme un psychodrame national, comme une crise interne aux empires coloniaux.

Il faut cependant se dégager de la sentimentalité qui obscurcit la recherche historique pour considérer la décolonisation dans un cadre plus vaste. La décolonisation ne met pas seulement en jeu l'ancienne puissance européenne sur le déclin et l'Afrique en quête de liberté. Elle est à penser dans le cadre plus vaste des relations internationales. En 1945, Nehru, à New Delhi, affirme cette évidence: «Europe is no longer the center of world affairs». En effet, les États-Unis sont devenus le nouveau

géant. La guerre a changé les termes du rapport de force entre la vieille Europe colonialiste et le Nouveau Monde.

L'un des objectifs de notre étude est de montrer en quoi l'Afrique est un révélateur des nouvelles relations qui se tissent entre la France et les États-Unis. Avant la guerre, les deux pays semblaient pouvoir parler d'égal à égal. Désormais, on est en présence d'un géant, les États-Unis, qui par vocation est anticolonialiste, et de la France, une nation meurtrie qui est atteinte dans ses aspirations à la grandeur. Dans cette perspective, l'empire colonial fonctionne comme un «mythe compensateur»²⁰⁴ que l'on exalte pour faire oublier le déclin réel de la métropole. Le problème colonial n'est donc pas strictement national. L'empire est une arme dans les relations avec les autres nations, une arme qui sert à cacher son affaiblissement et à continuer à se faire percevoir comme une grande puissance. Cette illusion du «mythe compensateur» est d'ailleurs partagée par les Anglais, comme le montrent les propos du ministre des Affaires étrangères britannique, Ernest Bevin, en 1948:

«We have the material resources in the colonial Empire, if we develop them, and by giving a spiritual lead now we should be able to carry out our task in a way which will show clearly that we are not subservient to the United States of America or to the Soviet Union».

Un de ses adversaires du parti conservateur, Geoffrey Wilson, ne dit pas autre chose en 1949:

«Singly we are each of us weak, but together we form a potential unit of political and economic strength more powerful than either the United States of America or the USSR»²⁰⁵.

En 1945, les deux nouveaux géants sont les États-Unis et l'Union soviétique. Pourtant, les vieilles puissances, la France et la Grande-Bretagne, veulent continuer à se penser comme des puissances, maîtresses de leur destin, qui n'appartiendraient à aucun des deux blocs. L'empire colonial, symbole de leur grandeur passée, doit permettre de conserver l'illusion. On comprend que le problème colonial soit alors entre les trois puissances-les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne-le lieu des tensions, des amertumes et des malentendus. Car ce qui est en jeu, c'est le prestige entre des puissances devenues inégales. Pour le petit pays qu'est la Belgique, la thématique de la puissance est encore plus prégnante. Depuis Léopold III, l'immense Congo est le seul moyen d'accéder à un statut que ni la superficie du pays, ni son niveau économique, ne lui permettrait d'envisager.

...dans la continuité de certaines études récentes

Cette internationalisation du problème colonial fait l'objet d'une étude de John Kent: *The Internationalization of colonialism-Britain, France and Black Africa. 1939-1956*²⁰⁶. Les rapports entre

²⁰⁴ L'expression est de Charles-Robert Ageron. Voir son article «La survivance d'un mythe: la puissance par l'empire colonial (1944-1947)» dans Girault (R.) et Frank (R.), *La puissance française en question (1945-1949)* Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

²⁰⁵ Cité par Parker (R.A.C.), «British Perceptions of Power. Europe between the Superpowers» in Becker (J.) et Knipping (F.), *Power in Europe? Great Britain, France, Italy and Germany in a Postwar World. 1945-1950*, Berlin, Walter de Gruyter, 1986, VIII, p.583.

les deux puissances européennes et les États-Unis y sont analysés. Les Américains n'ont en effet pas du tout la même attitude vis-à-vis des deux pays. Ils ont une idée assez défavorable de la politique des Français, s'attendant toujours de sa part à beaucoup de conservatisme et de rigidité. En revanche, les Anglais sont de bons élèves, beaucoup plus réceptifs aux conseils américains. Face au géant anticolonialiste, la solidarité des vieux empires devrait primer.

Pourtant, il y a entre eux une vraie concurrence pour attirer la sympathie des Américains. Kent définit ainsi l'objectif de son étude:

«My first aim in this book is to examine the reasons for British and French policy makers seeking to achieve common goals and agree on common policies».

Le mélange de solidarité et de défiance qui existe entre les deux diplomaties apparaît dans une phrase de l'ambassadeur de France aux États-Unis, Henri Bonnet, le 25 avril 1952:

«Les Américains jugent bien la colonisation britannique dite progressive et mal la colonisation française dite attardée. Il ne saurait faire de doute que, depuis la guerre, la position adoptée par la Grande-Bretagne dans sa politique coloniale nous a causé ici de plus grands dommages en contribuant puissamment à renforcer les convictions naturelles des Américains, favorables comme on le sait, à la marche rapide vers le self-government. Peut-être n'est-il pas interdit de penser que les Britanniques sont aujourd'hui mieux disposés qu'ils ne l'étaient il y a quelques années à collaborer avec nous en matière coloniale»²⁰⁷.

La décolonisation ne peut donc plus être comprise dans un cadre strictement national. Elle doit faire l'objet d'une étude comparative. William Roger Louis inaugure] cette nouvelle historiographie qui se propose d'étudier l'internationalisation du problème colonial. Il publie en 1977 *Imperialism at Bay, The United States and the Decolonization of the British Empire 1941-1945*²⁰⁸. Des études françaises s'engouffrent dans cette voie nouvelle de l'histoire de la décolonisation. Sur l'Indochine, on peut citer la thèse de Laurent Césari soutenue à l'université ParisIV en 1991 sur le thème de La France, les États-Unis et l'Indochine, 1945-1957. Sur l'Algérie, on trouve un mémoire de maîtrise d'Emmanuelle Abitbol de l'université ParisI sur L'indépendance de l'Algérie vue par les États-Unis, ainsi que des articles de Guy Pervillé et de Pierre Mélandri²⁰⁹. Sur les protectorats d'Afrique noire française, une thèse en cours de François Poher²¹⁰ se propose de réviser le travail par trop idéologique de Annie Lacroix-Riz.

²⁰⁶ Kent(John), *The Internationalization of colonialism-Britain, France and Black Africa. 1939-1956*, Oxford, Clarendon Press, 1992.

²⁰⁷ Archives du ministère des Affaires étrangères, série Amérique, sous-série USA, volume 29, «Henri Bonnet à Robert Schuman 25 avril 1952».

²⁰⁸ Louis (William Roger), *Imperialism at Bay, The United States and the Decolonization of the British Empire 1941-1945*, Oxford, Oxford University Press, 1977.

²⁰⁹ Pervillé (G.), «La révolution algérienne et la guerre froide», *Études internationales*, mars 1985.

Mélandri (P.), «La France et le double jeu des États-Unis», in RIOUX (J.-P.) (dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990.

²¹⁰ Poher (F.), *La politique américaine et les nationalismes marocain et tunisien de 1942 à 1956*, mémoire de DEA, université de ParisX Nanterre, 1991.

Sur l'Afrique noire et les États-Unis, la recherche n'en est qu'à ses débuts. En 1984, paraît l'ouvrage de Marc Aicardi de Saint Paul, *La politique africaine des États-Unis*²¹¹. Il n'aborde pas cependant la période de la décolonisation. Une thèse de Noraogo Kinda, intitulée *La pénétration américaine en Afrique occidentale francophone (Burkina Faso, Côte d'Ivoire) entre 1960 et 1985*, est aussi en cours sous la direction de Catherine Coquery-Vidrovitch. Du côté de l'historiographie américaine, un intérêt certain pour l'Afrique noire semble également se dessiner, comme en témoignent l'ouvrage de Thomas Noer et celui de Thomas Borstelmann²¹².

À travers ces études récentes, on constate l'intérêt nouveau que suscite l'Afrique dans le cadre des relations internationales. Les recherches africanistes en France ont trop longtemps négligé les sujets proprement politiques. Notre travail se propose de combler un vide: l'étude du rôle des États-Unis dans la décolonisation de l'Afrique noire française et belge. Le Congo est depuis longtemps le centre d'intérêt des Américains intéressés par l'Afrique, en partie pour ses nombreuses ressources minérales. Il devient en 1960 le premier pays du continent à être un enjeu de la guerre froide.

Diversité des acteurs: diversité des sources

Sources et acteurs gouvernementaux

L'état actuel des sources rend désormais possible cette étude. Le premier type de sources provient des acteurs politiques. Elles sont extrêmement diversifiées. La diplomatie d'un État démocratique ne doit pas en effet être vue comme l'émanation d'une prise de position unique. Elle est bien souvent la synthèse de points de vue différents, voire contradictoires. Le discours, ou la décision en résultant, émerge après de nombreux échanges et va-et-vient entre les acteurs concernés (le président, le Premier ministre, les différents ministères). Ainsi, pour la France, on constate une différence d'approche à la lecture des archives entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la France d'outre-mer. Le premier se montre plus soucieux de ménager l'allié américain et adopte une attitude mesurée même lorsqu'il s'agit de défendre l'empire. Le second a pour vocation naturelle de préserver les colonies contre les ingérences extérieures, d'où qu'elles viennent.

L'ouverture des archives du département «Amérique» du Quai d'Orsay offre de nombreux éléments pour mieux comprendre les réactions françaises face à la politique africaine des États-Unis. Les archives «économiques» (de la direction des Affaires économiques et financières, service de coopération économique) donnent d'importantes informations concernant les investissements américains et les différentes aides américaines, du programme d'assistance technique et économique aux pays sous-développés de Truman (point IV) au Peace Corps du président Kennedy. Elles permettent également de déterminer le rôle du plan Marshall dans la pénétration américaine en Afrique noire: l'aide attribuée aux colonies n'est-elle que du ressort des Français ou résulte-t-elle de négociations? Enfin, les archives de l'Afrique noire au Quai d'Orsay commencent à être déclassées pour la période 1945-1960. Les archives concernant les relations entre la France et le Liberia, pays

²¹¹ Aicardi de Saint Paul (M.), *La politique africaine des États-Unis*, Paris, Economica, 1984.

²¹² Noer (T.J.), *Cold War and Black Liberation: The United States and White Rule in Africa 1948-1968*, Columbia, University of Missouri Press, 1985; Borstelmann (T.), *Apartheid's Reluctant Uncle: The United States and Southern Africa in the Early Cold War*, New York, Oxford University Press, 1993.

considéré à tort ou à raison comme la tête de pont américaine en Afrique occidentale, sont en cours de déclassement.

À Aix-en-Provence, se trouvent les archives de l'ancien ministère de la France d'outre-mer, ainsi que celles de la haute administration qui ont été transférées des anciennes colonies au moment des indépendances. La comparaison de ces archives avec les sources américaines sont très révélatrices de l'attitude paranoïaque des autorités françaises. En juin 1951, le secrétaire d'État adjoint George C. Mac Ghee déclare que l'indépendance immédiate n'est pas la panacée pour résoudre les problèmes coloniaux, que l'Afrique relève de la responsabilité européenne. C'est la thèse de l'indépendance prématurée:

«Donner l'indépendance à des peuples non préparés contre la subversion peut mettre en danger la sécurité du monde libre»²¹³.

Malgré cette évolution très nette de la politique américaine, les susceptibilités françaises restent fortes, comme en témoignent certains rapports qui fustigent l'anticolonialisme américain:

«Les Américains sucent depuis leur plus tendre enfance le lait de l'anticolonialisme. Les écoliers américains lisent les récits de la lutte des treize colonies américaines contre la politique coloniale britannique. Ces récits enflamment leurs sentiments de révolte et de liberté. Nous supportons ainsi les fautes de Georgell»²¹⁴.

Les sources belges sont regroupées au centre d'archives du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles (y compris les archives de l'ancien ministère des Colonies). On y retrouve la même différence de ton entre les deux ministères qu'en France. Le ministère des Colonies est invité par le gouvernement général à Léopoldville à adopter une attitude méfiante et ferme à l'égard des États-Unis.

Bien évidemment, la diversité des acteurs se retrouve aussi du côté américain. C'est le président qui effectue les choix en matière de politique extérieure américaine. Les archives de la Truman Library et de la Eisenhower Library doivent donc être privilégiées. Les National Archives à College Park (les archives du département d'État) sont aussi une étape obligée de la recherche. L'élaboration des grandes orientations définies par le département d'État est le résultat du travail du secrétaire d'État, de ses collaborateurs et des bureaux spécialisés. Jusqu'en 1958, l'Afrique ne dispose pas d'un bureau régional indépendant au sein du département d'État. Les questions relatives à l'Afrique sont traitées par la division européenne et par un bureau africain dépendant de la division du Proche-Orient à partir de 1947. Le 10 juillet 1958, le Congrès vote la loi qui crée le poste de secrétaire d'État chargé des Affaires africaines. L'événement est d'importance. Ainsi, Robert Cummings, professeur d'Histoire à l'université Howard de Washington, écrit: «La création de cet organisme a constitué pour les États-Unis la première reconnaissance officielle de l'Afrique en tant qu'entité politique»²¹⁵.

²¹³ Mac Ghee «Africa's rôle in the Free World Today», *Department of State Bulletin*, volume 25, n°625, 16 juillet 1952.

²¹⁴ Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence, «Rapport du comité central de la France d'outre-mer sur l'anticolonialisme américain: péril pour l'Europe», 1952.

²¹⁵ Cummings (R.), «La politique américaine à l'égard de l'Afrique: continuité et changement, 1958-1988», *Politique étrangère*, IFRI, mars 1988, p.693-705.

Une troisième instance est aussi cruciale en matière de politique étrangère: le Congrès²¹⁶. C'est au sein des Foreign Relations Committees (commissions des relations extérieures) que se définit la politique étrangère au Congrès. Le Sénat a un rôle plus important que la Chambre en matière de politique étrangère. Le Senate Committee on Foreign Relations est lui-même subdivisé en sous-commissions, dont l'une d'elle traite de l'Afrique. A la fin des années 1950, le sénateur John F. Kennedy est l'un des membres les plus dynamiques de ce Senate Subcommittee on African Affairs. Bien sûr, il ne faut pas oublier dans l'étude de ces sources le rôle des acteurs locaux et en particulier des consuls américains en poste en Afrique. Certains d'entre eux sont d'ailleurs accusés par les puissances coloniales de se comporter en véritables ambassadeurs, de rencontrer et de soutenir certains groupes d'Africains jugés subversifs.

La multiplicité et la richesse de ces sources ne doit pas cependant nous faire perdre de vue que l'Afrique noire n'est pas au premier plan des préoccupations américaines. Les territoires d'Asie et d'Afrique du Nord, où la guerre froide est une réalité plus forte, font l'objet de beaucoup plus de rapports, de notes et d'échanges.

Les archives concernant les Nations unies sont également importantes. Les discussions au Conseil de tutelle à propos du Togo et du Cameroun permettent de percevoir les divergences existant entre les États-Unis et la France. Les territoires du Togo et du Cameroun sont placés sous contrôle des Nations unies par l'intermédiaire de ce Conseil de tutelle créé par le chapitre XIII de la charte de l'ONU. Les États-Unis, qui ont reçu sous leur tutelle des territoires du Pacifique, sont membres permanents du Conseil de tutelle. Cette position leur permet d'intervenir sur la gestion des territoires sous tutelle française. Sur les autres territoires non autonomes qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil de tutelle, un article de la charte²¹⁷ accorde à l'Assemblée générale, et donc aux États-Unis, un droit d'information sur les «conditions économiques, sociales et de l'instruction» dans ces territoires. En ce qui concerne l'empire belge, le Rwanda-Urundi, ancienne partie de l'Afrique orientale allemande, est également à la Belgique en mandat par la SDN (1923) puis en tutelle par l'ONU (1946). Les interventions américaines par le biais du conseil de tutelle ont notamment contribué à abolir le travail forcé dans ces territoires.

Les sources et les acteurs non gouvernementaux

L'histoire des relations internationales ne se limite pas cependant à l'histoire diplomatique. D'autres protagonistes jouent un rôle sur le continent africain, indépendamment de la politique officielle définie à Washington. Certains de ces acteurs interviennent directement sur le terrain alors que d'autres agissent au Congrès sous la forme de groupes de pression.

Notre recherche doit tout d'abord s'intéresser à la communauté noire américaine. De nombreux Afro-Américains font le voyage en Afrique. Ainsi, Martin Luther King est présent aux cérémonies d'indépendance du Ghana en 1957. Certains mouvements tentent de promouvoir le retour en Afrique de Noirs américains, comme le Pacific Movement de Chicago, le Peace Movement of Ethiopia ou l'African Nationalist Pioneer Movement. L'étude de la presse noire américaine permet de prendre la

²¹⁶ Ses archives sont déposées au *Center For Legislative Archives*.

²¹⁷ Charte des Nations unies, article 73, alinéa, in chapitre XI, «déclaration relative aux territoires non-autonomes».

mesure de l'intérêt croissant des Noirs américains pour l'Afrique. Ainsi, au milieu des années 1950, lorsque le magazine *Ebony* demande à ses lecteurs de classer par ordre d'importance une série de dix sujets, l'Afrique apparaît au dernier rang. Au début des années 1960, un autre sondage fait apparaître que l'Afrique est désormais au premier rang.

Notre étude se consacre également au développement des études africanistes dans les universités américaines au cours des années 1950. Le professeur Herskovits est un exemple de ces universitaires qui promeuvent les échanges éducatifs. Chef du département d'anthropologie de la Northwestern University de Chicago, Herskovits y a créé un des premiers Instituts d'études africaines. Ce sont cependant les universités noires qui, les premières, établissent des liens entre la communauté américaine et les peuples d'Afrique. La petite université noire Lincoln, par exemple, a eu pour élèves N'Krumah et Azikiwe. Progressivement, d'autres universités développent des liens entre les États-Unis et les jeunes élites africaines. Elles invitent des étudiants et des administrateurs africains à venir étudier aux États-Unis. Cette politique d'échanges reçoit l'appui du département d'État et l'aide financière de fondations, comme l'Institute of International Education ou l'Institute of African American Relations. Depuis 1953, la fondation Ford envoie ainsi une vingtaine d'étudiants américains par an en Afrique.

Les archives des syndicats américains doivent également retenir toute notre attention. Théoriquement indépendants du gouvernement américain, leur but semble être de contrer l'influence des syndicats communistes et de mettre du côté du syndicalisme «libre» les leaders de la future Afrique indépendante. L'AFL-CIO développe des activités en son nom propre, en étant, par exemple, représentée à la conférence de tous les peuples d'Afrique à Accra en 1958. En août 1957, Joseph C. Satterthwaite, adjoint au secrétaire d'État pour les Affaires africaines, recommande d'utiliser les sentiments anticolonialistes des Africains pour les rallier au monde libre. Cette action doit être menée «par l'intermédiaire des correspondants que l'AFL-CIO possède dans le monde du travail africain»²¹⁸. Il serait intéressant de pouvoir consulter les archives des services de renseignement afin de définir les liens exacts entre les activités des syndicats et le gouvernement des États-Unis.

En dernier lieu, on s'attardera sur les sources les plus importantes pour notre étude, celles du mouvement missionnaire. Les missionnaires constituent en effet la majorité des Américains vivant en Afrique (sur 1000 Américains vivant au Congo en 1960, 900 sont des missionnaires). Ils atteindraient le nombre de 10500 en 1960, soit 65% du total des missionnaires protestants. Pour le Rwanda-Urundi, territoire pourtant minuscule, on compte 18 missions américaines différentes en 1952. Toutes les grandes confessions protestantes y sont représentées, les missions luthériennes (United Lutheran Church in America), les missions calvinistes (Presbyterian Church in the USA), les missions épiscopaliennes, puritaines, baptistes ou méthodistes... Or, la majorité de ces missionnaires sont très hostiles à la colonisation, ce qui provoque des difficultés avec les autorités française et belge. Il leur est reproché de ne pas se contenter de leur mission religieuse mais d'être des agents politiques du gouvernement américain. Dans les années 1950, les missions tentent de s'entendre avec les autorités coloniales. Cette politique du juste milieu, si elle permet d'améliorer le statut des missions et de faciliter leur travail, réduit leur influence et leur audience auprès de la population africaine qui voyait jusqu'alors en elles un moyen de se démarquer de la religion des colons. De nombreux Africains, déçus par les missions, rejoignent alors des religions différentes, venues, elles aussi, des États-Unis. C'est au détriment du protestantisme classique qu'émergent alors des sectes dont le message politique est beaucoup plus radical, puisqu'il va dans le sens de l'émancipation. Ainsi, les témoins de Jéhovah, désignés en Afrique sous le terme de Kitawala, progressent dans de nombreux territoires

²¹⁸ Aicardi de SAINT PAUL (Marc), *La politique africaine des États-Unis*, Paris, Economica, 1984, p.92.

(au Congo, en AEF). La consultation de leur archives peut permettre de définir le rôle politique jusque-là ignoré de ces sectes²¹⁹, ainsi que la manière dont elles se sont implantées et surtout adaptées à l'Afrique. À la fin des années 1950, la direction américaine du mouvement cesse en effet de reconnaître sa branche africaine.

Des enjeux politiques

Les aléas de la recherche...

Les premiers aléas de notre recherche résident dans le fait que l'ouverture des archives peut poser problème. En effet, pour cette période récente, de nombreux acteurs sont encore vivants. De nombreuses blessures restent ouvertes. Cette présence du passé est surtout très nette pour la Belgique où la crise congolaise est pour certains un souvenir aussi fort que la guerre d'Algérie en France. Cette situation est encore plus prégnante quand les événements présents rappellent le passé. Depuis dix ans, la crise au Zaïre ne vient pas faciliter l'apaisement nécessaire à une étude objective des faits. Les acteurs internationaux sont les mêmes: cette fois, les États-Unis soutiendraient Laurent Désiré Kabila²²⁰. La France serait quant à elle du côté du maréchal Mobutu. En fait, une même menace pèse sur l'unité du pays trente ans après.

Quand la lecture du passé devient un enjeu d'actualité, c'est l'objectivité de la recherche qui est menacée. L'archive-et en particulier l'archive diplomatique-peut alors être une arme, qu'elle soit offensive ou défensive. Une arme que les gouvernements préfèrent parfois ne pas divulguer. Ainsi, les archives concernant «les ingérences américaine et soviétique au Congo» ne s'ouvrent pas, malgré la fin de la guerre froide.

De même, un grand nombre de sources relatives à l'assassinat de Patrice Lumumba restent indisponibles. L'enjeu est de taille. En effet, c'est la responsabilité du gouvernement belge dans la mort du Premier ministre congolais qui est ici en question... L'ouverture limitée de certaines de ces archives a permis au sociologue flamand Ludo De Witte de démolir la thèse du règlement de compte entre politiciens noirs; thèse qui était avancée jusque-là par les autorités belges. Son étude s'appuie sur une dépêche envoyée par le ministère des Colonies au consulat belge de Brazzaville le 5 octobre 1960. On peut y lire que «L'objectif principal à poursuivre dans l'intérêt du Congo, du Katanga et de la Belgique est évidemment l'élimination définitive de Lumumba»²²¹. Ces révélations prennent une importance d'autant plus grande que la guerre civile redevient d'actualité au Zaïre. Elles obligent d'ailleurs le ministre des Affaires étrangères, Louis Michel, à accepter la constitution d'une commission d'enquête parlementaire. Celle-ci est chargée de faire la lumière sur le rôle de la Belgique dans la mort de Lumumba. C'est au politique, et non à l'historien (dont c'est pourtant la vocation), que l'on confie la mission d'enquêter sur un sujet aussi brûlant!

²¹⁹ Cette terminologie de «secte» est proprement francophone. Aux États-Unis, la *Watch Tower* (les témoins de Jéhovah) est classée parmi les Églises.

²²⁰ Un article paru en septembre 1997 dans le numéro 307 de *Africa International* s'intitulait «Ex-Zaïre: la CIA était bien dans le coup». Ce titre de journaliste peut paraître bien léger quand l'historien n'arrive pas encore à déterminer le rôle des agences de renseignement dans la crise de 1960!

²²¹ De Witte (L.), *L'assassinat de Lumumba*, Paris, Editions Karthala (Traduction).

Cette affaire nous montre par ailleurs que l'ouverture ou non des archives est plus conditionnée par les contingences politiques que par les besoins des historiens. Deux autres exemples nous le prouvent. Le premier va dans le sens de la fermeture des archives. Les événements au Rwanda ont en effet bloqué l'ouverture en cours d'archives²²². Deux enjeux d'actualité contribuent à la fermeture de ces archives. Le premier concerne la rivalité franco-américaine. Chester Croker, ancien secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines dans l'administration Reagan, constate que

«la fin de la guerre froide a multiplié les malentendus entre les États-Unis et la France (...). Il y a une fixation anti-française quasi idéologique dans certains quartiers de l'administration Clinton, pour qui la France, en Afrique, est devenue le problème».

Le diplomate va même jusqu'à évoquer en Afrique la naissance d'une nouvelle guerre froide entre une zone francophone et une zone anglophone! Ainsi, au Rwanda, les Français sont accusés de soutenir l'ethnie hutue, celle des génociteurs. À l'inverse, à la fin de l'année 1996, il y aurait entre 60 et 100 conseillers militaires venus épauler l'armée rwandaise et la dissidence tutsie du Zaïre. Il s'agirait d'anciens instructeurs des forces spéciales, qui ont été recrutés par des sociétés privées aux États-Unis sans que le Pentagone y trouve à redire. Au Burundi voisin, ils aident la fondation que le président Buyoya dirige depuis 1993. On peut noter d'ailleurs que ce dernier a reçu une formation politique aux États-Unis.

Le second enjeu concerne la responsabilité de l'ancienne puissance coloniale dans l'actuel génocide. Ce sont les Belges qui les premiers ont inscrit sur les papiers l'appartenance ethnique des «indigènes». Les autorités coloniales ont joué sur les rivalités pour maintenir leur domination selon le bon vieux principe «diviser pour mieux régner»! L'historien cherche à identifier dans la période coloniale les racines politiques du génocide alors que les journalistes présentent le plus souvent ce dernier comme un simple déferlement de haine sauvage. On constate une nette différence de traitement avec la guerre en Yougoslavie qui fait elle aussi l'actualité dans la même période. Dans le cas européen, on présente des «peuples» qui se battent pour des raisons historiques, des raisons presque légitimes puisqu'il s'agit de défendre leur identité. En revanche, dans le cas africain, il s'agit d'«ethnies» et non plus de «peuples». La différence de terminologie (pourquoi ne pas utiliser le terme «ethnies» croate ou serbe?) suffit pour suggérer que ces massacres relèvent plus du biologique, de la sauvagerie incompréhensible, que de l'historique (qui permet de rationaliser les pires horreurs). Tout se passe comme si l'Afrique avait le monopole de la bestialité alors que l'on donne un sens aux horreurs européennes dont le XXe siècle a été le témoin. Or les archives montrent les racines politiques du mal. Elles permettent par conséquent de lutter contre un traitement raciste des conflits africains. Leur rôle est fondamental car elles donnent à l'historien les outils pour replacer les peuples d'Afrique dans l'histoire et pour leur redonner une dignité dont ils étaient privés jusque-là²²³.

Les événements politiques peuvent à l'inverse favoriser l'ouverture des fonds diplomatiques. En effet, ces derniers peuvent constituer une arme pour répondre à une attaque provenant d'un gouvernement étranger. C'est le cas notamment des archives des années 1950 concernant les

²²² Une doctorante, Christine Deslaurier, travaille actuellement sur l'indépendance du Rwanda-Urundi sous la direction du professeur Jean-Pierre Chrétien.

²²³ Voir à ce sujet CHRÉTIEN (J.-P.), Prunier (G.) (dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 1989.

accords belgo-américains sur la vente d'uranium. Elles étaient fermées jusqu'à ce que la Commission diplomatique du ministère belge des Affaires étrangères marque son accord pour la consultation de ces documents par un chercheur américain, M. Helmreich. Ce dernier peut ainsi publier en 1983 un article sur *The Uranium negotiations of 1944*²²⁴. Mlle Peemans, directrice des archives, nous a expliqué les raisons qui font que la Commission a rendu ces archives accessibles. Au début des années 1980, le maréchal Mobutu lance une campagne hostile à la Belgique, laissant entendre que l'argent américain provenant de l'uranium ne devait pas aller à la colonie et avait été confisqué par la métropole. L'ouverture des archives est pour le gouvernement belge un moyen de prouver que Mobutu ment et de rétablir la vérité. En effet, à la lecture des sources, l'historien peut démontrer que les accords entre les États-Unis et la Belgique prévoyaient que l'argent de l'uranium devait servir au développement du Congo.

Le primat de l'échelle locale

L'utilisation des archives par l'historien permet en fait d'aller à l'encontre d'un certain nombre d'idées reçues; et notamment de celle qui réduit l'Afrique à une terre de conflits entre les grandes puissances, un simple enjeu de leurs rivalités politique ou économique. Dans cette perspective, les acteurs africains ne seraient que des pantins entre les mains des grands pays. L'Afrique serait constamment manipulée, dépendante, incapable de maîtriser son destin: elle serait «agie» et non actrice. Ainsi, les nouveaux pays indépendants sont souvent perçus dans le contexte de la guerre froide comme des proies faciles pour les deux Grands qui se divisent le monde. Prenons l'exemple du Congo. C'est là qu'a lieu en 1960 la première guerre africaine au cœur de la guerre froide. On lit souvent que les Soviétiques et les Américains s'y faisaient la guerre par l'intermédiaire des dirigeants congolais. Patrice Lumumba aurait été l'homme des Soviétiques, Moïse Tchombé l'homme des Belges et Cyrille Adoula (Premier ministre à partir de juillet 1961) l'homme des Américains. Cette vision est simpliste et pour tout dire fautive. En effet, les grandes puissances composent le plus souvent avec des dirigeants qu'ils sont loin de maîtriser. Elles doivent tenter de comprendre la complexité du terrain et s'y adapter. Parfois même, ce sont les acteurs locaux qui mènent le jeu et qui imposent leurs conditions. N'est pas toujours manipulé qui l'on croit.

L'exemple de la Guinée illustre bien ce phénomène. La Guinée est le premier pays d'Afrique noire francophone à obtenir son indépendance en votant «non» au référendum de 1958. Ce pays est donc le premier à devoir établir des liens directs avec les deux grands, sans l'intermédiaire de l'ancienne puissance coloniale. Dans cette perspective, le dirigeant guinéen Sékou Touré adopte une politique particulière, qui vise à se vendre au plus offrant. De 1958 à 1961, la Guinée est dans la sphère d'influence soviétique. De 1961 à 1965, elle passe du côté américain. 1965, nouveau changement de cap de la part de Sékou Touré, au grand dam des Américains. Le 1er octobre 1959, un mémorandum destiné au président américain, et visant à préparer le voyage de Sékou Touré aux États-Unis, juge avec méfiance le dirigeant guinéen. Il évoque sa «tactique du pendule» («pendulum tactic»). Il s'agit d'un mouvement de va-et-vient entre les puissances dont il rechercherait l'aide et le soutien. Les Américains sont convaincus que le voyage de Sékou Touré aux États-Unis sera suivi d'un geste en direction de l'Union soviétique (sous la forme d'une visite d'État à Moscou ou dans une capitale de l'Est). Ils ont compris qu'ils ne sont pas maîtres du jeu.

²²⁴ Helmreich (M.), «The Uranium negotiations of 1944», in *Le Congo belge durant la seconde guerre mondiale*, Bruxelles, Académie royale des sciences d'outre-mer, 1983

Cette conclusion, que l'on peut tirer à la lecture des archives, permet de comprendre avec plus de justesse la période récente. Aujourd'hui encore, il convient de se méfier de cette vision paranoïaque qui décrit une Afrique dépecée que chercheraient à se partager les grandes puissances. Derrière chaque crise (guerre civile ou coup d'État), se cacherait un complot ourdi par l'ancienne puissance coloniale ou par le géant américain qui chercherait à la concurrencer.

Ainsi, au Zaïre, les États-Unis et la France mèneraient une lutte d'influence pour conserver ou conquérir des marchés. Mobutu, soutenu par la France, et Kabila, soutenu pas les Américains, seraient manipulés en fonction d'intérêts qui les dépasseraient. Certaines déclarations étayent ces hypothèses. En décembre 1996, Daniel Simpson, ambassadeur des États-Unis à Kinshasa, s'en prend vivement au Zaïre et à la France: «La France n'est plus capable de s'imposer en Afrique, dit-il. Le néocolonialisme n'est plus supportable, l'attitude française ne reflète plus la vérité des faits». Selon lui, la France continue d'appuyer des régimes «décadents»²²⁵.

Cependant, cette interprétation de la crise zaïroise est sans doute trop schématique. Jacques Godfrain, ministre de la Coopération, dénonçait en 1997 «le cliché: Kabila égale États-Unis et Mobutu égale France». Pour ce qui est du soutien français à Mobutu, il faut noter que les intérêts économiques français au Zaïre restent très faibles. Ce qui amène certains diplomates à déclarer «qu'en perdant le Zaïre, la France ne perd pas grand chose». Quant au nouveau dirigeant congolais, il semble échapper aux Américains. En effet, les États-Unis appellent Laurent Désiré Kabila à s'engager sur la voie d'une plus grande démocratisation à plusieurs reprises. «Il est important que le président Kabila continue d'avancer sur la voie d'une plus grand liberté» déclare par exemple le conseiller de Bill Clinton pour les Affaires de sécurité nationale, Sandy Berger. Le 19 mars 1998, la secrétaire d'État Madeleine Albright adresse à son tour un rappel à l'ordre à Kabila. Elle l'appelle à démocratiser son régime d'urgence et exige la libération immédiate des opposants politiques détenus arbitrairement ou placés en résidence surveillée comme Etienne Tshisekedi. Ces mises en garde restent lettre morte, bien qu'elles émanent de la première puissance politique et militaire du monde. Le géant doit assumer des alliés qui ne l'écoutent pas...

Il en est de même au Nigeria. Washington doit modérer sa dénonciation des atteintes aux droits de l'homme. Ce pays n'est-il pas son cinquième fournisseur de pétrole? L'intervention américaine en Somalie est un exemple encore plus marquant du primat des réalités locales. En octobre 1993, les téléspectateurs américains découvrent avec horreur le corps du marine Michael Durang piétiné après l'assaut raté contre le QG du général Aïdī. Un petit chef de guerre contraint les États-Unis à plier bagage, les obligeant à reconnaître qu'ils ont été dépassés par une situation dont ils avaient négligé la complexité.

Cette réflexion sur les méthodes, les sources et les enjeux de la recherche nous conduit à quelques conclusions temporaires. Tout d'abord, les archives nous permettent de replacer l'Afrique et les Africains au centre géographique des échanges diplomatiques; un enjeu crucial pour le temps présent. En outre, les archives permettent à l'Afrique de s'approprier son Histoire, de se concevoir comme actrice et créatrice de son passé, de ses luttes, de son identité. Enfin, la lecture des archives dans une perspective non bilatérale et la diversification des sources font naître de nouveaux questionnements.

²²⁵ «Rude critique américaine contre Paris et Kinshasa», *Le Monde*, 3décembre 1996

Quelle est l'influence de la guerre froide dans l'élaboration de la politique africaine des États-Unis? Comment s'élabore cette politique? Quelle en est la genèse? Quels en sont les acteurs? Il convient de dresser une évolution des rapports de force au sein du département d'État entre ceux que l'on appelle les Africanistes et les Européanistes. De l'autre côté, comment les diplomates française et belge tentent-elles de modifier ce qu'elles ne cessent de nommer «l'anticolonialisme traditionnel des Américains»? Au-delà de la réalité des politiques, quelle est la part des représentations et des préjugés dans les relations entre les deux pays?

Quel est le poids réel des acteurs non gouvernementaux? L'existence d'une forte minorité noire aux États-Unis influe-t-elle sur la politique africaine des États-Unis? Quel est le rôle des acteurs de terrain: missionnaires, chercheurs, agents économiques? Pour répondre à ces questions, la consultation de nouvelles sources s'impose; des sources que les spécialistes des relations internationales n'ont jusque-là guère utilisées. Par exemple, les archives sportives ont trop souvent été négligées dans les études sur la décolonisation de l'Afrique. Le sport de masse, après avoir été introduit par le colonisateur européen-les Belges implantent le football au Congo dès les années 1920-, est devenu pourtant dans les années 1950 l'un des vecteurs essentiels de l'identité des futures nations africaines.

L'étude de la période des indépendances africaines, telle que nous l'avons entreprise, nous offre par ailleurs l'occasion de mieux analyser la situation actuelle du continent africain. N'est-elle pas la clef qui permet de comprendre les crises actuelles en Afrique noire francophone, et notamment les rivalités franco-américaines? On l'a vu récemment lors des élections en Côte d'Ivoire: le gouvernement français s'empresse de reconnaître la légitimité du président Laurent Gbagbo alors que les Américains soutiennent le candidat évincé Alassane Ouattara. Plus largement, ce thème de réflexion nous permet de saisir la complexité des relations qui existent entre les gouvernements africains et les grandes puissances mondiales.

Georges Saunier, p. 139-158

→ [Temps présent et relations internationales. Réflexions « anté-doctorales »](#)

GEORGES SAUNIER

Pourquoi théoriser? C'est la question que posait René Girault dans son tout dernier ouvrage, *Être historien des relations internationales*²²⁶. Très vite, il nous donnait sa réponse: «pour mettre un peu d'ordre.»

Comment résister à une telle injonction lorsque l'on est doctorant et qu'il s'agit, après avoir longuement travaillé sur ses archives, après s'être imprégné le plus possible de sa période et de son sujet, d'en rendre compte et d'en faire la synthèse?

La réflexion épistémologique est aussi passionnante que difficile. Passionnante parce qu'elle constitue un précieux fil conducteur et permet - le moment venu - de guider l'écriture. Difficile, car elle

²²⁶ GIRAULT (René), *Être historien des relations internationales*, Publication de la Sorbonne, 1998, p. 24 et suivantes.

est une confrontation brutale entre l'historien et sa discipline. On touche là à l'essentiel du travail. Ah! Les affres du doctorant...

Cet article poursuit deux objectifs. D'une part mettre «un peu d'ordre» dans une recherche traitant de *la politique européenne française entre 1981 et 1984* ; d'autre part, montrer que les chemins empruntés pour ce travail sont bien ceux de l'histoire. En effet, l'énoncé de ce thème de recherche, si proche de nous dans le temps, m'attire invariablement les mêmes questions: est-ce bien de l'histoire? Ne s'agit-il pas plutôt de sciences politiques ou de journalisme? C'était l'occasion de répondre: oui, les réflexions et interrogations d'une période vieille de moins de vingt ans sont bien celles de l'histoire; oui - mille fois oui - l'historien peut légitimement traiter des relations internationales dans le *temps présent*.

Quelques chiffres

Si l'histoire est bien, comme l'écrit Antoine Prost²²⁷, «ce que font les historiens», alors nul doute que l'histoire des relations internationales du *temps présent* connaisse un certain succès. C'est en tout cas le constat que l'on peut tirer de l'étude informatique du fichier national des thèses²²⁸.

Tout en tenant compte des réelles limites de cet outil informatique²²⁹, il est possible de se faire une idée assez précise de l'état de la recherche historique française dans ce domaine et depuis vingt ans:

les thèses d'histoire portant sur le second vingtième siècle sont en progression, s'établissant aujourd'hui à plus de 15 %;

celles se rattachant aux relations internationales progressent elles aussi. 14 % pour l'année 1999-2000;

enfin, si l'on compte les thèses traitant simultanément de la colonisation, de l'histoire militaire ou des relations internationales - sujets qui sont traditionnellement suivis à l'Institut Pierre Renouvin et en excluant le champ des relations culturelles²³⁰ - dont la période couvre les années 1945 à nos jours, on s'aperçoit que c'est plus d'une thèse sur dix qui est aujourd'hui soutenue dans ce domaine, contre une poignée au début des années quatre-vingts.

L'histoire de l'après Seconde Guerre mondiale, et particulièrement celle traitant de relations internationales, attire donc un nombre non négligeable de chercheurs. D'où cette question: comment expliquer que la notion de *temps présent* soit encore l'objet de débats si animés à l'intérieur de l'Université?

Pour répondre à cette question, certains²³¹ mettent en évidence la tardive introduction du temps présent dans l'enseignement supérieur, alors que son entrée dans le secondaire est plus ancienne.

²²⁷ Prost (Antoine), Douze leçons sur l'histoire, Édition du Seuil, 1996, p. 13.

²²⁸ Philippe Chardevel, de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), qui en gère le fichier informatique (que l'on peut consulter sur Internet: <http://thesenet.abes.fr>), a bien voulu me communiquer un extrait de cette base de données.]

²²⁹ Sur les limites de cet outil, on lira les commentaires de Gérard Noiriel (Qu'est ce que l'histoire contemporaine?, Coll. Carré histoire, Hachette, 1998, p. 129).

²³⁰ Il s'agit là d'un problème informatique: il est très difficile d'isoler les travaux «sociaux» ou culturels portant sur les mondes étrangers.

²³¹ Cf. RIOUX (Jean-Pierre), «Le temps présent en classe», Le Monde de l'Éducation, mai 1993.

D'autres insistent sur les difficultés méthodologiques rencontrées. Au passé «qui ne passe pas» - Vichy, la décolonisation, etc. - s'ajoute en effet, dans les années soixante, l'hégémonie de la longue durée braudelienne s'opposant à un événement déconsidéré, simple «agitation de surface»²³² à jamais «emprisonn[é] dans la courte durée»²³³ et, finalement, dans l'actualité. Le triomphe des grands cycles démographiques, économiques ou sociaux semblait total, excluant toute interrogation sur des périodes récentes et courtes. D'où, certainement, une entrée tardive du *temps présent* dans le supérieur: l'IHTP ne voit le jour qu'en 1978²³⁴ ; ce n'est qu'en 1982 que la revue des *Annales* consacre - enfin - une rubrique au *temps présent* ; la revue *XXe siècle* naît en 1984.

Dans le domaine des relations internationales, la situation est contrastée. Si l'action de Pierre Renouvin a été déterminante pour «précipiter» l'histoire dans le XXe siècle, les grandes thèses soutenues dans son sillage à la fin des années soixante restent attachées à la fin du XIXe siècle et à la Première Guerre mondiale, beaucoup plus rarement à l'entre-deux guerres. On hésite, semble-t-il, à aller au-delà.

Ce serait toutefois commettre une grave erreur que de négliger l'apport des «forces profondes.» Ce concept permet en effet une réconciliation heureuse entre événement et temps long, entre conjonctures et structures. En intégrant à l'histoire diplomatique traditionnelle les analyses géographique, économique et sociologique sans pour autant rompre avec le temps de *l'acteur* - indispensable lorsqu'il s'agit d'étudier les relations entre États - Pierre Renouvin évitait en quelque sorte le «piège» de la longue durée. La porte restait ouverte à l'action humaine. Aussi puissantes pouvaient-elles être, les forces profondes restaient tributaires des hommes pour s'incarner.

Les brûlures de l'histoire

Du point de vue méthodologique, l'historien s'attaquant à l'étude des relations internationales dans les années quatre-vingts n'est donc pas sans ressource. Malgré tout, il lui reste à répondre à la terrible question de *l'objectivité*, la principale critique qui lui est adressée. Cette dernière porte d'ailleurs moins sur les méthodes employées que sur la «systématisation», c'est-à-dire ce moment où l'historien formule ses conclusions et construit son récit. Une phrase résumerait le débat: travaillant sur une période récente, l'historien serait incapable d'opérer la distanciation nécessaire par rapport à son objet. En d'autres termes, l'histoire du temps présent - contrairement, bien entendu, aux autres périodes - serait trop «brûlante» pour être faite. Le reproche est tenace.

Pourtant, Marc Bloch²³⁵ a déjà répondu, par l'absurde, à tout cela: si le temps présent est trop proche pour être étudié - s'interrogeait-il - quand commencerait donc le *temps passé* où l'historien atteindrait une sorte d'état d'objectivité naturelle? En d'autres termes, où fixer la limite entre présent et passé? Problème délicat que les philosophes eux-mêmes peinent à résoudre.

²³²BRAUDEL (Fernand), *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 1, La part du milieu, Neuvième édition, Armand Collin, 1990, p. 17.

²³³ BRAUDEL (Fernand), «La longue durée», *Écrits sur l'histoire*, Flammarion, 1994.

²³⁴ En héritant, certes, du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale créé en 1950.

²³⁵ Constatons que c'est l'un des pères fondateurs des *Annales* qui fournit l'une des réponses les plus satisfaisantes. BLOCH (Marc), *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Armand Colin, 1993, p. 91. On rappellera aussi l'ouvrage dans lequel le médiéviste Marc Bloch n'hésite pas à se lancer dans un magnifique essai sur le temps présent, relatant «l'étrange défaite» française de mai-juin 1940. BLOCH (Marc), *L'étrange défaite, témoignage écrit en 1940*, Société des éditions ?Franc-Tireur?, 1946

On peut aussi objecter que l'éloignement dans le temps n'est aucunement une garantie de sérénité pour le chercheur: n'est-il pas plus «brûlant» de mener des recherches sur la genèse de la nation serbe - ce qui peut nous entraîner jusqu'au IXe siècle - que sur le Conseil européen de Fontainebleau de juin 1984 pourtant plus proche de nous?

Rejeter sur le seul *temps présent* toutes les brûlures de l'histoire ce serait nier la difficulté de «l'objectivité» dans notre discipline. Qu'il traite du XXe siècle ou de l'Antiquité, un historien reste «de son temps»²³⁶ ; aucun artifice ne peut l'y soustraire.

Difficile *temps présent*

Les réflexions de Marc Bloch soulèvent toutefois une interrogation: si la frontière entre présent et passé reste insaisissable, pourquoi, dans ces conditions, parler de *temps présent* ?

Certains avancent l'idée suivante: tant que des témoins sont encore vivants, on «est» dans le *temps présent*²³⁷. Cette définition a certains mérites mais ne résout pas entièrement notre problème.

Les mérites. Tout d'abord, la notion de «témoin vivant» offre une limite pratique. Elle donne corps à ce *temps présent* qui reste une «expression-raccourci» bien pratique. Autre avantage, elle rappelle une spécificité: le recours possible à l'entretien²³⁸. Point évidemment capital. C'est grâce à un entretien avec Michel Rocard, ministre de l'agriculture de 1983 à 1985, qu'une proposition néerlandaise - c'est en tout cas sous ce vocable qu'elle apparaissait dans les archives²³⁹ - s'est révélée être en réalité d'origine française, mettant à jour par là même certaines connivences entre ministres des Dix, grâce auxquelles ils ont pu dépasser le cadre quelque fois trop strict des instructions reçues; ou comment la sociabilité bruxelloise permet parfois de doubler le cadre politique national.

Toutefois, une notion aussi ambiguë que celle de la vie des témoins est loin d'être satisfaisante pour qualifier le «temps présent». François Mitterrand étant décédé, faut-il considérer que l'étude de sa politique européenne est en dehors du temps présent? Doit-on, prendre en compte le décès de tous ceux qui ont participé à cette politique? Et si oui, comment déterminer les frontières de ce groupe de témoin? Prendre comme référence la vie des témoins semble poser plus de questions qu'elle n'en résout.

²³⁶ Chantal Grell a bien montré, dans sa thèse, l'enjeu politique qu'a représenté l'histoire de l'Antiquité au XVIIIe siècle et, de la même manière, les différentes approches politiques qui ont sous-tendu les débats historiques autour de la Révolution française lors de la célébration du bicentenaire. Cf. GRELL (Chantal), *Le 18ème siècle et l'Antiquité en France, 1680-1780*, Voltaire Foundation, 1996.

²³⁷ C'est le cas de Jean-Pierre Azéma par exemple. Cf. AZEMA (Jean-Pierre), «Temps présent», dans BURGUIERE (André), *Dictionnaire des sciences historiques*, PUF, 1986, p. 653 et suivantes.

²³⁸ Sur cet aspect très spécifique, on pourra se reporter à l'article synthétique et problématique de Thomas Gomart, publié dans le cadre des travaux de l'école doctorale d'histoire de l'Université Paris 1. GOMART (Thomas), «Quel statut pour le témoignage oral en histoire contemporain», *Hypothèses* 1999, Publication de la Sorbonne, 2000, p. 103 et suivantes.

²³⁹ Archives nationales; 5AG4-25PM; État des travaux à la date du 12 mars à partir d'une suggestion de la délégation néerlandaise; 12 mars 1984

Mais alors, comment définir le *temps* présent?

À chercher d'improbables limites, ne court-on pas le risque de la ghettoïsation?

Entendons-nous bien: il ne s'agit pas de refuser à l'historien le droit de «découper» le temps en séquence, mais il faut empêcher que ce découpage ne devienne carcan. Or, pour le *temps présent*, ce carcan est plus dangereux qu'ailleurs. Lorsque l'on travaille sur un objet historique vieux d'une vingtaine d'années par exemple, on est immédiatement confronté à la singulière limite de son *devenir*. Là où le médiéviste disposera de plusieurs siècles pour comparer les caractères de son objet dans ses développements ultérieurs, l'historien du *temps présent* n'aura pas cette profondeur: ses objets ne sont pas «clos.» Ce n'est pas en aval qu'il pourra tourner son regard dans une perspective comparatiste, mais en amont. Pour l'historien du *temps présent*, c'est le «temps passé» qui constitue la profondeur de champ, la longue durée. C'est entre ce *temps présent* et ce «temps passé» qu'il réalise les médiations²⁴⁰. Dans ces conditions, refermer le *temps présent* sur lui-même conduit à l'étouffement. Étudier la politique européenne française entre 1981 et 1984 sans la replacer dans un mouvement plus long - celui du développement des États nations tels que nous les connaissons depuis le XVI^e siècle ou, plus largement encore, des forces centrifuges qui agissent sur les sociétés humaines - ce serait réduire le sujet à de simples considérations chronologiques sans aucun sens, y compris celui que les acteurs eux-mêmes pouvaient lui donner.

Aussi, en dehors d'outils qui peuvent varier²⁴¹, l'histoire du *temps présent* doit d'abord être histoire: étudier le *temps présent*, ce n'est pas revendiquer un quelconque pré carré disciplinaire; cette démarche doit avant tout être vécue comme une posture intellectuelle spécifique, c'est à dire réaliser une étude historique sur une période récente en tenant compte des problèmes spécifiques posés par ce choix. Quelques exemples permettront de l'illustrer. Démarche historique à part entière, le travail sur le *temps présent* des relations internationales peut dès lors contribuer à une réflexion historiographique d'ensemble.

Le nez dans les cartons

Il faut bien l'avouer les questions qui précèdent ne sont pas de celles qui obsèdent quotidiennement le chercheur. Sans aller jusqu'à évoquer l'accès aux archives, les dérogations, l'organisation des entretiens, etc., le principal problème rencontré par le chercheur réside dans la formidable quantité de documents disponibles.

²⁴⁰ Cf. sur ce point: FRANK (Robert), «Enjeux épistémologiques de l'enseignement de l'histoire du temps présent», L'histoire entre épistémologie et demande sociale, p. 164. BALDNER (Jean-Marie, et al.), L'histoire, entre épistémologie et demande sociale, IUFM Créteil, Toulouse, Versailles, 1994.

²⁴¹ Bien d'autres débats soulevés par l'histoire du temps présent mériteraient d'être exposés ici. Signalons que dans son numéro de juin 2000, le bulletin de l'Institut d'Histoire du temps présent consacrait un dossier complet intitulé «L'histoire du temps présent, hier et aujourd'hui.» Les principaux articles de ce dossier sont disponibles en ligne à l'adresse internet suivante: http://www.ihtp.cnrs.fr/publications/bulletin75/som_dos_bul75.html

Prenons l'exemple de la radio et surtout de la télévision: dans les années quatre-vingts, il s'agit de puissants vecteurs d'informations et des acteurs essentiels de la vie publique et politique. Difficile sinon impossible d'en négliger l'étude. Or, entre 1981 et 1984, la base de données informatiques de l'Inathèque renvoie plus de 5 000 documents audiovisuels relatifs à la politique européenne française. Ce sont plusieurs milliers d'heures de reportages, d'émissions ou de documentaires qu'il faudrait analyser.

Faut-il tout lire et tout consulter sur son sujet? Les historiens ont depuis longtemps débattu à ce propos - on se souviendra de la controverse entre Aulard et Mathiez - et répondent clairement par la négative. Devant le *flot infini des phénomènes*²⁴², l'historien doit choisir la *question historique* qu'il compte traiter; question qui lui permettra "d'entrer" dans ses archives et de les sélectionner.

Malheureusement, en histoire, rien n'est simple: déterminer une *question historique* suppose préalablement de s'interroger sur les sources utilisables. Théoriquement, donc, on tourne en rond. Pratiquement - car l'histoire reste une pratique - c'est l'opportunité de consulter les archives de la Présidence de la République - les archives Mitterrand²⁴³ - qui a permis de trancher.

À l'Élysée - puisque les archives des autres départements publics, français comme étrangers, restent inaccessibles-, la politique européenne de la France est largement, bien que pas uniquement, rythmée par les Conseils européens. Certes, au quotidien, les conseillers du Président suivent l'évolution de chaque dossier, mais c'est bien lorsque se préparent les Sommets des Dix que la machine diplomatique française se déploie à son maximum. C'est à ce moment que les différents ministères, le SGCI, Matignon, etc., produisent le maximum de documents. C'est afin de préparer les travaux en séance que les conseillers informent le chef de l'État. C'est à cette occasion que ce dernier s'exprime le plus clairement sur ces questions.

C'est la consultation des archives de la présidence de la République qui a permis de mettre à jour ce temps des acteurs, ce temps «européen» de l'Élysée. C'est en fonction de cette première recherche que le point d'entrée vers les autres sources a pu être déterminé. À l'Inathèque - pour reprendre cet exemple - ce sont les émissions et journaux télévisés traitant des Sommets européens qui ont été sélectionnés²⁴⁴. Idem pour la presse écrite.

Un autre point commun reliait les archives présidentielles entre elles: leur très grande technicité. Les Montants compensatoires monétaires, voilà un dossier technique particulièrement complexe. Il met successivement en jeu des problèmes agricoles, monétaires et financières. C'est aussi une affaire politique importante en France, en Allemagne comme au Pays-Bas dans la mesure où les milieux agricoles y sont très sensibles. D'ailleurs à y regarder attentivement, l'étendue des dossiers communautaires semble sans limite car, comme l'indique Pierre Morel - principal conseiller en charge des dossiers européens à l'Élysée-, ceux-ci sont «directement branché[s] sur la politique intérieure»²⁴⁵.

²⁴² Paul Lacombe, *De l'histoire considérée comme science*, Hachette, 1894, p. 54

²⁴³ Cette opportunité a été décrite dans un précédent bulletin de l'Institut. Cf. SAUNIER (Georges), «Changer la vie, les années Mitterrand», *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, Institut Pierre Renouvin, 1999, p. 192 et suivantes.

²⁴⁴ Malgré cette sélection, il reste encore plus d'une centaine d'heures de documents

²⁴⁵ «L'Europe, au contraire de la plupart des grandes affaires internationales, est directement branchée sur la politique intérieure». Citation de Pierre Morel, conseiller technique à la Présidence de la République, chargé des questions communautaires. Archives nationales; AG/5(4)-21PM; MOREL (Pierre), *Suivi des affaires communautaires*; Présidence de la République; 09 août 1982.

Cette technicité implique que l'historien s'immerge dans un autre type de sources: la «littérature grise.» Certaines revues spécialisées (la revue du *Marché commun* par exemple), certaines publications administratives (les précieux rapports de la Commission ou ceux de la Documentation française, etc.), des travaux universitaires ou certaines archives publiques (les rapports de commissions de l'Assemblée nationale ou du Parlement européen) permettent de cerner les multiples enjeux de dossiers très différents les uns des autres, et surtout d'en saisir les interactions. Leurs vocabulaires aussi. Pour l'historien cette littérature est précieuse. Elle l'aide à déchiffrer des documents qui, sinon, resteraient hermétiques. Mais au-delà de cette première approche, il s'agit de donner du sens à cette technicité. Il faut comprendre qu'elle est une composante du quotidien des acteurs. Une grande part de la politique européenne est affaire d'experts, d'intérêts et de calculs. En lisant l'abondante littérature technique, l'historien ne fait pas que s'informer, il doit procéder à une lecture historique. Est-ce un hasard si la revue *Actes de la Recherche en sciences sociales* de Pierre Bourdieu publie plusieurs articles consacrés aux mouvements agricoles alors que les manifestations paysannes se multiplient en 1981-1984? Est-ce un hasard si les éditions *Économica* publient, entre 1984 et 1986, dans sa collection intitulée «Économie agricole et agroalimentaire», une série d'ouvrages consacrés aux problèmes agricoles européens? Non. Tout cela participe d'un certain contexte.

Une microhistoire de la politique européenne

De ce qui précède, il ne faudrait pas conclure que les archives Mitterrand recèlent une histoire de la politique européenne sèche et «technocratique.» Elle est technocratique dans la mesure où les traces laissées le sont. Le monde qui apparaît là, c'est celui de hauts fonctionnaires préparant la décision du politique. Mais derrière ces notes, ces comptes rendus de réunions et ces rapports, c'est bien d'hommes dont il est question. Montants compensatoires, Programmes méditerranéens, Systèmes monétaires, armes stratégiques - que sais-je encore-, tous ces sujets renvoient à une activité humaine confrontée aux «forces profondes.» Dans tel rapport ministériel consacré à la sidérurgie européenne comment ne pas voir transparaître toute la question du déclin industriel européen et, plus largement, celle de la mutation économique du vieux continent? Ce sont là les conséquences de la fin du modèle «charbon-acier» - voire «aluminium-pétrole-électricité» - et le début de la troisième révolution industrielle. Et ce sont contre ces forces-là que les conseillers et les ministres se débattent. Au cœur de la machine administrative française, ce que révèlent les archives Mitterrand, c'est l'activité de ce groupe d'hommes. Ce que l'historien met à jour, autour de dix Conseils européens, ce sont les évolutions de ce groupe: évolution de sa «culture», de ses intérêts, de ses hiérarchies, etc. C'est aussi l'évolution de ses contours, car loin d'être monolithique, il change constamment selon les trajectoires individuelles des hommes et des femmes - très peu nombreuses - qui le composent.

Plutôt qu'un groupe - ce qui laisserait entendre des frontières claires-, il serait d'ailleurs plus juste de parler de milieu: le milieu décisionnel communautaire français.

Cet agrégat d'individus, entre trente et cinquante, rassemblés autour d'une même activité, semble avoir une certaine conscience de son unité. Charles Debbasch, universitaire, conseiller auprès de Valéry Giscard d'Estaing, en a donné une illustration dans son livre-souvenir pour la période 1978-1981²⁴⁶. Plus intéressant dans notre cas, ce paragraphe écrit par le conseiller diplomatique de

²⁴⁶ Debbasch (Charles), *L'Élysée dévoilé*, Albin Michel, 1982.

François Mitterrand, Hubert Védérine. Dans *Les mondes de François Mitterrand*, écrit en 1996, il terminait ainsi sa description de la machine diplomatique française:

«ce groupe de dirigeants [français], à force de brasser les mêmes informations et de passer en revue les mêmes scénarios, de se réunir à toutes heures du jour et de la nuit - à l'Élysée, chez le secrétaire général, le sherpa [*Jacques Attali*], ou le conseiller diplomatique; au Quai d'Orsay en salle de crise, au cabinet du ministre, chez le secrétaire général de la Défense-, finit par acquérir des réflexes, une culture commune très particulière. Il ne s'agit pas d'une vision élitiste, du genre de celle à laquelle les démagogues de tous poils reprochent d'être coupée "des gens" ou du "terrain", mais du type de liens professionnels qui s'instaure entre pompiers au sein d'une caserne ou entre les personnels du service d'urgences d'un hôpital. La "réaction de la France" à tel ou tel événement est ainsi le résultat alchimique d'une série très rapide d'interactions entre les membres de ce groupe - au sein duquel les rapports de forces sont en évolution constante et auquel il convient encore d'ajouter les porte-parole et les chefs de services de presse-, arbitrées et ajustées par les ministres et, *in fine*, par le Président lui-même.»²⁴⁷

Les acteurs ont donc bien conscience d'appartenir à un «milieu». Les archives l'attestent elles aussi: certaines réunions sont convoquées sous l'appellation «Groupe Europe»²⁴⁸. À lire les comptes rendus de ces réunions, il apparaît clairement que c'est là que sont formulées les positions françaises sur chacun des grands dossiers européens.

Comment étudier un tel milieu décisionnel? Nous disposons d'archives, mais peut-on aller au-delà et utiliser quelques concepts? Oui. L'attention portée aux milieux est depuis longtemps une composante de l'histoire des relations internationales. Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle, dans *l'Introduction à l'histoire des relations internationales*²⁴⁹, évoquaient déjà certains de ces aspects. L'article de Jean-Claude Allain paru dans la revue *Relations internationales*²⁵⁰ en 1984 était encore plus précis. La notion de «groupe dirigeant» y était longuement développée. Enfin, l'historien dispose des travaux réalisés dans d'autres disciplines. On pense en premier lieu à ceux de la sociologie politique qui offrent plusieurs modèles intéressants. Le *système formel* décrit par Amitai Etzioni dans les années soixante, lorsqu'on l'applique au fonctionnement de l'Élysée, semble particulièrement opératoire²⁵¹. En France, à la suite de Jacques Lagroye et de bien d'autres, le fonctionnement des

²⁴⁷ VEDRINE (Hubert), *Les mondes de François Mitterrand*, à l'Élysée 1981-1995, Fayard, 1996, p. 54.

²⁴⁸ Sur la composition, la nature et la fonction de ce groupe, on consultera en particulier quatre notes des archives présidentielles: Archives nationales, AG/5(4)-21PM, Compte rendu de la réunion Europe, 05 avril 1983; MOREL (Pierre), Réunion du groupe Europe du lundi 6 juin: mandat pour Stuttgart (9h à 10h30), 04 juin 1983; MOREL (Pierre), Réunion EUROPE, Présidence de la République, le conseiller technique, 10 juin 1983. Archives nationales, AG/5(4)-22PM, Questionnaire pour la réunion "Europe", 1e juillet 1983; NALLET (Henri), Préparation de la réunion "Europe" du mercredi 27 juillet. La position française sur la PAC, Présidence de la République, le conseiller technique, 25 juillet 1983; Réunions Europe, 24 août 1983

²⁴⁹ Entre autre dans le chapitre consacré aux pressions directes. Renouvin (Pierre), Duroselle (Jean-Baptiste), *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Armand Collin, 1991, p. 356 et suivantes.

²⁵⁰ ALLAIN (Jean-Claude), «Le groupe dirigeant», *Relations internationales*; n°41, printemps 1985, p. 79 et suivantes.

²⁵¹ ETZIONI (Amitai), *Modern organizations*, Prentice-Hall, 1964.

institutions a fait l'objet de nombreuses études. Catherine Grémion par exemple décrivait ce qu'elle appelait, quant à elle, le *milieu décisionnel central*²⁵².

L'historien ira toutefois au-delà.

Se concentrer sur l'activité d'un petit groupe et adopter la perspective historique pour en construire le récit, c'est adopter une approche particulière, bien que rarement contemporaine: la microhistoire²⁵³. L'approche microhistorique semble en effet très féconde pour l'étude d'un «milieu décisionnel».

Attentive aux pratiques, à l'événement, aux comportements des acteurs, la microhistoire opère à échelle réduite tout en restant attachée au contexte général. Avec la microhistoire, nous sommes dans l'action et dans le quotidien, ce que le modèle ne permet pas toujours. Or, c'est bien d'actions qu'il est question dans nos sources.

Il y a pourtant une différence de fond entre le milieu décisionnel communautaire français et une petite communauté villageoise où se déploie habituellement la microhistoire. La différence, c'est l'interaction plus large de ce milieu avec le reste de la société. Lorsque les dirigeants français prennent finalement la décision, entre juillet et septembre 1983, d'accepter la mise en place des quotas laitiers, c'est le revenu de 450 000 exploitants agricoles français qui se trouve directement concerné. Les conséquences d'une telle décision sur le prix du lait sont importantes et auront des répercussions dans toute l'industrie agroalimentaire. On peut aller plus loin: en acceptant ces quotas, la diplomatie française fait basculer le rapport de force qui existait entre les Dix. Au-delà des seuls exploitants français, c'est donc l'ensemble des producteurs européens qui se trouvaient concernés. Confronté au milieu décisionnel communautaire français, l'historien doit ainsi envisager les multiples interconnexions entre ce milieu et son environnement. De ce fait, ce vers quoi nous entraînent les archives élyséennes c'est à une histoire qui serait à mi-chemin entre microhistoire, études des processus de décision et relations internationales; une histoire de la politique européenne française organisée en incessants va-et-vient entre des notions différentes et des changements d'échelle permanents.

De la complexité à l'écrit

D'où un temps historique des plus complexes. Mais comment rendre compte de la complexité sans la dénaturer à l'excès?

²⁵² GREMION (Catherine), «Le milieu décisionnel central», dans Quermonne (Jean-Louis), BAECQUE (Francis), Administration et politique sous la Cinquième République, FNSP, 1982, p. 205 et suivantes.

²⁵³ En plus de l'important article de Giovanni Lévi («On microhistory», dans BURKE Peter (dir.), *New Perspectives on Historical Writing*, Oxford, Polity Press, 1991, p. 93 et suivantes) et de l'ouvrage collectif dirigé par Jacques Revel consacré à la microhistoire (*Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Le Seuil-Gallimard, 1996), on pourra se reporter à l'adresse web suivante pour des références plus détaillées: <http://ipr.univ-paris1.fr/saunier/microhist.htm>. Un autre courant historique - d'origine allemande cette fois-ci - suit le même chemin que la microhistoire. Il s'agit de l'Alltagsgeschichte. Pour une bibliographie succincte de cette dernière perspective historique, plus «contemporaine», on se reportera à la même adresse Internet

Pêle-mêle - c'est-à-dire souvent dans la même heure-, le milieu décisionnel communautaire français doit prendre position sur des sujets aussi différents que la réforme de la politique agricole commune - c'est-à-dire la réorganisation de l'ensemble des flux économiques du secteur agroalimentaire des Dix-, l'élargissement à l'Espagne et au Portugal, la libéralisation des transports, le renforcement de la libre circulation dans le marché commun, la modernisation de l'appareil industriel du vieux continent, la mise en œuvre de politiques de recherche adéquates, la recherche d'une plus grande convergence des politiques économiques entre partenaires, l'organisation internationale du commerce, la préservation de la solidarité européenne dans le conflit est-ouest, etc. La liste pourrait s'allonger indéfiniment tant le champ des sujets traités est vaste.

Cette hétérogénéité ne doit pas faire oublier l'extrême interdépendance des dossiers entre eux. Lorsqu'il ne s'agit pas de liens évidents - la Politique agricole commune et l'élargissement par exemple-, il peut s'agir de liens «tactiques.» Rappelons que le dossier «pluies acides», celui de l'utilisation de combustibles solides (charbon) dans la production de l'énergie en Europe ou les quotas de production d'huile d'olive se trouvent mêlés par l'étrange alchimie des négociations bruxelloises. Enfin, Bruxelles n'est pas tout. La politique «strictement» communautaire se trouve souvent reliée - sinon pratiquement au moins dans les esprits - à des considérations plus larges. Les problèmes de sécurité en sont l'exemple le plus flagrant, comme nous le rappelle, à l'époque, l'ambassadeur de France à Bonn:

«À la veille d'échéances décisives pour la sécurité de l'Europe, l'accord profond des deux gouvernements sur la question de l'application de la double résolution de l'OTAN illustre la solidarité de destin entre Paris et Bonn. Il reste par contre des progrès à accomplir pour harmoniser les points de vue sur l'avenir de la Communauté européenne, dans la perspective du Conseil européen d'Athènes.»²⁵⁴

Comment, dans cette multitude, l'historien peut-il définir ce qui aura pesé de façon décisive sur le milieu décisionnel? Comment savoir ce qui, dans cet écheveau de relations humaines et d'intérêts, joue le rôle le plus important?

L'historien ne peut bien entendu prétendre à la résurrection intégrale du passé. La chose est entendue. Un bref coup de téléphone du Président de la République à l'un de ses ministres, quelques minutes avant que ce dernier ne prenne position au sein du Conseil des ministres à Bruxelles, nous est à jamais perdu. Le travail de l'historien admet nécessairement un certain degré d'incertitude. Cette incertitude, dans la mesure du possible, doit être *objectivée* pour permettre la construction du récit historique.

Mais la complexité n'est pas qu'incertitude ou ignorance. La complexité est, par définition, une multitude que l'on ne peut dissocier. Elle semble échapper à toute synthèse. Échappe-t-elle à toute compréhension?

²⁵⁴ Archives nationales; 5AG4-24PM; MORIZET (Jacques), Relations bilatérales franco-allemandes (consultations franco-allemandes des 24 et 25 novembre). (II); Ministère des Relations extérieures, Télégramme à l'arrivée; 19 novembre 1983

Pour beaucoup, la complexité représente un nouveau paradigme. Edgar Morin affirme qu'il y a là un défi majeur à la pensée²⁵⁵. Certes, cette question est ancienne et l'homme s'est souvent interrogé sur les limites de la «raison pure.» Ce qui est nouveau, en revanche, c'est que le complexe était jusque là réservé aux sciences humaines. Aujourd'hui, ce n'est plus vrai. En physique, en mathématique, en chimie, etc., les théories les plus solides ont révélé leurs limites. Certaines des convictions scientifiques les plus tenaces se sont effondrées devant les progrès de la physique quantique ou des études sur le chaos. Les scientifiques ont définitivement quitté le monde du certain pour celui du probable. Ils sont eux aussi perplexes devant les *flots infinis* pour reprendre l'expression de Paul Lacombe²⁵⁶. Et devant ce monde complexe qui se déploie désormais devant eux, les scientifiques ont dû développer un certain nombre de concepts afin d'en rendre compte. D'où cette question²⁵⁷ : certains de ces concepts - sans qu'il s'agisse ici de renouer avec un quelconque scientisme historique - pourraient-ils être opératoires en histoire ?

Les principes de décohérence ou d'émergence utilisés en physique quantique fournissent deux bons exemples²⁵⁸. Ces deux principes apportent en quelque sorte une réponse au célèbre paradoxe du chat de Schrödinger²⁵⁹ en introduisant une réflexion sur la notion d'échelle. Sans entrer dans les détails, on peut dire que grâce à ces changements d'échelle, le physicien peut expliquer l'état d'un corps sans qu'il ait eu besoin de mettre à mal les interactions complexes des parties composant ce même corps. Appliqués aux sciences humaines, de tels concepts aident à penser les interactions entre un groupe social - un milieu de hauts fonctionnaires et d'hommes politiques par exemple - avec ses parties ou son environnement, sans qu'il soit nécessaire d'en «saturer» la connaissance. Ils facilitent les changements d'échelles et d'éventuels va-et-vient entre structure et conjoncture. Enfin, les concepts de décohérence et d'émergence reposent sur l'utilisation de dynamiques comparatives utilisant le temps comme référence. Edgar Morin a utilisé le terme de «rétroaction» pour décrire cette utilisation du temps. Ceci est évidemment très fécond pour l'historien, car ce temps «rétroactif» est en mouvement, et il est porteur de changement sinon de nouveauté. Le temps de la rétroaction, c'est le temps de l'histoire complexe.

²⁵⁵ La revue Sciences humaines a consacré un dossier spécial sur cette question. «Penser la complexité», Sciences Humaines, n°47, février 1995. On peut le trouver en ligne à l'adresse suivante: <http://www.scienceshumaines.fr/Dossier47.htm#9>, à la fin se trouve une solide bibliographie. On lira aussi l'ouvrage d'Edgar Morin sur ce sujet (La complexité humaine, Flammarion, 1994) où l'auteur a compilé plusieurs de ses textes sur la question. On lira aussi le beau livre d'Ilya Prigogine sur ce sujet (PRIGOGINE (Ilya), STENGERS (Isabelle), Entre le temps et l'éternité, Fayard, 1988).

²⁵⁶ Cf. supra

²⁵⁷ Edgar Morin s'est longuement penché sur ce problème, bien entendu, mais il n'est pas le seul: citons, entre autre, François Dosse qui demande que l'on tire «les leçons de la physique quantique.» Dosse (François), L'histoire, Armand Colin, 2000, p. 114 et suivantes.

²⁵⁸ Les réflexions qui suivent s'appuient sur les travaux très récents de l'équipe de physique quantique de Serge Haroche, Jean-Michel Raimond et Michel Brune du Laboratoire Kastler Brossel (CNRS, Université Pierre et Marie Curie - Jussieu). Serge Haroche a longuement décrit ces notions dans l'une de ses interventions à l'Université du savoir, le 31 juillet 2000. Cette conférence peut être téléchargée à l'adresse suivante (adresse longue):

http://www.telerama.fr/edito/etc/savoirs/matiere_31/6matiere.asp?fr=1.

²⁵⁹ Cf. à ce propos les pages internet publiées par le laboratoire Kastler-Brossel consacrées à «l'électrodynamique quantique en cavité», où le paradoxe du chat de Schrödinger est expliqué: <http://www.lkb.ens.fr/recherche/qedcav/french/rydberg/nonresonant/catparadox.html>

La complexité n'est plus aujourd'hui une contrainte. Au contraire, penser la complexité aide à construire le récit historique²⁶⁰. Dans notre cas, il ne s'agit pas de décortiquer à l'infini les ressorts des différents dossiers communautaires mais de montrer, dans un temps qui soit fonction des acteurs et de leurs horizons d'attente, comment les différents éléments d'un monde complexe ont pu interagir. En d'autres termes, comment un petit groupe de décideurs, dont les contours vont varier, agissant dans un domaine particulier de l'appareil politico-administratif français, va répondre aux sollicitations de la complexité. Entre 1982 et 1983, le ministère de l'Économie et des finances d'une part, et le quai d'Orsay d'autre part, ont des approches très différentes au sujet des déséquilibres budgétaires entre les États membres. Fallait-il, ou non, accepter de signer le «chèque» de Mme Thatcher? Dans cette grande controverse, ce qui donne sens, ce n'est pas de dire sur quelles bases reposaient les positions des deux administrations - on échouerait d'ailleurs à toutes les recenser-, mais de voir comment, au fil de mois, une vision va l'emporter sur l'autre. Comment ce processus a finalement conduit à des décisions précises.

Il ne s'agit plus de démontrer à l'infini les processus, il s'agit de décrire ce qui s'y passe, dans les limites de la connaissance à laquelle l'historien est en droit de prétendre. Ceci revient, comme le soulignait Bernard Lepetit²⁶¹, à privilégier l'acteur et à décrire le complexe plutôt qu'à l'expliquer. Comment les acteurs sont-ils mobilisés, informés; comment sont perçus les enjeux; comment sont traités les dossiers; comment sont évalués les intérêts spécifiques de la France et ceux des partenaires; comment sont conduites les négociations; et, finalement, comment sont acceptés les compromis. Le *comment* permettant la compréhension du *pourquoi*. Dès lors, dans cette microhistoire internationale, le récit est loin d'être une belle petite mécanique de causalités. Au contraire, l'histoire ainsi construite laisse apparaître les attentes, les craintes, les espoirs, les réussites et les échecs des acteurs. En d'autres termes, un temps historique incertain.

C'est donc par le récit que l'historien peut rendre compte de la complexité.

Privilégier le récit, c'est évidemment s'interroger sur les conditions de son écriture. Interrogations d'autant plus nécessaires que l'on s'approche de la rédaction ... où l'on retrouve les affres du doctorant.

Longtemps ignoré en France - en dehors de quelques vieux étudiants de Nanterre-, Paul Ricœur est désormais une référence incontournable - et à juste titre - dans ce domaine.

Lire Paul Ricœur, lorsque l'on est non-philosophe, est pourtant une tâche ardue. *Temps et récit*, cet ouvrage qui traite fondamentalement et magistralement de l'histoire, reste très conceptuel²⁶². L'œuvre, riche et difficile, quelque fois hermétique, offre pourtant aux historiens des passages d'une redoutable clarté. Il en est ainsi lorsque Ricœur décrit la «mise en intrigue», c'est-à-dire ce moment où l'historien

²⁶⁰ Cf. sur le même sujet: FRANK (Robert), «Penser la complexité: l'histoire des relations internationales», BEAUVOIS (Yves), BLONDEL (Cécile), Qu'est-ce qu'on ne sait pas en histoire?, Presse universitaire du Septentrion, 1998, p. 103.

²⁶¹ Bernard Lepetit, «Une autre histoire sociale», Correspondances, bulletin de l'IRMC, n°40, 1996. Cet article, l'un des derniers publié par Bernard Lepetit, est disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.irmcmaghreb.org/corres/textes/lepetit.htm>.

²⁶² Heureusement, on trouvera sur Internet un grand nombre d'articles introductifs aux principaux travaux de Paul Ricœur. Sans remplacer la lecture, ils permettent de s'initier aux concepts employés

passé de ses cartons à ses pages noircies par l'écriture. Ricœur y voit un tourbillon de facteurs hétérogènes - agents, buts, moyens, interactions, circonstances, résultats inattendus, etc.²⁶³ -, que l'auteur-historien agence selon des modalités qui lui sont propres mais toujours en relation avec ses sources. Écrire c'est donc faire se rencontrer deux mondes: celui des «traces» du passé et celui de l'historien. C'est au moment où cette rencontre se produit que l'historien rompt définitivement avec le régime de la complexité et des doutes. C'est là qu'il fait naître la lucidité alors qu'il n'y avait que perplexité²⁶⁴. À l'écheveau des événements, aux questions non résolues, aux forces profondes qui se bousculent, aux acteurs qui s'interrogent, succède le temps de la synthèse et de la médiation. Le moment où il faut choisir ce qui sera, ou non, retenu et intégré au récit. Un récit d'histoire du temps présent.

En guise de conclusion Les historiens commencent à peine à se pencher sur les années quatre vingts. Les archives s'ouvrent lentement. Pour reprendre le découpage avancé par Georges-Henri Soutou²⁶⁵, nous en sommes à la deuxième des trois phases historiographiques: celle de la «description apaisée.» Description qui appelle, comme le réclame Ricœur, à respecter l'incertitude de l'événement²⁶⁶.

Avec la politique extérieure des «années Mitterrand», nous sommes bien dans le temps présent. Un temps que nous voulons résolument humain et porteur de changements; un temps qui ait du sens. Un temps historique à part entière qui a «quelque chose à dire» à l'ensemble de notre discipline. Ce que ces quelques réflexions ont cherché à montrer.

Laurent Courmel, p. 159-182

→ [L'URSS dans l'histoire des relations internationales. L'apport des nouvelles archives.](#)

LAURENT COURMEL

L'histoire des relations internationales ne pouvait pas ne pas être ébranlée par le bouleversement méthodologique qu'ont connu, depuis près d'une décennie, les études sur l'URSS. Durant cette période, les archives soviétiques se sont, selon la formule consacrée - qu'il faut toutefois nuancer, nous y reviendrons - «ouvertes». Quels ont été les impacts de ce changement dans l'historiographie récente?

Durant l'été 1992, des documents apportaient, sous les yeux d'un public occidental particulièrement attentif, des révélations majeures sur certains événements de la Guerre froide²⁶⁷. Peu de temps

²⁶³ Ricœur (Paul), *Temps et récit*. 1. L'intrigue et le récit historique, Édition du Seuil, 1983, p. 127.

²⁶⁴ Ricœur (Paul), *op. cit.*, p. 89 et suivante

²⁶⁵ L'historiographie de la Guerre froide a parcouru le chemin classique dans le cas d'un grand conflit: d'abord la recherche des responsabilités, encore très marquée par le poids du combat politique; puis une description beaucoup plus apaisée et de plus en plus précise du processus de décision, des motivations des uns et des autres, des enjeux de toute nature; enfin une relecture des épisodes les moins bien connus, grâce à l'exploitation d'archives de plus en plus abondantes.» Soutou (Georges-Henri), *La guerre de Cinquante ans. Les relations est-ouest 1943-1990*, Fayard, 2001, p. 15.

²⁶⁶ Ricœur (Paul), *op. cit.*, p. 332

²⁶⁷ Il faut souligner ici le rôle précurseur qu'avait joué, en 1989-1990, le pouvoir soviétique moribond, pour initier en URSS même la remise en cause de l'histoire officielle sur quelques événements clefs, du pacte germano-soviétique à l'invasion de l'Afghanistan: voir DULLIN (S.), *Matériaux*, 1994, p. 34. [Voir notre bibliographie succincte, en fin d'article, pour les références précises]

après, non sans hésitations et débats, le nouveau pouvoir russe mettait en place la législation qui permet encore aujourd'hui, de façon inédite dans l'histoire du pays, la libre consultation des archives. Cependant tous les documents ne sont pas devenus accessibles, et des entraves juridiques fortes subsistent, en particulier avec la notion floue de «secret d'État»²⁶⁸. Aujourd'hui, dans un climat dépassionné, alors que les chercheurs peuvent poser sereinement les problèmes liés à cette nouvelle documentation, on peut tenter de faire un bilan provisoire de ce qu'elle a d'ores et déjà apporté à l'étude de l'URSS dans les relations internationales. Avec l'affaiblissement des enjeux idéologiques et la fin de la Guerre froide, l'intérêt porté par les médias et le grand public sur ces questions a considérablement diminué²⁶⁹. Les historiens russes et occidentaux n'en poursuivent pas moins, portés par une motivation stimulée par leur frustration documentaire antérieure, et par une coopération internationale efficace²⁷⁰, leur travail dans ce domaine essentiel de l'histoire de l'URSS.

L'entretien que nous avons mené ici auprès de Marie-Pierre Rey²⁷¹ et de Sabine Dullin²⁷² porte à la fois sur les nouvelles approches suscitées par l'ouverture des archives, sur les problèmes méthodologiques qu'elle pose, et les débats qu'elle provoque. Ainsi, les éventuelles «révélations» ne doivent pas focaliser toute notre attention: si la chronologie et l'interprétation des événements bénéficient incontestablement de l'accès à de nouveaux documents, c'est toute la conception, mais aussi la mise en œuvre de la politique extérieure soviétique qui font l'objet d'une redéfinition dans les recherches récentes, au profit de notre compréhension globale du système politique.

Des archives enfin ouvertes?

Évoquons rapidement les fonds qui concernent les relations internationales²⁷³ :

²⁶⁸ La mesure la plus importante dans ce domaine date de juin 1992: l'administration des archives de la Fédération de Russie en autorisait l'accès aux citoyens russes et aux étrangers, sur la base de la prescription trentenaire, et dans la mesure où leur contenu ne constituait pas «un secret d'État ou un autre type de secret défini par la loi» - le délai s'élevant à 75 ans pour les archives «contenant des informations sur la vie privée des citoyens»: voir GRIMSTED (P.K.), *Archives of Russia Five Years After*, p. 20 [voir bibliographie]; ces dispositions furent reprises dans la loi sur les archives du 7 juillet 1993.

²⁶⁹ Les chercheurs constatent ainsi une certaine indifférence à l'égard de leurs découvertes récentes: GRAZIOSI (A.), «The new soviet archival sources», *Cahiers du Monde Russe*, n°40/1-2, 1999 [numéro consacré aux archives soviétiques, voir bibliographie], et WOHLFORTH (W.C.), «New Evidence on Moscow's Cold War: Ambiguity in Search of Theory», *Diplomatic History*, n°2, 1997, p.229. [voir bibliographie]

²⁷⁰ Citons par exemple le *Cold War International History Project*, basé au Woodrow Wilson International Center for Scholars, à Washington, qui publie de nombreux documents inédits, ainsi que le *Parallel History Project on NATO and the Warsaw Pact* dirigé par Vojtech Mastny. [voir bibliographie].

²⁷¹ Professeur d'histoire contemporaine, directrice du Centre de recherche en histoire des Slaves (CRHS) de Paris I

²⁷² Maître de conférences en histoire contemporaine au CRHS et au CHRIC de Paris I.

²⁷³ Pour une présentation plus complète, voir RUCKER (L.), *Vingtième siècle*, n°45, janvier-mars 1995; PONS (S.), «The Papers on Foreign and International Policy in the Russian Archives», *Cahiers du Monde Russe*, n°40/1-2, 1999; HASLAM (J.), «Russian Archival Revelations and our Understanding of the Cold War», *Diplomatic History*, n°2, 1997. Il faut consulter aussi le site internet *Archeo Biblio Base*, car les appellations des centres d'archives ont encore changé depuis 1999. [voir bibliographie]

Les Archives du MID (Ministère des Affaires étrangères, avant 1946 Commissariat du Peuple aux Affaires étrangères: *Narkomindel*), ou «Archives de la Politique Extérieure de la Fédération de Russie» (AVPRF), contiennent notamment toute la correspondance du MID, les traités, les rapports annuels des ambassades, les journaux des ambassadeurs, les papiers du commissaire/ministre et de ses adjoints, des mémoranda internes. Depuis 1992, la déclassification se fait avec une aide financière internationale et elle avance en parallèle à partir de 1917 et de 1945. Les conditions d'accès à ces archives sont particulières, et problématiques: demandes longues à obtenir, impossibilité pour les chercheurs de disposer d'inventaires (*opisi*) efficaces²⁷⁴ soumission au bon vouloir des archivistes...

Les Archives du ministère de la Défense sont fermées sauf permission spéciale.

Les Archives du FSB (de la sécurité d'État), officiellement fermées, sont en fait partiellement et indirectement ouvertes, à condition de prendre en compte des «considérations financières»²⁷⁵.

Les Archives du Parti et des organisations internationales sont essentielles: la politique étrangère de l'URSS se décidait souvent dans ses instances dirigeantes, et ces documents sont plus facilement accessibles que ceux du MID. Tous les fonds du Politburo, du Komintern puis du Kominform et des conférences des partis communistes, ainsi que ceux du département international du Comité Central du Parti, jusqu'à la fin 1952, sont conservés dans les anciennes «archives centrales du Parti», maintenant RGASPI (Archives d'État russes d'histoire politique et sociale, ex-RTsKhIDNI), après cette date, au RGANI (Archives d'État russes d'histoire contemporaine, ex-TsKhSD). Toutefois, les archives du Politburo qui concernent la politique étrangère, la défense et le renseignement sont classées en *osoby papki* («dossiers spéciaux»): ces documents, de la plus haute catégorie de confidentialité, gardés aux archives présidentielles du Kremlin, ne sont qu'en partie accessibles aux chercheurs²⁷⁶.

Sur l'accessibilité des archives: comment évolue la pratique face à la réglementation, notamment sur la notion de «secret d'État»²⁷⁷ ?

Marie-Pierre Rey: «Il faut évoquer le cas paradoxal des documents qui ont été déclassifiés, puis à nouveau interdits d'accès: les dossiers sur l'occupation soviétique en Allemagne, les rapports annuels du MID, et bon nombre de documents du MID concernant, par exemple, les relations franco-soviétiques de la période 1955-1965, les communications télégraphiques entre le Komintern et les membres du PCUS...»

Sabine Dullin: «La réglementation est une chose, la pratique une autre. On peut dire que dans ce domaine, le MID est particulièrement restrictif non seulement pour ses propres archives mais aussi par exemple pour les archives présidentielles reversées au RGASPI. Ainsi, le fonds Molotov est

²⁷⁴ La situation de ce point de vue ne semble pas avoir changé depuis le milieu des années 1990: voir PONS (S.), *op. cit.*, 1999, p.236.

²⁷⁵ HASLAM (J.), *op. cit.*, 1997, p.220. Des recueils de documents édités par le FSB lui-même sont parus, sur la période de la guerre.

²⁷⁶ Jusqu'en 1934 seulement, selon PONS (S.), *op. cit.*, 1999, p.241. Certains historiens russes ont pu obtenir des dérogations, ainsi que l'ancien dissident Vladimir Boukovsky. [voir bibliographie]

²⁷⁷ *Un décret présidentiel a confirmé, fin 1995, la liste des thèmes considérés comme «secrets d'État»- un observateur russe avait alors remarqué qu'elle était similaire aux listes officielles publiées en URSS au début des années 1980: MURATOV (D.), cité par GRIMSTED (P. K.), op.cit., 1995, p.22.*

maintenant intégralement ouvert, sauf les dossiers concernant son activité en tant que ministre des Affaires étrangères, le MID ayant mis son veto».

Où trouver ce qu'on ne peut pas obtenir au MID?

M.-P. R.: «Dans les archives du Parti: en particulier pour la période postérieure à 1954; certes, les archives du Département International du Comité central du PCUS, lieu stratégique dans l'élaboration de la politique extérieure post-stalinienne, demeurent fermées. Mais un certain nombre de documents faisant écho à ces fonds sont accessibles via le Département Général du Comité central et de manière éparse, via le fonds 89, constitué en 1991-1992, lorsqu'il s'est agi de faire le procès du PCUS. On y trouve ainsi des données chiffrées très détaillées et annuelles sur le financement par le PCUS des partis communistes de la seconde moitié des années 1950 à la fin des années 1970. Les données concernant le financement des PCF et PCI sont très précieuses à l'historien de l'URSS comme à l'historien du mouvement communiste international.

A ces archives du Parti, s'ajoute évidemment le corpus constitué par les Mémoires et souvenirs d'anciens diplomates, publiés à partir de la *perestroïka*, et qui constituent une source d'intérêt majeur, comme ceux d'Aleksandrov-Agentov ou de l'ambassadeur Dobrynine²⁷⁸; mémoire vivante des relations américano-soviétiques, Dobrynine livre un témoignage crucial sur de nombreux points, en particulier la crise de Cuba dont il a été un des premiers à bien expliciter les enjeux du côté soviétique».

S. D.: «Les archives du Parti et du Komintern sont très riches, même si, sur certains aspects, la grande ouverture qui a caractérisé l'année 1992 n'est plus de mise (en particulier les dossiers personnels). Au RGASPI, sont aujourd'hui consultables de nouveaux fonds, en particulier ceux des dirigeants. Le fonds Staline, où l'on trouve des collections des télégrammes chiffrés qu'il a reçus de l'étranger, ses documents de travail, sa correspondance, suscite actuellement la curiosité des chercheurs. Les fonds du Komintern, et surtout des multiples associations qui gravitaient autour, restent très largement à explorer».

Dans ces conditions, l'historiographie des relations internationales ne progresse pas avec la même constance sur tous les terrains; beaucoup de chercheurs estiment qu'on en sait aujourd'hui «plus sur l'ère Brejnev que sur l'ère stalinienne»²⁷⁹. Mais Marie-Pierre Rey estime, au contraire, qu'actuellement «on connaît bien mieux le fonctionnement de la diplomatie stalinienne que celui de la diplomatie brejnévienne». Le décalage tient aussi à l'intérêt des médias pour les questions les plus récentes et au fait que certains événements sont mieux documentés que les autres. Il en va ainsi pour les interventions soviétiques en Europe de l'Est: la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie ont obtenu du gouvernement russe, au milieu des années 1990, la communication d'archives importantes²⁸⁰.

Le renouvellement historiographique et ses limites

²⁷⁸ Voir bibliographie

²⁷⁹ HASLAM (J.), *op. cit.*, 1997, p.217.

²⁸⁰ *Ibid*, p. 218

Sur les années 1920 et 1930: quelle vision a-t-on désormais du rôle de l'URSS dans la sécurité collective et son échec?

S. D.: «Le débat sur les origines du pacte germano-soviétique a été réactivé au début des années 1990. Les ouvrages fondés sur les archives ont tendance à considérer la diplomatie soviétique comme très réactive à la conjoncture et fondamentalement défensive. Gorodetsky dans son dernier livre a tenté de démonter la version médiatisée par Souvorov dans le *Brise-glace* d'un Staline offensif prévoyant l'attaque contre l'Allemagne en 1941 pour porter la révolution en Europe, en présentant un Staline surtout préoccupé de géopolitique dans la lignée des tsars. Les fonds très intéressants des commissions Litvinov et Maïski de préparation de l'après-guerre, étudiés dans le cadre du *CWIHP*²⁸¹, en témoignent également. Cependant, il est difficile de faire l'économie du projet idéologique et de l'existence d'une grille de lecture profondément anticapitaliste du monde chez Staline et ses proches²⁸².

Pour comprendre l'évolution de la politique extérieure soviétique avant l'accession au rang de Grande Puissance, il s'avère plus fructueux d'envisager les moyens que l'URSS a ou croit avoir à sa disposition, que les fins. A ce titre, le tournant de la guerre d'Espagne apparaît bien plus fondamental que Munich dans la remise en cause de la stratégie soviétique en Europe».

Staline a-t-il joué le rôle de premier plan qu'on lui a prêté dans le déclenchement de la Guerre froide?

L'idée que Staline décidait tout seul, en partie héritée des attaques de Khrouchtchev au XXe congrès, a été partiellement remise en cause. Il est prouvé que si Khrouchtchev était bien écarté des questions de politique extérieure, d'autres dirigeants étaient régulièrement sollicités par Staline, comme en témoigne la liste des télégrammes envoyés pendant la guerre de Corée (à Molotov, Malenkov, Beria, Mikoyan, Kaganovic)²⁸³.

M.-P. R.: «Si Staline tient de fait sa garde rapprochée informée des questions cruciales de politique extérieure, voire lui demande son avis, il n'empêche que son point de vue l'emporte systématiquement. Ce qui conforte bien l'historien dans la perception d'un Staline pesant personnellement très lourd dans le processus de décision. Par ailleurs, les mémoires de Molotov, publiées sous la forme d'entretiens avec Félix Tchouev, vont dans le même sens.

En ce qui concerne la stratégie stalinienne à l'égard de l'Occident, la donnée clef à prendre en compte, c'est la nature du rapport des forces conventionnelles et stratégiques entre l'Est et l'Ouest, au début de la Guerre froide comme pendant toute la période stalinienne. Or, ce rapport est systématiquement défavorable à l'URSS qui, tout en affichant une supériorité en ce qui concerne les forces conventionnelles, n'en est encore qu'au stade du prototype en matière d'armement nucléaire. Cette donnée explique la prudence de Staline qui s'est toujours efforcé d'éviter tout affrontement direct avec les États-Unis, tout en cherchant à exploiter toutes les situations potentiellement favorables pour élargir la zone d'influence soviétique».

La détente a-t-elle été une politique sincère de la part des dirigeants soviétiques?

²⁸¹ Cold War International History Project, voir note 4 et la bibliographie.

²⁸² Comme le montrent les travaux de Silvio Pons: voir bibliographie.

²⁸³ HASLAM (J.), *op. cit.*, 1997, p.221.

M.-P. R.: «La question est mal posée: il n'y a pas de «sincérité» en politique extérieure, de quelque côté que l'on se trouve mais il y a des choix qui sont effectués en réponse à des intérêts ou du moins à ce que les décideurs perçoivent comme des intérêts. Or, de fait, l'URSS brejnévienne avait intérêt à la détente; cette dernière lui permettait d'alléger le coût de sa défense et de redistribuer ainsi vers une économie déjà essoufflée un certain nombre de moyens financiers et de se procurer en Occident les technologies et les biens d'équipement indispensables à sa modernisation, tout en avançant dans la voie de la négociation sur les questions internationales encore non résolues, comme la question de l'existence des deux États allemands ou la reconnaissance définitive de la ligne Oder-Neisse par la communauté internationale. Mais cette détente, si nécessaire fût-elle, n'a concerné que les relations Est-Ouest stricto sensu; autrement dit, elle ne changea rien à la rivalité américano-soviétique dans le Tiers monde-qui joua pendant toute la période brejnévienne à l'avantage de l'URSS-pas plus qu'elle ne concerna les relations internes au bloc de l'Est. D'où la tragédie du Printemps de Prague survenue en pleine phase de 'détente'».

À propos du refus des dirigeants soviétiques d'intervenir en Pologne en 1981²⁸⁴, et du jugement qu'on a parfois porté sur Jaruzelski lorsqu'il a décrété l'état de guerre:

M.-P. R.: «A mon sens, Jaruzelski n'a pas «menti». La question de l'intervention en Pologne a été débattue au Politburo (cf. les archives du fonds 89) et a donné lieu à une discussion très dure entre partisans de l'intervention et opposants. Le rapport de force a finalement été favorable à ces derniers mais au moment où Jaruzelski a été contraint de faire ses propres choix, la décision de non-intervention n'était pas complètement installée. Il lui a donc fallu anticiper sur la décision soviétique; or dans le contexte de forte dégradation des relations Est-Ouest et de la guerre en Afghanistan, l'intervention pouvait apparaître comme possible. En conséquence, je ne pense pas que l'on puisse lui reprocher d'avoir tenté, tant bien que mal, de minimiser les risques encourus par l'État et le peuple polonais».

La Perestroïka visait-elle à renforcer la puissance soviétique?

M.-P. R.: «À son arrivée au pouvoir, Gorbatchev cherche à améliorer le fonctionnement de la machine soviétique en se lançant d'abord dans un courageux état des lieux puis, progressivement, dans une large entreprise de réforme. On peut évidemment considérer que le projet gorbatchévien souhaitant rendre l'économie nationale plus performante vise, à terme, à renforcer la puissance de l'URSS. Mais les moyens mis en œuvre-promotion d'un véritable accord de désarmement avec Washington, renonciation au glacis est-européen et au Pacte de Varsovie, trop coûteux sur le plan économique et militaire, et lâchage progressif du réseau soviétique d'États clients-témoignent d'un repli sur soi et d'une nouvelle conception de la puissance qui n'a plus rien à voir avec la conception offensive, tant sur le plan territorial qu'idéologique, de la puissance brejnévienne. Et de ce point de vue, je ne crois pas du tout à une «manœuvre» pour déjouer la vigilance de l'Occident, comme le soutient l'ex-dissident Vladimir Boukovsky, mais à une volonté, de plus en plus désespérée d'ailleurs, de sauver ce qui pouvait l'être encore, c'est-à-dire l'entité soviétique.»

Quelles sont les principales zones d'ombre qui restent à éclairer, faute d'archives encore accessibles, voire après lecture des archives?

²⁸⁴ D'après les documents secrets révélés par BOUKOVSKY (V.), 1995, p.383. [voir bibliographie].

M.-P. R.: «La stratégie soviétique à l'égard du Tiers monde reste encore trop mal connue».

S. D.: «Il me semble qu'il est encore trop tôt pour faire un bilan. Bien des recherches sont encore en cours. On a plus de publication de documents d'archives que d'ouvrages définitifs. Les articles très intéressants du *CWIHP* témoignent davantage des hypothèses de travail en cours, de la recherche en train de se faire que de mises au point définitives sur bien des sujets».

D'autres approches, au-delà de l'histoire diplomatique

Alors que l'histoire diplomatique n'a pas livré tous ses secrets, l'étude de l'URSS dans les relations internationales exige qu'on s'en écarte un peu: ce n'est pas là un fait nouveau, et la spécificité de l'idéologie de ce régime rend d'autant plus importante, mais aussi délicate, la prise en compte des questions de prestige et d'influence politique et culturelle. En particulier, le mouvement communiste international, depuis la fondation de l'Internationale Communiste (Komintern) en 1919, a fait l'objet d'interprétations variées, voire opposées, quant au rôle qu'il a pu jouer sur la scène internationale (et sur les scènes nationales)²⁸⁵. Les archives en elles-mêmes ne permettent pas de trancher entre ceux qui voient dans le mouvement communiste un simple relais de la «stratégie soviétique»²⁸⁶, et ceux qui soulignent la complexité de son histoire et sa marge d'autonomie par rapport à Moscou²⁸⁷. En revanche, on connaît plus en détail le rôle d'autres organisations instrumentalisées par l'URSS pour diffuser sa propagande dans les opinions occidentales: par exemple la Société panrusse pour le rapprochement culturel entre l'URSS et l'étranger (VOKS en russe)²⁸⁸.

Il est en outre nécessaire d'étudier les conditions de la réception de cette propagande²⁸⁹: l'histoire des relations internationales rejoint ici celle des contextes politiques et sociaux intérieurs de chaque pays. Mais, du côté de Moscou, une question fondamentale reste posée:

L'URSS était-elle une puissance à part, car révolutionnaire, ou une puissance classique?

M.-P. R.:«La question de l'éventuelle spécificité de la puissance et de la diplomatie de l'URSS est depuis longtemps, au cœur de toute réflexion sur l'aventure soviétique. Pour ma part, je pense comme

²⁸⁵ Voir WOLIKOW (S.), «Les interprétations du mouvement communiste international», in DREYFUS (M.) et alii. (dir.), *Le Siècle des Communismes*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2000, p.83-91

²⁸⁶ Conception développée par exemple, pour la période stalinienne, par COURTOIS (S.), «Parti communiste français, Komintern et dimension totalitaire», *Communisme*, n°53-54, 1998.

²⁸⁷ Voir l'approche de la création du Kominform comme le résultat d'une «improvisation», et des ambiguïtés de Jdanov, dans PONS (S.), «La direction stalinienne et le Kominform: quelques réflexions sur la conférence de 1947», dans WOLIKOW (S.) (dir.), 1996 [voir bibliographie].

²⁸⁸ Pour le rôle de cet organisme et d'autres comme moyen de pression sur les opinions occidentales, voir CŒURÉ (S.), «Défricher et déchiffrer: les archives de la propagande extérieure (1920-1930)», dans WERTH (N.) (dir.), 1996 [voir bibliographie], p.43-51; pour la période 1953-1975, REY (M.-P.), *L'URSS et l'Europe occidentale de 1953 à 1975*, 1997, chapitre IV, p.137-159, et ROBERT (C.), 2000. Voir bibliographie.

²⁸⁹ Sophie Cœuré parle ainsi d'un système «d'influence plutôt que de propagande», article cité, p.51.

Jacques Lévesque qu'il y a complémentarité des deux sphères²⁹⁰ ; toutefois, dès le début des années 1920, l'URSS s'est comportée comme une puissance classique privilégiant des intérêts géopolitiques tout en actionnant les leviers d'action originaux et spécifiques qui étaient les siens, dont le Komintern puis le Kominform et l'ensemble des «fronts». Ce qui n'exclut pas que, à certains moments, ces dernières instances aient pu chercher et parfois aient réussi à conquérir une marge de manœuvre susceptible de peser sur les priorités de la politique extérieure proprement dite. En ce qui concerne la période khrouchtchévienne, elle n'a pas été marquée par un "abandon" des intérêts soviétiques. Au contraire, la période khrouchtchévienne installe en URSS une conception mondialisée de la puissance et instrumentalise, au service des intérêts géopolitiques soviétiques, le discours révolutionnaire. On le voit très clairement dans le comportement des décideurs soviétiques à l'égard des pays en voie de décolonisation.»

S. D.: «Le paradigme 'impérial-révolutionnaire' utilisé par Zubok et Pleshakov²⁹¹ me paraît stimulant car cela met au premier plan une synthèse plus qu'une dualité. Il me semble que la dualité d'ailleurs institutionnalisée des premiers temps de la Russie révolutionnaire s'est muée sous Staline en autre chose. On pourrait dire que la vision de Staline, y compris de l'extension révolutionnaire, est profondément «étatique». Cela renvoie à l'exégèse nécessaire d'une culture politique spécifique chez les dirigeants soviétiques.»²⁹²

L'étude du système soviétique en toile de fond?

Le travail dans les archives amène les chercheurs à se poser des questions plus globales: ils se penchent sur le fonctionnement complexe des administrations et des cercles du pouvoir soviétiques. Ici se jouent des avancées qui ne sont pas à proprement parler des révélations, mais plutôt des jalons dans la compréhension des processus de décision en matière de politique étrangère. Deux questions sont privilégiées par la recherche actuelle²⁹³ : celle des relations entre les différentes institutions concernées, notamment la dichotomie État-Parti, et celle du fonctionnement interne du ministère / Commissariat du Peuple.

Quels sont les éléments qui remettent en cause le monolithisme supposé du système soviétique dans le domaine des relations internationales?

S. D.: «Bien sûr, il y a une division des tâches entre État et Parti et une rivalité institutionnelle entre ministère des Affaires étrangères et Comité central ou Komintern pendant l'entre-deux-guerres. Staline et les autres membres influents du Bureau politique jouant les arbitres entre des logiques professionnelles et institutionnelles différentes ou composant avec. Mais, les conflits peuvent aussi bien opposer deux ministères (par exemple le Commerce extérieur et les Affaires étrangères) tout comme on peut retrouver des tendances qui traversent plusieurs institutions (Togliatti et Dimitrov sont plus proches des options de Litvinov que de celles défendues par Manuïlski au sein de leur propre

²⁹⁰ LÉVESQUE (J.), «Quelques paradoxes de la politique internationale de l'URSS», *Communisme*, n°49-50, 1997, p.7-15. Voir aussi PONS (S.), «The papers...», article cité, 1999, p.249.

²⁹¹ Voir bibliographie

²⁹² Voir l'introduction de RUCKER (L.), 2001. Voir bibliographie

²⁹³ Voir l'exposé qu'en fait RUCKER (L.), 1995, p.141. Voir bibliographie

institution, le Komintern). La verticalité et le cloisonnement des relations entre chaque chef d'administration et Staline ne cessent de se renforcer pendant les années 1930.»

M.-P. R.: «Pour la période post-stalinienne, il n'y a plus de monolithisme mais des instances, le Politburo, le département international du Comité central, le MID...-qui évoluent dans des sphères d'action bien définies. Toutefois, cette répartition des tâches n'exclut pas des rivalités; ainsi, dans la première moitié des années 1970, apparaissent des désaccords croissants entre le MID, acquis à la détente et épaulé par différents instituts de recherche, dont l'IMEMO et l'Institut des États-Unis et du Canada, et, face à lui, le département international du Comité central réservé, voire hostile à la politique d'ouverture à l'Occident. On ne connaît pas encore suffisamment le fonctionnement de la diplomatie brejnévienne pour avoir une vision d'ensemble du poids des différents acteurs.»²⁹⁴

Quel est le degré d'autonomie des acteurs, notamment des diplomates, et quelle évolution peut-on esquisser à ce sujet sur toute la période soviétique?

S. D.: «La périodisation est importante pour sortir d'un modèle totalitaire statique. Le totalitarisme s'est construit sous Staline. Litvinov pouvait, tout en ayant une forte personnalité et être marié à une Anglaise d'origine aristocratique, être le diplomate en chef de Staline, en tant qu'expert reconnu comme compétent. En 1939, ce n'est déjà plus envisageable. La logique exclusivement politique l'emporte au moment des purges sur la logique de compétence professionnelle (c'est sans doute ce qui s'inverse après la mort de Staline). Molotov indique dans ses conversations que Litvinov était un bon diplomate mais que l'important c'était d'être loyal. On ne peut cependant pas parler d'autonomie même au tout début du régime, les affaires extérieures, «monopole du prince» selon Marcel Merle, ayant été un domaine réservé du Bureau politique du PCUS dès Lénine».

M.-P. R.: «Certains auteurs soulignent que Molotov ne lisait que 10% des papiers qui lui étaient adressés²⁹⁵, cela dit, ce n'est pas là une spécificité soviétique mais plutôt une conséquence de l'inflation documentaire qui caractérise tous les appareils modernes de décision. Il est vrai, en revanche, que la marge de manœuvre des diplomates a grandi au fur et à mesure que s'installait la détente et que s'approfondissaient les relations Est-Ouest, car, en privilégiant les relations inter-étatiques, la détente a eu pour effet de donner plus de rayonnement et d'influence aux acteurs de ces relations. En témoigne le parcours très emblématique de l'ambassadeur Dobrynine, qui, par ses perceptions et ses analyses, a pesé de manière personnelle sur les relations américano-soviétiques.»

Au total, la plupart des chercheurs reconnaissent que «la prise de décision en politique étrangère était inévitablement plus complexe que ne l'admet l'image irréaliste totalitariste»²⁹⁶. Cette question de *decision-making* permet de replacer les faits dans un cadre plus général, qui tient compte de la perception des dirigeants, des moyens qu'ils ont d'être informés, voire des mentalités qui caractérisent le pouvoir, et la société dans son ensemble.

²⁹⁴ Certains chercheurs évoquent le passage des responsabilités aux mains d'un triumvirat à partir de 1977 environ: Andropov (KGB), Ustinov (Défense), Gromyko (MID), le CC ayant alors perdu de son pouvoir de décision, dans tous les domaines de politique intérieure et extérieure. Pourtant c'est au CC que se joue l'avenir de la Pologne en 1981 (voir *supra*).

²⁹⁵ HASLAM, article cité, p.222.

²⁹⁶ HASLAM, article cité, p.221.

L'opinion intérieure a-t-elle été, à certains moments, une «force profonde» dont il fallait tenir compte du côté soviétique?

S. D.: «Pendant les années 1930, il existe sans aucun doute des peurs chez les dirigeants, en particulier à l'égard des populations frontalières. De même, la crainte d'une cinquième colonne n'est pas qu'un simple outil de propagande et s'est renforcée au moment de la guerre d'Espagne (Voir l'ouvrage de Oleg Khlevniouk²⁹⁷). Il y a encore beaucoup à faire pour rechercher les liens entre la politique répressive à l'intérieur (déportations, famine) et la perception d'un danger extérieur. Par ailleurs, il faut noter le poids relatif de l'opinion publique extérieure dans les moments de détente ou de coexistence pacifique (milieu des années 1930, milieu des années 1970). Le régime cherche alors à améliorer son image: c'est tout l'enjeu de l'activité des diplomates soviétiques à la SDN ou des grandes constitutions démocratiques de 1936 et 1977, vitrines légalistes du régime».

M.-P. R.: «De fait, si l'opinion n'a pas pesé de manière sensible sur la politique extérieure soviétique - sauf à partir de la guerre d'Afghanistan où, par exemple, la création des Comités de Mères de Soldats a joué un rôle important dans la levée progressive des tabous et des mensonges qui entouraient la guerre - en revanche, la question de la dissidence politique et intellectuelle autant que la question des «*refuzniki*», juifs candidats à l'émigration en Israël auxquels le pouvoir refusait le droit de partir au motif qu'ils détenaient des secrets d'État, ont constitué très tôt un enjeu des relations Est-Ouest. Il suffit de rappeler les listes de "noms" à sauver que le président Pompidou apportait avec lui à chacun de ses voyages en URSS, ou, dans un registre plus «agressif», l'adoption en 1975, par le Congrès américain, de l'amendement Jackson-Vanik. De même, il faut évoquer ici le combat mené en 1972 par les Occidentaux en faveur de la mise en place d'une «troisième corbeille», consacrée aux droits de l'homme, lors des préliminaires des négociations sur la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe. Cette question des droits de l'homme et des libertés a posé au pouvoir soviétique un véritable dilemme, car, souhaitée et nécessaire pour des raisons stratégiques et économiques, l'ouverture à l'Occident s'avérait dangereuse pour la viabilité du système lui-même. D'où, à partir de 1979-1980, le choix par l'équipe au pouvoir en URSS d'un retour progressif à la Guerre froide. Mais, en définitive, ce retour à la Guerre froide ne permettra pas d'assurer la consolidation d'un édifice miné de l'intérieur et contesté à l'extérieur».

Confronter entre elles les archives soviétiques et occidentales²⁹⁸, remplir les blancs par des hypothèses, reconstituer les conceptions idéologiques et la psychologie des dirigeants de part et d'autre du rideau de fer, identifier les différents acteurs et leurs logiques propres, et la marge d'alternative présente à chaque prise de décision, évaluer l'influence des opinions publiques: cette profusion de pistes nouvelles fait la richesse du chantier ouvert par l'historiographie récente. La nouvelle documentation pose ainsi autant de questions qu'elle apporte de réponses, et celle de leur interprétation n'est pas, pour les chercheurs, la moins cruciale: toute archive est aussi un objet d'histoire, et l'étude de l'ex-Union soviétique exige une grande prudence dans la lecture des traces écrites qu'elle nous a laissées. En cherchant partout des révélations, l'historien risque de se fourvoyer. Mais si les faits sont connus, ils sont loin d'être parfaitement compris, et ce sont justement les processus (prise de décision, mise en œuvre des politiques, rivalités d'appareils et d'administrations) que les archives permettent, enfin, de mieux appréhender.

²⁹⁷ KHLEVNIUK (Oleg), *Le cercle du Kremlin. Staline et le Bureau politique dans les années 30: les jeux du pouvoir*, Paris, Seuil, 1996.

²⁹⁸ Voir *Le Monde*, 11-12 mars 2001. La CIA a rendu publiques, le 9 mars dernier, 19000 pages de documents sur l'ex-URSS

Éléments de bibliographie sur l'apport des archives soviétiques à l'histoire des relations internationales

[Les titres précédés d'un astérisque* sont disponibles à la bibliothèque du CRHS]

Guides de recherche

GRIMSTED (Patricia K.), éd., *Archives of Russia, A Directory and Bibliographic Guide to Holdings in Moscow and St. Petersburg*, Armonk - New York - Londres, M.E. Sharpe, 2000, 2 volumes [Un guide complet pour toutes les archives déposées à Moscou et Saint-Pétersbourg, qui recense à la fois les centres de conservation et les publications de documents, ainsi que les CD-Rom réalisés pour de nombreux fonds, contenant une partie des inventaires. Ce guide *mis à jour* est disponible sur le site internet de l'Institut d'Histoire Sociale d'Amsterdam (IISG), sous le nom d'*ArcheoBiblioBase*:<http://www.iisg.nl/abb>]

JOHNSTON (Robert H.), *Soviet foreign policy 1918-1945*, Washington, Scholarly Resources (Guides to European diplomatic history research and research materials), 1991

Collections et périodiques spécialisés

**Cold War International History Project Bulletin* (CWIHPB) et **Cold War International History Project Working Papers*, Washington DC [publiés depuis 1992, ces périodiques contiennent des documents en anglais et des analyses sur l'histoire de la Guerre froide à la lumière des nouvelles sources soviétiques et américaines disponibles; ils sont également sur internet: <http://www.cwihp.si.edu>]

The International Newsletter of Historical Studies on Comintern, Communism and Stalinism

Parallel History Project on NATO and the Warsaw Pact [un programme de recherche international, dirigé par Vojtech Mastny, sur l'affrontement des blocs en Europe, qui édite de nombreux documents sur <http://www.isn.ethz.ch/php/>]

Sur l'accès aux archives et leur utilisation (questions pratiques et méthodologiques)

**Les archives: la nouvelle histoire de l'URSS, Communisme*, n°42-44, 1995.

«Archives», *Cahiers du Monde Russe*, n°40/1-2, 1999.

DEPRETTO (Jean-Paul), «L'histoire dans la Russie d'aujourd'hui», article non daté (1999?) [fait le point sur l'histoire des archives depuis la période soviétique et l'historiographie russe actuelle, disponible sur le site internet <http://www.samovarnet.org/textes/histoire.html>]

*DULLIN (Sabine), «La politique extérieure de l'URSS: une histoire en friche», *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°36, octobre-décembre 1994, p.34-37.

GRIMSTED (Patricia K.), *Archives of Russia Five Years After: 'Purveyors of Sensations' or 'Shadows Cast to the Past'?*, Amsterdam, Institut International d'Histoire Sociale, Research Papers

n°26, 1997 [Ce recueil d'articles publiés depuis 1993 par une spécialiste des archives russes évoque notamment l'organisation de l'administration russe, la législation, la situation des archives personnelles de Staline (qui ont fait l'objet d'une polémique virulente), la question des «*Trophy archives*» (prises de guerre de l'ex-Union soviétique, revendiquées par certains États européens dans les années 1990), les projets de coopération internationale, le développement d'outils bibliographiques pour les chercheurs (<http://www.iisg.nl/publications/grimsted.pdf>)].

MINJUK (A.I.), «Sovremennaja arhivnaja politika: ojidaniya i zaprety», in *Istoritcheskie issledovanija v Rossii. Tendencii poslednih let*, Moscou, 1996.

PINCINCE (Jacques), «L'histoire de la guerre froide au compte-gouttes: les révélations des archives soviétiques depuis 1991», *Bulletin de l'Association des Professeurs d'Histoire des Collèges du Québec*, vol.6, n°3, avril 2000 (<http://pages.infinet.net/aphcq/frames.htm>).

*RUCKER (Laurent), «Les archives de la politique extérieure soviétique», *Vingtième Siècle*, n°45, janvier-mars 1995, p.139-143.

WOLIKOW (Serge), dir., *Une histoire en révolution? Du bon usage des archives, de Moscou et d'ailleurs*, Dijon, Université de Bourgogne, 1996.

Quelques éditions de documents d'archives

Nous renvoyons aussi à la bibliographie de Peter A. Blitstein parue dans les *Cahiers du Monde Russe* n°40 /1-2, 1999 (cf. *supra*).

*BOUKOVSKY Vladimir, *Jugement à Moscou: un dissident dans les archives du Kremlin*, Paris, Robert Laffont, 1995 [L'auteur a pu avoir accès aux archives présidentielles grâce au ministre de l'Information de Boris Eltsine à l'époque, Poltaranin, et il a pu notamment reproduire tous les documents des «dossiers spéciaux» (*osobyje papki* du Politburo) du milieu des années 1970 à 1982. Ces documents sont disponibles sur le site <http://psi.ece.jhu.edu/kaplan/IRUSS/BUK/GBARC/buk.html>].

KOENKER (Diane P.) et BACHMAN (Ronald D.), ed., *Revelations from the Russian Archives*, Washington, Library of Congress, 1997 [Un ouvrage grand public, qui édite des documents en anglais; la deuxième partie de l'ouvrage, intitulée «The Soviet Union and the United States», contient des documents dans cette optique bilatérale exclusivement].

PROCACCI (G.), ed., *The Cominform. Minutes of the three conferences 1947/1948/1949*, Milan, Feltrinelli, 1994.

Signalons aussi le site internet du Harvard Project on Cold War Studies, qui présente lui aussi des documents d'archives en ligne: <http://www.fas.harvard.edu/hpcws/>

Quelques mémoires d'acteurs de la politique étrangère et du renseignement

ALEKSANDROV-AGENTOV (Andrej), *Ot Kollontaj do Gorbaceva: Vospominanija diplomata, Sovetnika A.A. Gromyko, pomošcnika L.I. Brezhneva, I.U.V. Andropova, K.U. Cernenko, i M.S. Gorbaceva* [De Kollontaï à Gorbatchev: Mémoires d'un diplomate, conseiller d'A.A. Gromyko, assistant de L.I. Brejnev, I.V. Andropov, K.U. Tchernenko et M.S. Gorbatchev], Moscou, 1994.

BERNJAEV (Anatolij), *Šest' let s Gorbacevym: Po dnevnikovym zapisiam* [Six ans avec Gorbatchev: notes d'un journal], Moscou, 1993.

DOBRYNIN (Anatolij), *In Confidence: Moscow's Ambassador to America's Six Cold War Presidents (1962-1986)*, New York, 1995

MODIN (Yurij), *My Five Cambridge Friends*, Londres, 1994.

SUDOPLATOV (Pavel et Anatolij), *Special Tasks: The Memoirs of an Unwanted Witness: A Soviet Spymaster*, Boston, 1994.

Études récentes

Collectifs, articles de périodiques

**La politique extérieure de l'URSS, Communisme*, n°49-50, 1997.

«Symposium; Soviet archives: recent revelations and cold war historiography», *Diplomatic History*, vol.21, n°2, printemps 1997.

DULLIN (Sabine), «Diplomates et diplomatie soviétiques en Europe», *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n°7, printemps 1999.

NARINSKY (M.) et ROJAHN (J.), éd., *Centre and periphery. The history of the Comintern in the light of new documents*, Amsterdam, International Institute of Social History, 1996.

*REY (Marie-Pierre), «L'URSS et la sécurité européenne, 1954-1975», *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n°1-2, printemps-été 1996.

WERTH (Nicolas), dir., *Pour une nouvelle historiographie de l'URSS*, Cahiers de l'IHTP n°35, décembre 1996.

*GAJDUK (I.V.), KOROBOCKIN (M.L.), NARINSKIJ (M.M.), CUBAR'JAN (A.O.), *Kholodnaja Vojna-novye podkhody, novye dokumenty* [La Guerre froide-nouvelles approches, nouveaux documents], Moscou, 1995 [porte sur les années 1945-1980].

Ouvrages et travaux de recherche

*CŒURÉ (Sophie), *La Grande Lueur à l'Est: les Français et l'Union soviétique, 1917-1939*, Paris, Seuil, 1999.

*DULLIN (Sabine), *Diplomates et diplomatie soviétiques en Europe (1930-1939), Structures et méthodes d'une politique extérieure sous Staline*, Thèse pour le Doctorat d'Histoire, sous la direction de René Girault, Université de Paris 1, septembre 1998.

*DULLIN (Sabine), *Des hommes d'influence. Les ambassadeurs de Staline, 1930-1939*, Paris, Payot, 2001.

*GORODETSKY (Gabriel), *Le Grand jeu de dupes, Staline et l'invasion allemande*, Paris, Les Belles Lettres, 2000.

*MASTNY (Vojtech), *The cold war and the soviet insecurity, The Stalin years*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1996.

*NARINSKI (Mikhaïl), DU RÉAU (Élisabeth), SOUTOU (Georges-Henri), TCHOUBARIAN (Alexander), dir., *L'URSS et l'Europe dans les années 20*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000.

PONS Silvio, *Stalin e la guerra inevitabile*, Turin, Einaudi, 1995 [sur la période 1936-1941].

*REY (Marie-Pierre), *L'URSS et l'Europe occidentale de 1953 à 1975, Contribution à une Histoire de la politique extérieure soviétique*, Thèse pour l'Habilitation à diriger des Recherches, Université de Paris1, octobre 1997.

*ROBERT (Carole), *Échanges artistiques entre la France et l'URSS (1945-1985): les arts plastiques*, Thèse pour le Doctorat d'Histoire, sous la direction de Gérard Monnier, Université de Paris1, octobre 2000.

RUCKER (Laurent), *Staline, Israël et les Juifs*, Paris, PUF, 2001.

*ZUBOK (Vladislav) et PLESHAKOV (Constantine), *Inside the Kremlin's Cold War: from Stalin to Khrushchev*, Cambridge, MA, 1996.